

# LE JOUR

le vendredi 28 juin

ensoleillé

Celsius (°C)	Fahrenheit (°F)
Min.: 13	Min.: 55
Max.: 27	Max.: 80

Vol. 1 — No 101

16 pages

Il a été tiré, hier, 41,200 exemplaires du JOUR

20 cents

1974

## québec

### Le bill 22 casse le Québec en deux

Pour le député Charron, après trois semaines de travaux de la commission parlementaire qui étudie le bill 22, c'est la seule constatation qu'on puisse faire. S'il en était besoin, la Commission scolaire anglo-protestante de Montréal, entendue hier par la commission, a étayé cette constatation en provoquant l'indignation d'une partie des députés. Pour elle, en voulant protéger la culture française, on l'étouffe.

page 3

### Le matelas, c'est pas de tout repos

Au congrès de la CSN, hier les délégués ont adopté l'objectif de guerre au patronat proposé par M. Pepin, en remettant le choix des moyens à plus tard. En fait, ce sont les travailleurs oubliés de l'interminable grève à la compagnie "Matelas Suprême" de St-Narcisse qui ont surtout retenu l'attention.

page 2

## monde

### Nixon en URSS

Le président Nixon a commencé hier son voyage de sept jours en URSS. Le président séjournera à Moscou et sur les bords de la Mer Noire. Il aura avec le numéro un soviétique, des conversations notamment sur la puissance nucléaire respective des deux pays.

page 12

## économie

### Pauvres firmes pétrolières!

Depuis quelques mois, tout va si bien pour les géantes du pétrole, qu'elles sont devenues les boucs émissaires universels. Mais voilà que des analystes d'une des plus grandes banques américaines lancent le cri d'alarme. Bientôt, ces super-géantes feront face à des pertes financières importantes...

page 9

### Campagne d'annulation

## Plusieurs média ont refusé la publicité du Parti québécois

(E.D.) — Dans sa campagne d'incitation à l'annulation du vote le 8 juillet, le Parti québécois se heurte à une résistance inattendue: des postes de radio et des grands journaux refusent de diffuser de la publicité sur la consigne.

Il s'agit de la publicité payée, qui faisait partie du plan d'ensemble que les responsables de la campagne avaient tracé. Radiomutuel, qui comprend tout un réseau de postes privés au Québec, a refusé la publicité en invoquant qu'elle pouvait être illégale. D'autres postes en ont fait autant. Le PQ a donc pensé concentrer sa campagne publicitaire sur les imprimés.

Là, ce sont les grands journaux, La Presse, Le Soleil, ainsi que Le Quotidien de Chicoutimi, qui ont refusé de publier les annonces. La Presse aurait donné comme motif de son refus que la campagne d'annulation était contraire à la politique du journal.

Le réseau Radiomutuel fondait son refus sur un article de la loi électorale qui déclare coupable d'infraction

## Malgré les menaces d'affrontements

# Bourassa fera adopter le bill 22 coûte que coûte

par Claude Grégoire

QUÉBEC — Malgré les appels répétés de plusieurs organismes importants pour étendre le débat sur la langue à l'automne, le premier ministre Bourassa demeure intraitable et on parle de plus en plus d'affrontements violents possibles.

C'est ce qui se dégage des discussions qui se poursuivent à Québec sur le bill

22, autant à la Commission parlementaire qu'à l'extérieur où les tensions commencent à se faire sentir.

M. Robert Bourassa a en effet répondu négativement au Regroupement démocratique face au bill 22 qui demandait mercredi, dans un télégramme adressé au premier ministre, d'étendre la période de discussions à l'automne. Ce regroupement comprend une vingtaine d'organismes et une quarantaine de personnalités prestigieuses.

"Je pense que ça fait huit ans qu'on discute de cette question linguistique, et le 29 octobre dernier, la population a donné un mandat au gouvernement et au Parti libéral pour décider et non pour tergiverser" a déclaré le premier ministre en Chambre.

Un peu plus tard, il a affirmé que la Commission parlementaire siégera durant encore deux semaines et que, durant deux autres semaines, le débat se

poursuivra en Chambre, après quoi le bill 22 sera adopté.

De plus en plus d'organismes font allusion à des risques d'affrontements violents autour de la question linguistique et c'est l'intransigeance du gouvernement Bourassa, autant sur le principe du bill 22 que sur les procédures des débats, qui est tenue comme responsable.

Ainsi, informé du refus du premier ministre, le porte-parole du regroupement démocratique, M. Maurice Champagne, l'a considéré "inconvenable". Selon lui, si le projet de loi est adopté, il y a deux réactions possibles: l'assimilation ou des flambées de violence. "Les gens vont se lasser de lutter positivement" a-t-il expliqué.

Le président du Mouvement national des Québécois, M. Léo Jacques, a déclaré en Commission parlementaire que si le gouvernement "ne fait pas un pas en avant", les individus et les groupes vont se radicaliser. "On peut déjà le constater à l'intérieur de nos propres groupes" a-t-il précisé.

Le porte-parole du Parti québécois, M. Claude Charron, a également constaté cette tendance à la radicalisation en reprochant au ministre Cloutier de tenter de jeter un pont impossible sur une société "cassée en deux."

Avant-hier, le Protestant School Board of Greater Montréal avait soutenu que le bill 22 nous ramène à "cette époque malheureuse où un étranger nous voyait comme deux nations en lutte au sein d'un même état". Au même moment le Mouvement pour un Québec Français dénonçait le "scandale" de la Commission parlementaire.

Après trois semaines de travaux la Commission sur le bill 22 a entendu environ une cinquantaine de mémoires. Le rythme a toutefois diminué depuis deux jours puisqu'il est maintenant de six mémoires par jour comparativement à sept auparavant. De plus, un seul organisme anglais était inscrit à l'horaire, hier, soit le Provincial Association of Catholic Teachers.

## Le gouvernement annoncera des restrictions au test pédagogique

QUÉBEC (PC) — Le gouvernement Bourassa assortira des mesures "restrictives" au test pédagogique proposé par le bill 22, de façon à empêcher jusqu'à un certain point l'intégration des nouveaux immigrants non-anglophones à la minorité linguistique du Québec.

Les proches collaborateurs du premier ministre examinent présentement plusieurs hypothèses pour en saisir toutes les implications juridiques et ce n'est qu'à l'occasion du débat de deuxième lecture à l'Assemblée nationale que ces mesures seront annoncées par le parain du bill 22, M. François Cloutier, titulaire de l'Éducation.

C'est du moins ce que la Presse Canadienne a appris jeudi de source on ne peut plus officielle.

Cependant, le gouvernement n'a nullement l'intention d'empêcher les nouveaux immigrants anglophones de fréquenter les écoles anglaises du Québec. Ils seront toujours libres de le faire et ce pour des raisons "pratiques".

Cette question de test pédagogique inquiète les anglophones, qui estiment que la liberté de choix n'existera pratiquement plus, et elle déplaît à plusieurs organismes francophones, qui voudraient assimiler tous les nouveaux immigrants au réseau français.

## Une nouvelle tempête dans la construction?

par Paule Beaugrand-Champagne

Il semble bien que le calme apparent qui règne sur les chantiers de construction depuis mardi ne soit que ce calme qui précède la tempête. Il se pourrait que la semaine prochaine soit le théâtre d'un nouvel arrêt général des travaux de construction. Parce que la CSN se sent menacée d'injustice et à cause d'une situation de ralentissement des travaux que la partie patronale qualifie de "cahoteuse".

Ce matin à 10 heures, les représentants patronaux et ceux de la FTQ sont convoqués au ministère du Travail par le médiateur Yvon Dansereau. On s'attend à ce qu'une offre d'augmentation salariale, faite par le ministre Cournoyer, leur soit alors transmise; or, la CSN n'a pas été invitée à cette rencontre. Son représentant, Michel Bourdon, a pourtant réclamé le ministre hier matin, par télégramme, d'être présent à toute tractation salariale.

La CSN estime, en effet, qu'on veut offrir une augmentation de salaire différente aux employés de la construction industrielle (principalement FTQ) et aux employés de la construction commerciale et industrielle (surtout CSN). Michel Bourdon nous a déclaré hier que si cela devait se faire, les travailleurs de la CSN combattraient "cette injustice jusqu'au bout".

L'Association des sous-entrepreneurs en construction du Québec (ASECQ), a déclaré hier dans un communiqué que "la situation rede-

vient cahoteuse sur les gros chantiers de construction". Selon l'ASECQ, le chantier de Mirabel ne produirait qu'à 15%, les chantiers d'Air-Canada, Place Desjardins, des Jeux Olympiques, de la polyvalente Papineauville et de Petrofina fonctionneraient au ralenti.

Les chantiers du Québec Hilton, de la Place du Canada, de Saraguay et de l'Institut de Tourisme seraient complètement fermés. L'ASECQ se dit disposée à "discuter" mais non à re-négocier les salaires; "si la situation persiste", elle se verra, dit-elle, dans l'obligation de prendre des mesures "radicales".

Selon un porte-parole de la FTQ-construction, ce sont les patrons eux-mêmes qui ont voulu cette situation cahoteuse et qui la créent en retardant le retour au travail: "Des travailleurs sont retournés chez eux chaque matin depuis mardi, faute de travail."

Selon la FTQ, les patrons auraient préféré que le retour au travail ne s'effectue qu'après les vacances de juillet ou grâce à une injonction sévère: "Ce retour de mardi matin ne fait pas du tout leur affaire, et les chantiers qu'ils disent fermés n'ont jamais été réouverts, en réalité".

Selon ce porte-parole, il n'est pas question d'un arrêt de travail général la semaine prochaine. "Ce serait, nous a-t-il dit, une très mauvaise stratégie de notre part, alors que nous espérons en arriver à une entente très bientôt".



Photo Antoine Deslèves

Les Montréalais ont trouvé bien pratique hier de pouvoir compter sur le vélo, à défaut de l'autobus et du métro qui sont restés au garage

### À Montréal

## Une injonction contre les conducteurs d'autobus et du métro

par Evelyn Dumas

Malgré l'injonction obtenue par la Commission de transport de la Communauté urbaine de Montréal

pour leur ordonner de retourner au travail ce matin, tout indiquait au moment de mettre sous presse que les chauffeurs d'autobus et de métro poursuivraient aujourd'hui la grève commencée hier. Ils se réunissent en soirée pour arrêter leur décision.

Le débat tourne autour de l'attitude des chauffeurs devant les lignes de piquetage des quelque 94 constables de la CTCUM qui sont présentement en grève. Mardi et mercredi certains chauffeurs ont refusé de sortir des garages pour ne pas franchir les piquets. La CTCUM refuse de leur payer leur salaire pour ces deux jours, ce qui est leur premier grief. Mais au surplus, les porte-parole des chauffeurs disent maintenant que la CTCUM refuse une protection adéquate contre les constables grévistes, non seulement à l'entrée et à la sortie des garages, où ils reconnaissent qu'il n'y a pas de problème, mais aussi sur la route. Selon ces porte-parole, au moins deux chauffeurs d'autobus auraient été attaqués par des grévistes-constables, et il y aurait eu en outre des menaces.

"Les chauffeurs sont prêts à rentrer au travail dès qu'on leur assurera une protection adéquate et qu'on les paiera pour les deux jours de travail qu'ils ont perdus", a déclaré hier soir le président de la Fraternité, M. Roger Lapière, ajoutant que les chauffeurs avaient l'impression d'être les "boucs émissaires" de l'incompétence administrative de la CTCUM, incapable de régler son différend avec ses 94 constables.

La fraternité des constables s'est également réunie hier et a résolu désormais de dresser ses piquets de grève à chacun des garages de la CTCUM. Les grévistes comptent bien que les chauffeurs ne franchiront pas ces piquets.

La CTCUM, pour sa part, a dénoncé la grève des chauffeurs comme étant illégale.

## LE QUÉBEC EN

# 80 JOURS



SAINTE-AGATHE — Seigneur, me voilà encore pognée pour parler du Bill 22, des Anglais puis des Français.

C'est qu'en arrivant au royaume du ski nautique, l'équipe a décidé d'aller fêter, c'est-à-dire d'aller passer une petite soirée pépère, relaxante, au Patriote. Qu'est-ce qu'on a découvert? Un Jean-Guy Moreau qui fait la moitié ou presque de son spectacle, pour ne pas dire son "show"... en anglais!

Et ne cherchez pas à savoir pourquoi! Est-ce qu'il veut séduire les touristes? Se lancer dans une carrière internationale? Qui sait? Chose certaine, c'est que son spectacle en devient frustrant, même s'il est bien rodé. Chose certaine aussi, c'est qu'on n'est pas les seuls à se plaindre, d'après la direction du Patriote.

Ce qui choque encore plus que son anglais, d'ailleurs sans accent, c'est qu'entre deux imitations de l'évangéliste Billy Graham ou du chanteur Johnny Cash, des Américains qui risqueraient fort de passer inaperçus dans les rues de Montréal, Moreau revient aux héros Québécois: Les Cigneault, Lévesque, Charlebois, etc...

Comme s'il avait décidé de chanter Bozo-les-culottes en guise d'excuse pour les extraits de Cabaret et de Jesus-Christ Superstar, comme s'il voulait enrober les airs américains de sirop québécois, comme s'il était persuadé que son imitation de René Lévesque allait faire oublier le fait qu'il présente ses musiciens en anglais, à la manière d'Elvis Presley!

Cela me rappelle qu'au cours d'une imitation de Liberace, il fait dire au pianiste américain tout habillé de paillettes qu'il aime bien se produire au Québec. Surtout que l'occasion lui permet de vivre "That French Atmosphere". Ce petit cachet français qui plaît tant aux touristes. De là à donner une "English atmosphere Patriote, il y a des limites...

Après tout, le Patriote c'est une boîte qui fait partie de l'histoire des Québécois, de leur accession vers l'indépendance: tout le Québec souverainiste a passé par là, quitte à soulever les sourcils, l'ostracisme du tout-Sainte-Agathe bourgeois, anglicisé. Car l'occasion se prête à le dire, Sainte-Agathe, c'est une ville où l'influence de la minorité anglophone possédante a toujours été très forte.

D'après ceux qui y vivent, d'après ceux qui voudraient voir les rentiers et tous les citoyens francophones de la place se sortir de leur peur d'être Québécois, c'est une influence qui s'appuie toujours sur le prestige de trois ou quatre grandes familles canadiennes-françaises enlignées sur la façon de vivre des touristes et des étrangers permanents.

Est-ce qu'on va s'en sortir? Faut le croire, comme Deschamps!

Rose-Anne Giroux

### Pourquoi fumer des C.D.A.?



Avis: le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social considère que le danger pour la santé croît avec l'usage.

Si les faits rapportés par Burns sont fondés

# J.-C. Boutin risque une amende de \$1,000 par jour de session

QUÉBEC (PC) — Le député libéral du comté de Johnson, M. Jean-Claude Boutin, serait passible d'une amende de \$1,000 pour chaque jour où il a siégé à l'Assemblée nationale si ses collègues de la Chambre reconnaissent comme "fondés" les faits dont le député péquiste Robert Burns se dit "informé" et qu'il entend "prouver éventuellement".

Cette amende est la sanction prévue à l'article 81 de la Loi de la législature, qui prévoit que cette somme peut être recouvrée par quiconque en poursuit le recouvrement devant un tribunal compétent.

Il demeure peu probable cependant que l'article 81 de la Loi puisse s'appliquer puisque, pour ce faire, les députés libéraux devaient adopter, en un premier temps aujourd'hui, une motion du député Burns pour faire siéger la Commission de l'Assemblée nationale aux fins de "faire enquête". Dans un deuxième temps, il faudrait que cette commission, où on retrouve une forte majorité de collègues libéraux de M. Boutin, reconnaisse ce dernier "coupable" de la présumée infraction reprochée par M. Burns.

### Motion.

Mercredi, en Chambre, Me Burns avait avisé ses collègues qu'il allait faire débattre une motion demandant la convocation de la commission de l'Assemblée nationale "pour procéder à une enquête sur des faits qui, s'ils étaient fondés, rendraient le député de Johnson, M. Jean-Claude Boutin, inéligible et inhabilité à siéger à l'Assemblée nationale".

La motion Burns contient une liste des faits reprochés au député libéral Boutin, soit "avoir agi avant et depuis son élection pour et au nom du procureur général du Québec et d'autres ministères du gouvernement". En vertu des articles 75 et 79 de la Loi de la législature, de tels agissements sont défendus.

La motion Burns sera débattue aujourd'hui, vendredi.

### Jeu

Jeu, hier, en Chambre, les deux députés impliqués, MM. Burns et Boutin, étaient présents mais sont demeurés silencieux.

Contrairement à son habi-

tude, Me Burns n'a posé aucune question aux ministériels lors de la période de temps réservée à cette fin.

Pour sa part, le député Boutin, un jeune député libéral de la dernière vague d'octobre 1973, est entré à l'Assemblée nationale avec une pile de quotidiens de la journée sous le bras.

Pratiquement muet en Chambre depuis son élection comme député de Johnson en octobre dernier, c'est la première fois depuis cette date que M. Boutin faisait les manchettes. Des collègues libéraux l'ont entouré à son entrée en Chambre, en blaguant et en devisant avec lui.

En octobre dernier, M. Boutin était élu député libéral de Johnson avec 10,543 voix, soit une majorité de 3,940 voix sur son adversaire le plus proche, un créditiste. Le péquiste se classait loin derrière, ne recueillant que 3,597 bulletins.

Situé dans les Cantons de l'Est, le district électoral de Johnson, créé en décembre 1972, comprend notamment les villes de Windsor, d'Acton Vale, de Valcourt et de Bromptonville.

## A Matelas Suprême, St-Narcisse

# Un travail qui n'est pas de tout repos

par Gisèle Tremblay

Quelque 110 ouvriers de Matelas Suprême, à Saint-Narcisse, ont recueilli une moyenne de \$110 chacun hier au congrès de la CSN, soit, en une seule journée, presque une fois et demie le salaire hebdomadaire de base de leur dernière convention collective, qu'ils cherchent à changer au prix d'une grève déjà longue de six mois.

Saint-Narcisse est un petit village de 2,500 habitants, situé à une vingtaine de milles et de Shawinigan et de Trois-Rivières. Matelas Suprême, qui (comme son nom l'indique) fabrique des matelas et des meubles rembourrés, emploie environ 60 p. cent de la main-d'oeuvre locale. L'usine appartient depuis 1969 aux industries Zodiac Ltée, de Montréal.

Après une brève manifestation hier dans la salle du congrès des grévistes ont recueilli une somme totale de \$1072.25.

### La danse du minimum

Ils sont en grève depuis le

8 janvier. Environ 60 p. cent d'entre eux sont payés à l'heure, les autres à la pièce. Dans l'ancien contrat de travail, les salaires horaires variaient entre \$1.72 et \$2.32. Le salaire de base réel est monté en cours de route à \$1.85, en même temps que le salaire minimum exigé par la loi. Le plus haut salaire minimum est resté à \$2.32.

Quand est entrée en vigueur la hausse du salaire minimum à \$2.10, les employés étaient déjà en grève depuis quatre mois et n'en ont donc pas bénéficié. Or, l'employeur offre une augmentation de 45 cents l'heure, non pas sur le salaire minimum actuel, mais sur le précédent (\$1.85).

L'échelle de salaire serait ainsi portée à \$2.30/\$2.72. Le syndicat, qui demande une hausse de 50 cents par année exige en outre que le salaire à l'embauche soit d'au moins 25 cents supérieur au salaire minimum, de sorte que si celui-ci augmente encore les ouvriers ne perdent pas toute l'augmentation qu'ils ont eux-mêmes négociée.

### Sans répit

Les travailleurs payés à la pièce ne gagnent guère davantage et les taux varient grandement selon les tâches. Mais les travailleurs payés à l'heure reçoivent aussi un boni à la pièce, qui n'est pas inscrit dans la convention collective, qui varie selon toutes sortes d'ententes individuelles et que l'employeur change parfois à son gré suivant les semaines.

Ces stimulants à la production entraînent des cadences de travail très dures. Au département des ressorts les employés quittent après trois ou quatre ans, indique un porte-parole syndical. En

1973, le coût des réclamations à l'assureur pour perte de salaires aurait augmenté de 255 p. cent. Le syndicat a fait enquête: les maladies à l'origine de ces pertes étaient du type dépression nerveuse, épuisement, fatigue.

### Les bavards

Mais il y a encore dans la situation de ces travailleurs d'autres éléments étranges. Les camionneurs, par exemple, font la livraison seuls. Pour les meubles, ils se font aider sur place moyennant rémunération.

Auparavant ils recevaient, à l'intention de leurs assistants improvisés \$1.50 par pièce à transporter, jusqu'à concurrence de \$4.50 (3 pièces) par jour, quel que soit le nombre des pièces à livrer. Ils réclament maintenant \$1.00 par pièce, sans limitation.

Ils réclament aussi du temps et de l'argent pour les repas. Dans leurs camions, un tacographe, sorte de

compteur de vitesse et de temps, servait à l'employeur pour retenir aveuglément les temps d'arrêt sur leurs payes, sans tenir compte des motifs. Les camionneurs appellent ces tacographes des "bavards". Ils demandent en outre \$3.25 pour les repas du midi et du soir; la compagnie offre \$2.75.

Récemment, l'avocat de la compagnie aurait menacé les syndiqués de retenir l'argent des vacances. La dernière rencontre entre les parties remonte au 6 mai dernier.

Le syndicat fait du piquetage sept jours par semaine depuis six mois. Les syndicats de la région leur viennent en aide: la plupart versent \$1.00 par membre par semaine. Et les délégués au congrès de la CSN, aiguillonnés par l'objectif de renforcement de la lutte dans l'entreprise, ont versé pour leur part environ \$1.00 chacun, comme un pari sur leur propre volonté de lutte.

## Au congrès de la CSN On déclare la guerre au patronat, mais les armes restent à trouver

par Gisèle Tremblay

Les délégués au congrès de la CSN ont appuyé hier en assemblée la déclaration de guerre au patronat que leur proposait dimanche M. Marcel Pepin, mais ils ont confié la responsabilité de choisir les objectifs et la stratégie à un comité qui fera rapport dans six mois.

Ce comité fera notamment la liste des revendications que tous les syndicats CSN s'engageront ensuite à faire inscrire dans leurs conventions collectives de manière à changer par la base le régime de travail en vigueur au Québec. Le président de la CSN avait

précisément proposé à l'ouverture du congrès de concentrer l'action des deux prochaines années sur les négociations collectives.

Les revendications pour lesquelles lutteront les syndicats CSN touchent principalement la qualité de la vie, l'égalité de la femme, la liberté d'action syndicale, et les conditions de travail proprement dites.

Les délégués ont adopté rapidement et presque sans débat toutes les propositions rattachées à cette orientation. Ils n'ont eux-mêmes précisé que très peu d'objectifs, qui se rattachent surtout à la sécurité au travail et au plein salaire pour les accidentés.

C'est le secteur de la construction qui a soulevé le plus d'émotion encore qu'elle fut fort tranquille. Le congrès a résolu en effet, malgré les échecs antérieurs et malgré les menaces de conflit qui planent encore, la tenue d'une assemblée conjointe où syndiqués CSN et FTQ de la construction régleraient entre eux leurs vrais problèmes.

C'est peut-être un voeu pieux, mais il témoigne d'un consensus réel sur l'orientation proposée au congrès. En témoigne aussi l'appui donné aux 40 grévistes de la Fédération des caisses d'économie qui luttent notamment pour un minimum de \$100 par semaine et avec qui les congressistes sont allés piqueter hier midi. Une proposition sera même présentée ce matin au congrès pour que la Fédération règle la question salariale d'ici le 10 juillet sans quoi les 50 caisses d'économie de syndicats de la CSN se retireraient pour former une fédération séparée.

En fait, l'enjeu cette année n'a rien d'idéologique, comme ce fut le cas au congrès de 1972, survenu en pleine pé-

riode de scission. L'enjeu est cette fois, financier.

Les débats de ce matin sur le budget, celui de cet après-midi sur le fonds de défense professionnelle, seront les véritables tests: car la guerre au patronat coûte cher, comme l'a appris la CSN dans la lutte des derniers mois pour l'indexation des salaires qui a vidé partiellement le fonds de défense au profit des grévistes.

Les paris sont engagés sur la décision que prendront les délégués quant aux hausses de cotisation que la CSN juge nécessaires pour sa santé financière. Les délégués répliquent à payer \$1.84 de plus par mois pour leur caisse de grève comme le veut une proposition, mais sept solutions de rechange leur sont soumises.

Les paris les mieux cotés favorisent une solution de compromis, qui permettrait d'augmenter les prestations de grève de \$20 par semaine, mais toujours à partir de la troisième semaine de grève, au lieu de la deuxième comme le proposait la solution la plus chère. Cette solution de compromis a l'avantage de ne coûter que \$2.43 par mois au lieu de \$3.24.

## La seule usine de Desbiens est rasée par les flammes

DESBIENS (PC) — L'usine de St-Raymond Paper, la seule industrie de papier au Lac-Saint-Jean a été rasée en cendres en l'espace de quelques heures, tôt hier matin, jetant sur le pavé quelque 125 employés et causant des dommages évalués à plus de \$10 millions.

L'usine produisait quelque 125 tonnes de sulphide quotidiennement. Le feu, qui a débuté peu après 23 heures, mercredi soir, aurait pris

par Pierre Tanguay

La façon dont la police de Montréal s'est conduite pendant la fin de semaine de la Saint-Jean dans le Vieux-Montréal, de même que l'intrusion d'un policier en civil dans la salle des nouvelles de Télémetropole, lundi soir dernier, n'ont pas fini de sou-

lever de vives réactions de tous côtés.

Ces différents événements sont reliés au fait que le policier qui s'est introduit dans la salle de montage du service des nouvelles du canal "10", était à la recherche de moyens en vue de l'identification de personnes, qui auraient pris

part aux affrontements, qui ont opposé violemment, la fin de semaine dernière, des policiers de l'escouade anti-émeute aux fêtards de la Saint-Jean.

Le policier qui s'est présenté au canal "10", a visionné pendant une quinzaine de minutes, des films qui avaient été pris dimanche

dernier, dans le Vieux-Montréal, par un caméraman-pigiste, travaillant occasionnellement pour CFTM.

Suite à cet événement les journalistes de Télémetropole se sont réunis mercredi dernier et ont vigoureusement protesté auprès de la direction de leur service, contre cette intrusion. Ils ont aussi logé une plainte auprès de la Fédération professionnelle des journalistes du Québec (FPJQ).

### Mesures strictes

La direction du service des nouvelles, dans un communiqué émis hier après-midi, a affirmé qu'elle réprochait elle aussi l'incident et que des mesures strictes seraient prises afin que d'une part, de tels incidents ne se reproduisent pas et que d'autre part, l'intégrité professionnelle du service d'information soit protégée.

La FPJQ quant à elle, a tenu à protester contre la brutalité des policiers de Montréal à l'égard de photographes et caméramans de presse lors des affrontements du Vieux-Montréal. Le président de la FPJQ affirme que la vio-

lence qui s'est exercée contre le caméraman de Radio-Canada, M. Miguel Brociner, n'est pas un incident de parcours ou un fait isolé mais bien un geste délibéré de la part des forces de l'ordre.

Pour ce qui est de la visite au canal "10" d'un représentant de la police de Montréal, la FPJQ dénonce l'ingérence de la police dans le travail des journalistes qui risque, dit le communiqué de la Fédération, d'identifier les journalistes aux forces de l'ordre.

Enfin, M. Jérôme Choquette, de prendre des mesures qui assureront que des événements tels que ceux dénoncés ne se reproduisent plus.

### La SSSJB

Le comité organisateur des fêtes de la Saint-Jean donne aujourd'hui une conférence de presse afin de répondre aux multiples accusations qui ont été portées contre lui. Plusieurs ont vivement reproché au comité de n'avoir prévu aucune célébration dans le Vieux-Montréal, ce qui aurait eu pour effet selon ces détracteurs, d'entraîner les incidents que l'on sait.



PHOTO Antoine Désilets

### Un mille à pied...

Les quelques 700,000 usagers quotidiens des services de transport en commun du Montréal métropolitain ont dû se recycler hier. Sans autobus ni métro, ils ont patienté pendant des heures avant de trouver un taxi. Les plus braves sont revenus à l'antique tradition de la marche à pied.

## Autobus Voyageur: une entente est intervenue

(PC) — Un porte-parole de la compagnie d'autobus Voyageur a annoncé, jeudi, qu'une entente de principe était intervenue avec ses commis, qui faisaient la grève depuis vendredi dernier.

L'entente doit être soumise aux employés lors d'une assemblée générale; cette assemblée devait avoir lieu dans les heures qui ont suivi hier soir. Si les grévistes acceptent l'en-

tente, le flot des voyageurs prévu pour la longue fin de semaine pourra être servi sans problème.

Les 80 préposés à la vente des billets et aux bagages ont travaillé sans convention collective durant six mois avant de débayer. Ils réclamaient une hausse horaire de \$1.00, une réduction des heures de travail et certains avantages sociaux.

## LE JOUR

collaborateurs

TÉLÉPHONE: 331-8961 (lignes groupées)

### Rédaction

Rédacteur en chef: Yves Michaud  
Secrétaire général de la rédaction: Jean-Pierre Fournier  
Chef de pupitre: Pierre Godin; adjoints: Roch Côté, Bruno Dostie, Paul Paré  
Politique: Jacques Guay, Maurice Giroux, Evelyn Dumas, Gil Courtemanche, Claude Grégoire  
Consommation: Marie Vallée  
Travail et éducation: Paule Beaupré-Champagne, Gisèle Tremblay  
Affaires urbaines: Rose-Anne Giroux.

Économie et finance: Jean Chartier, Pierre Sormany  
Vie et Culture: Alain Pontaut  
Reporters: Marcelle Bourque, Pierre Tanguay, Pierre Bertrand  
Photographie: Antoine Désilets  
Caricature: Berthio  
Documentation: Ginette Héту  
Agences: Maurice Beaulieu.  
Sport: Alain Gerbier, Christian Nobert, Pierre Latreille

### Administration

Contrôleur: Robert St-Jean  
Comptable: Marcel Latendresse

### Tirage

Directeur: Marcel Pinsonnault  
Adjoint: Michel Gagné

### Publicité

Directeur: Ronald Lamoureux  
Représentants: Jacqueline Avril, Jean-Normand Senay, Rod Berger, Jean-Pierre Tison, Francine Tremblay, Robert Pepin  
National: Gérard Lapointe  
Maquettiste: François Delaney

LE JOUR est publié par la société SODEP INC., qui a son bureau principal au 387 Lebeau, Ville Saint-Laurent, Montréal 379. Il est imprimé à l'imprimerie Trans-Continental Inc., 433 Lebeau. La composition et le montage se font à l'atelier de composition D.S.C. Inc., 385 Lebeau.  
La Presse Canadienne et l'Agence France Presse sont autorisées à publier les informations du JOUR. Abonnement: édition quotidienne, livrée à domicile par porteur: \$1.25 par semaine; par la poste: \$52 par année et \$30 par six mois. Édition du samedi: \$12. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 3299. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

# LE JOUR

## Charron constate après 3 semaines de travaux:

# "Le bill 22 casse la société en deux"

par Claude Grégoire

QUÉBEC — "Je pense que nous assistons, depuis trois semaines, à cette Commission parlementaire, à une preuve qui, pour certains sera probablement douloureuse à accepter. Nous avons désormais la conviction que, sur cette question fondamentale, il est impensable de poser quelque pont que ce soit. La société se casse véritablement en deux."

Telle est la constatation faite, hier, par le député péquiste de Saint-Jacques, M. Claude Charron, lors de la commission qui étudie le bill 22, sur la langue.

Selon le porte-parole du PQ en matière linguistique, le ministre de l'Éducation, le Dr François Cloutier, a eu tort de tenter de concilier l'inconciliable. "Il fallait prendre parti, M. le ministre, a expliqué M. Charron, et ensuite assurer les droits individuels."

Le député a souligné l'isolement du ministre Cloutier qui n'est pas appuyé par la population ni même certains membres du Cabinet.

M. Charron a fait observer que le monde de l'éducation rejette en bloc le bill 22.

Les deux organismes à comparaître dans l'avant-midi ont été le comité central des parents de la Commission des écoles catholiques de Montréal et la Provincial Association of Catholic Teachers, qui se sont opposés tous les deux au projet de loi.

Le député de Saint-Jacques a exprimé l'avis qu'avec ces deux témoignages, la commission a entendu la totalité du monde de l'éducation. Ainsi, les parents, les enseignants, les administrateurs et les cadres scolaires ont dénoncé le bill 22.

La veille, la CECM avait réclamé l'enseignement en français pour tous, sauf pour les membres de la minorité anglophone existante. Les parents de la CECM ont fait sensiblement la même recommandation, hier.

Le porte-parole des parents, M. Georges Lahaise, a rappelé que sous l'effet des lois actuelles, environ 75% des élèves du secteur anglais à la CECM n'ont pas l'anglais comme langue maternelle.

Dans le cas des parents, comme dans celui de la

commission scolaire, les anglophones dissidents ont eu droit à un rapport minoritaire qu'ils ont lu en anglais exclu-

sivement, tout en affirmant que "plus que jamais, les Anglais apprennent et parlent le français".

Le porte-parole de la Provincial Association of Catholic Teachers a également lu son

texte en anglais exclusivement de même qu'il a répondu aux questions des députés en anglais, tout en soutenant dans

le mémoire "qu'il n'est pas faux de prétendre que la plupart de nos membres sont bilingues."

Le PACT a recommandé le retrait du bill 22 et la réaffirmation du libre choix de la langue d'enseignement.

### Des députés indignes sont sortis

## "En protégeant votre culture française, vous l'étouffez!"

--Les anglo-protestants

QUÉBEC (PC) — Les représentants du Protestant School Board of Greater Montreal ont véritablement atteint le summum de l'arrogance et du mépris, en allant réclamer, mercredi soir, devant la commission parlementaire, le retrait du bill 22 concernant la langue officielle.

bataille des plaines d'Abraham pour ajouter qu'il ne partage qu'une seule recommandation du PSBGM: il faut retirer le bill 22, car il se dessine un affrontement linguistique dont les modérés seront victimes.

Mais qu'ont donc affirmés ces porte-parole, les plus représentatifs du milieu scolaire anglophone, pour perturber le climat de la commission, relativement serein depuis le 11 juin? L'opinion unanime et sans

équivoque du PSBGM, dit-on dans le mémoire, est que le projet tout entier doit être retiré, parce qu'il est bien au-dessous de la dignité d'une société civilisée.

M. Charron, qui avait visiblement beaucoup de diffi-

culté à se contenir, a demandé aux membres du PSBGM s'ils sont conscients du fait que leur prise de position extrémiste a son contre-poids du côté francophone.

Il n'a pas eu de réponse. M.

Fox, Alsacien d'origine, a défendu avec autant d'acharnement et de conviction le mémoire de cet organisme qui réclame en somme le libre choix absolu de la langue d'enseignement.

### Une révélation des "bobines":

## Vic Cotroni joue au "cave" à l'enquête sur le crime organisé

par Pierre Bertrand

Vic Cotroni a avoué hier malgré lui qu'il se comportait volontairement comme un "cave" à l'enquête sur le crime organisé; cet aveu est clairement exprimé dans un extrait de conversation reproduit hier devant la commission d'enquête et relatif aux propos tenus le 28 mars 1973 par Vic Cotroni s'adressant à Jimmy Soccio: "Fais comme moi je fais; moi je suis un 'cave' quand je vais à l'enquête".

Vic Cotroni parlait à ce moment à Jimmy Soccio et lui indiquait la façon de se comporter devant les commissaires chaque fois qu'il serait interrogé. Par exemple, répondre "je ne sais pas, je ne me rappelle pas" constitue la meilleure

façon de décourager le procureur qui l'interroge.

À ce propos, il n'est pas inutile de rappeler que Jimmy Soccio a vraisemblablement suivi les conseils de Vic Cotroni mais, malheureusement pour lui, ses réponses "ténébreuses" lui ont valu un "outrage au tribunal" le 10 juin dernier et 6 mois de prison.

Vic Cotroni coïncide "Faire le cave" pour Vic Cotroni se manifeste à l'enquête depuis le début de son témoignage par des affirmations telles que "Je ne sais pas lire" et "Je ne sais pas écrire".

Par ailleurs, les explications qu'il a fournies mardi

et hier concernant ses conseils à Jimmy Soccio sont loin d'être limpides. Quand, par exemple, le procureur Dupré l'interroge sur la signification d'expressions telles que "Touche pas à l'Union nationale", "Donnes-y sur la tête à Bourassa", "Embarque les juges", "Donne des noms de la Provinciale", Vic Cotroni répond que toutes ces remarques faites le 28 mars 1973 à Jimmy Soccio se résument tout simplement à ceci: "Dis la vérité à l'enquête".

Motifs bien cachés La substance de l'interrogatoire conduit hier par le procureur Dupré consistait à faire avouer à Vic Cotroni et à son associé Armand

Courville les motifs réels de leur empressement à conseiller Soccio sur la manière de témoigner devant l'enquête.

Courville a reconnu que "tout ce qui fait du mal au Parti libéral" lui fait un "petit velours" parce qu'il n'aime pas ce parti. C'est pourquoi il recommandait à Jimmy Soccio de "parler de Bourassa et de collaborer (sic) l'affaire d'Obie (Obront)". Ce dernier avait témoigné en mars 1973 et déclaré à l'enquête qu'il avait contribué pour une somme de \$5,000 à la caisse électorale du Parti libéral. Or, Armand Courville conseilla par la suite à Jimmy Soccio de continuer dans la même veine.

Les réactions et réponses des témoins Cotroni et

Courville n'ont cependant pas été hier d'une clarté sans équivoque car après presque chacune des auditions d'un extrait d'enregistrement, l'un ou l'autre affirme ne pas se souvenir d'avoir prononcé les paroles qui leur sont attribuées tout en précisant que, "dans le feu de la discussion orageuse du 28 mars 1973", ils peuvent avoir dit "n'importe quoi".

Cette attitude des témoins semble assombrer le procureur à l'enquête, Guy Dupré, et, de toute évidence, si ce comportement se reproduit aujourd'hui, les commissaires à l'enquête devront brandir la menace de "l'outrage au tribunal", afin d'inciter les deux témoins à répondre de façon un peu plus explicite.

## Forget soumet une politique de réadaptation des adultes

par Marcelle Bourque

Le ministre des Affaires sociales s'occupe de déficience mentale et physique. Il aura sous peu une politique globale s'adressant aux adultes handicapés. Un document existe à l'heure actuelle qui établit les grandes lignes de cette politique. Il sera sous peu soumis aux personnes impliquées dans le milieu de la réadaptation des plus de 18 ans. Elles pourront le critiquer avant qu'il ne devienne la ligne de conduite officielle du gouvernement. Parallèlement à cette ébauche de politique, un comité interministériel réunissant les ministères du Travail, de l'Éducation, de l'Industrie et du Commerce et des Affaires sociales a récemment été formé dans le but d'améliorer à court terme la situation dans le secteur de la réadaptation des adultes.

Ces ce qu'a annoncé hier, à l'assemblée annuelle de l'Association des ateliers protégés du Québec, le ministre Claude Forget.

Finies les grandes institutions?

Rendre les déficients mentaux et les handicapés le plus autonomes possible et les amener à pouvoir résoudre eux-mêmes au moins une partie de leurs problèmes, aider les personnes et les groupes à prendre leurs responsabilités et promouvoir la solidarité entre les personnes impliquées dans le milieu, tels sont les objectifs principaux de la nouvelle politique du ministère des Affaires sociales.

L'outil principal pour parvenir à ces fins: l'atelier protégé. Il sera un centre d'apprentissage au travail par le travail. Les usagers devront y acquérir des capacités leur permettant de s'intégrer au marché du travail régulier. L'atelier sera également un centre de formation sociale visant à inculquer les connaissances et les habitudes indispensables à l'exercice d'une certaine autonomie. On devra amener les handicapés à pouvoir vivre en société.

Le ministère des Affaires sociales rejette une conception traditionnelle. Les ressources qu'il entend développer sont des ressources à dimension humaine. Plus de grandes institutions pour adultes déficients. Des ateliers protégés

thérapeutiques et de petites résidences où habiter quand ils ne peuvent le faire dans leurs familles. On multipliera les foyers d'accueil et les foyers de groupes, semble-t-il.

Un changement d'attitude Il sera sous peu soumis

M. Claude Forget veut que, dans le traitement des handicapés physiques ou mentaux, on considère surtout les capacités restantes des individus pour les développer au maximum. Qu'on cesse de s'attacher uniquement au handicap comme on le fait souvent à l'heure actuelle.

Il veut que soit réalisée l'adaptation de l'individu à un milieu donné. Les thérapeutes devront viser à faire acquérir aux "malades" des comportements normaux et des mesures gouvernementales devront entraîner une diminution de la discrimination exercée contre les handicapés. Elles devront amener le milieu à tenir compte des besoins spéciaux.

Les handicapés ne devant pas demeurer indéfiniment dans un milieu spécial, le ministère des Affaires sociales pense à assurer leur protection. Il entend faire adopter des mesures législatives pour que les déficients ne deviennent pas les nouveaux exploités de notre société. La tentation peut être forte pour les employeurs de profiter d'une nouvelle source de "cheap labor".

Coordination Un comité interministériel s'occupe pour sa part de faire le point. C'est lui qui déterminera les clientèles, établira des critères d'admission et élaborera des programmes cohérents. Il étudiera le problème du financement des centres, celui de la qualification du personnel et celui des mesures d'intégration des handicapés dans un milieu régulier.

Ce comité est appelé à établir un net partage des responsabilités entre les ministères du Travail, de l'Industrie et du Commerce, de l'Éducation et des Affaires sociales.

Il est chargé de définir des liens entre les programmes

s'adressant spécifiquement aux handicapés et ceux déjà existants dans les différents ministères. De définir les liens entre les ressources dont les déficients pourront bénéficier.

Il fera rapport le 31 octobre prochain et ce rapport présentera une série de recommandations d'ordre pratique. Son travail ne doit rien avoir de théorique. Dans l'esprit de M. Forget, le temps de la théorie a assez duré. Il a duré près de dix ans.

Il fera rapport le 31 octobre prochain et ce rapport présentera une série de recommandations d'ordre pratique. Son travail ne doit rien avoir de théorique. Dans l'esprit de M. Forget, le temps de la théorie a assez duré. Il a duré près de dix ans.

# Moi j'annule le 8 juillet!

Moi, le 8 juillet, c'est comme citoyen québécois que je vais l'exercer mon droit de vote. Comme citoyen d'un pays français que le régime fédéral empêche de venir au monde.

A Ottawa, quelque soit le parti au pouvoir nous ne serons jamais que des minoritaires dans le gouvernement des autres.

J'en ai assez de nous voir ainsi diminués, toujours divisés, souvent exploités. Je veux en sortir et je veux que ça se sache.

Moi j'annule le 8 juillet parce que j'ai le goût d'un Québec indépendant dans lequel on sera maître chez nous et parce que c'est une façon démocratique de le faire savoir.



## Parti Québécois.

# éditorial

# Est-il possible de vivre à notre goût?

Les organisations, comme les personnes, ont besoin de souffler et, après de grands bouleversements ou de grandes luttes, de jauger le chemin parcouru et de mesurer ce qui reste à faire. C'est à une entreprise de cet ordre que ressemble le rapport moral du président Marcel Pepin au 46e congrès de la Confédération des syndicats nationaux, "Vivre à notre goût".

La CSN a connu, surtout ces deux dernières années, des secousses internes et des affrontements externes tels que, à un certain moment, des commentateurs ne se sont pas gênés pour prédire son éclatement. C'est elle qui comptait le plus grand nombre de troupes engagées dans la célèbre bataille du front commun, et au moment même où se déroulait cette bataille gigantesque contre le gouvernement, elle s'est trouvée minée de l'intérieur par la scission qui a mené à la création de la CSD.

Il est d'ailleurs vrai, comme le dit Marcel Pepin dans son rapport, que de diverses façons ceux qu'on appelle parfois les "définisseurs de situation" ont tenté d'isoler le mouvement syndical en son ensemble et la CSN en particulier des autres forces du Québec, d'en faire un renégat dont on disait facilement qu'il était contrôlé par quelques dirigeants coupés de leurs membres. Si cette analyse avait été vraie, si la CSN n'avait eu au contraire des racines profondes chez les ouvriers québécois, il resterait peu de chose d'elle aujourd'hui.

Et pourtant c'est une centrale aussi vivante que jamais que l'on voit à

l'occasion du congrès. La question essentielle qui se pose aux délégués n'est exprimée que très secondairement dans le rapport du président: c'est celle de la nécessité d'accroître les cotisations pour le fonds de grève. Elle est pourtant liée étroitement au projet que M. Pepin propose à ses confrères, celle d'une concentration de la lutte sur les lieux de travail.

Le syndicalisme mène en permanence une sorte de guerre: contre l'arbitraire patronal, contre la misère, contre les conditions de travail inhumaines. Dans cette guerre comme en toute autre, le neuf, c'est l'argent. Il est de moins en moins convenable, compte tenu du prix des denrées les plus élémentaires, de ne donner à des grévistes que des secours de \$20 par semaine. Les plus beaux projets de la CSN ne seraient que des mots si le patronat savait, quoi qu'elle demande, qu'elle n'est pas en mesure de soutenir l'élan de ses troupes.

C'est dans cette perspective qu'il faut analyser le rapport Pépin. Le président n'offre pas, cette année, d'idées entièrement nouvelles. Il consacre une large part de son rapport à l'évocation du tableau bien connu de la domination étrangère sur la société québécoise, mais il explicite plusieurs nuances à propos de cette domination, et de la manière qu'elle s'incarne à travers les possédants locaux. Il répète sa foi en un syndicalisme entièrement québécois, mais il laisse la porte grande ouverte à la collaboration avec les syndicats internationaux qui sont affiliés ici à la FTQ. Ce sont des positions déjà connues.

Même le grand projet de "régime de travail modèle" qu'il propose aux membres de la centrale ne contient pas, dans ses parties constituantes, de propositions qui s'écartent sensiblement de ce que les syndiqués réclament déjà dans leurs conventions collectives. On pourrait faire exception pour le droit de tenir des assemblées syndicales sur les lieux de travail, et le droit d'obtenir des informations au sujet de l'ensemble de l'entreprise. Mais le projet ne met de l'avant aucune formule, par exemple, qu'on pourrait qualifier d'autogestionnaire; il s'agit toujours de contenir le pouvoir du patron, non pas de le remplacer.

Ce que le rapport suggère de particulier, c'est que ces droits qu'on réclame pour les travailleurs, tout en continuant à les réclamer par la convention collective, on cesse de les aborder de façon parcelleuse, entreprise par entreprise, point par point, et qu'on donne plutôt à l'action un souffle plus large, en considérant les droits comme un tout, et en tentant de les faire reconnaître d'un coup, au niveau de régions et de secteurs.

Marcel Pepin a en somme ramassé des éléments épars et proposé de les considérer désormais, toujours, comme un ensemble. Est-il possible d'amener 200.000 membres, séparés par les réalités qu'on leur impose, à faire ce saut qualitatif? Les résultats du débat qui s'engagera aujourd'hui sur le fonds de grève donnera, en tous cas, une indication des forces de solidarité dont la CSN peut disposer.

Evelyn Dumas

## vous avez la parole

### L'attitude un peu trop tranquille du JOUR face à l'indépendance

Je juge bon d'attirer votre attention sur cette idée: l'indépendance du Québec, idée véhiculée depuis longtemps et devenue de plus en plus réalisable. Mais c'est une indépendance voulue par certains hommes politiques, certains intellectuels, certains gens sensibles au processus qui se déroule lentement, mais sûrement.

Le Québec dispose de tout l'appareil nécessaire pour assurer son indépendance politique et économique. Le budget présenté par le Parti québécois lors des élections d'octobre dernier, même à caractère électoral, reste assez éloquent.

Malheureusement, la volonté d'indépendance ne se manifeste pas dans toutes les couches sociales. La plupart restent totalement indifférents à ce sujet. Un grand nombre d'entre elles croient que la coupure d'avec le Canada risque d'engendrer le marasme, le chaos et la débâcle. Un fort pourcentage se laisse circonvenir par le "fédéralisme rentable et sécurisant".

Mais ce que ces couches sociales ignorent, c'est que l'indépendance, pour être salutaire et bénéfique, exige un esprit de sacrifice. Trop accoutumées à leurs douces habitudes, soucieuses seulement de leur bien-être, elles n'admettent pas de se serer la ceinture, d'immoler une ou deux générations pour garantir un avenir meilleur aux autres. Elles

n'envisagent pas les délices de ce "jour où nous serons maîtres chez nous", libres de nos destinées.

Aussi, est-il urgent de façonner la mentalité des Québécois. Il ne s'agit pas d'un lavage de cerveau, ni d'une publicité tapageuse ou pompeuse. Il s'agit seulement de les stimuler, d'éveiller leur apathie, de les éclairer, de les persuader par des critères révélateurs. Jusqu'ici, ce sont des mots, du grabuge, un bouillonnement d'idées autour de la question. Mais les vrais problèmes sont à peine effleurés.

Doit-on attendre du "Jour" cette initiative? Pour le moment, rien n'indique une telle démarche: c'est un journal comme les autres, mais avec un esprit et un souffle nouveaux: c'est déjà beaucoup. On ne décèle pas cet aspect militant. Peut-être m'induis-je en erreur? Ce qui ne m'empêche pas de me sentir profondément déçu de l'attitude tranquille du "Jour", comme si les choses vont de soi.

Il serait souhaitable qu'une section du journal soit spécialement réservée à l'idée d'indépendance du Québec: cette initiative serait une invitation aux personnes désireuses de se prononcer sur une question aussi importante.

Joseph Charles  
Montréal Nord

### Le musée de cire doit être visité à la course...

Dimanche le 9 juin, nous avons décidé de jouer aux touristes.

Après un pique-nique sur le Mont-Royal (encore boisé) nous passons par l'Oratoire Saint-Joseph pour aboutir au Musée historique de cire (canadien).

A peine pénétré à l'intérieur, on nous presse à acheter nos billets (\$1,40 étudiants, \$2,25 adultes) pour ensuite nous conduire dans les couloirs reproduit des catacombes romaines car un groupe guidé nous précède de peu.

Nous tentons avec succès de rejoindre le groupe en regardant vivement ici et là. À ce moment, la sensation d'être rué m'envahit. Le guide saute d'une scène à l'autre d'un pas rapide. J'ai même l'étrange impression de participer à une chevauchée galopante où le guide est un cheval qui tire un attelage de gens à l'affût de commentaires...

...trêve de commentaires! je décide de laisser le groupe pour contempler à loisir et sans sprint les différents épisodes présentés; surtout qu'il y a des personnages saisissants et des scènes d'une réelle beauté et d'une expression vivante.

Je termine donc la visite seul avec mon amie.

L'expédition suivante nous a rejoint. Nous sommes alors soumis aux réprimandes du guide pour nous être promenés seuls dans le musée. C'en est trop, la journée finit réellement en queue de cheval.

Je ne comprend pas lorsque l'on paie pour voir des oeuvres pourquoi on ne nous les laisse pas contempler à notre guise. Est-ce parce qu'il n'y a pas assez de guides pour suffire aux visiteurs? J'en doute car le groupe qui nous suivait était deux. Est-ce parce que les guides veulent trouver des temps de repos de reprendre une nouvelle course?

En bref tout ce que je demande, c'est que les propriétaires engagés des étudiants-guides de telle façon que le visiteur ait l'impression de visiter à dos d'âne plutôt qu'à dos de cheval.

Gilles Lauzon,  
Montréal.

### Bombardier, Canadian Vickers et la politique

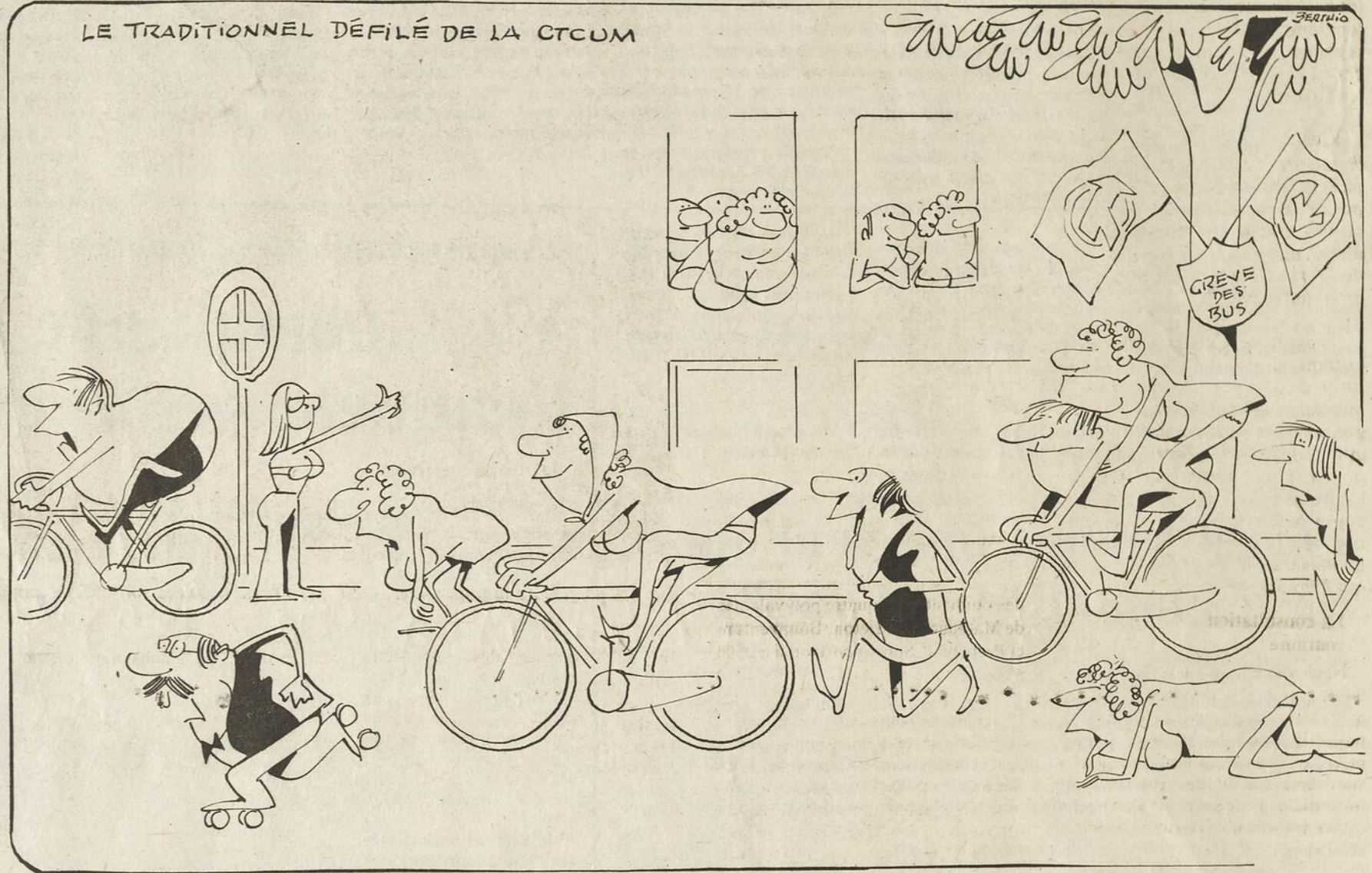
Si nous en jugeons par la conférence de presse du début de juin donnée par monsieur Harrington de Canadian Vickers, celui-ci est joliment en furie de constater qu'un contrat de l'importance de 118 millions est octroyé à une firme québécoise pour la fabrication des wagons de métro.

J'admets que c'est difficile pour lui de voir s'affirmer un peuple qu'il a toujours méprisé. Comme il peut le constater, non seulement les Québécois feront-ils en sorte de faire respecter leur langue mais nous avons aussi l'intention de nous affirmer dans le milieu des affaires et ce, de plus en plus.

Il faisait allusion, lors de sa conférence, au fait que la politique a joué un rôle important dans cette affaire. Et pourquoi pas? Il devrait savoir que la politique mène à tout et que nous avons d'excellent professeurs.

Aurait-il objection à ce que les citoyens du Québec récupèrent les bénéfices qui résulteront de cette affaire? Aurait-il objection à ce que la firme Bombardier survive? Qu'il soit honnête et qu'il dise à sa prochaine conférence de presse qu'il ne peut tolérer de voir s'affirmer une compagnie comme Bombardier qui risque de le gêner de plus en plus.

Jean-Claude Favreau  
Ville Saint-Laurent



### La réforme administrative n'est pas seulement une affaire de comptabilité

Avec le morcellement d'une politique à court terme à travers trop de ministères et tous les conflits d'intérêts, il est possible d'élaborer un plan cohérent pour le développement rationnel de nos ressources naturelles en fonction des besoins économiques et sociaux de la population du Québec.

Il faudrait regrouper tous les ministères qui sont responsables actuellement de l'exploitation de nos ressources naturelles: forêts, mines, eau, énergie, pêche maritime, environnement, tourisme, etc. et leur donner le statut de département à l'intérieur d'un grand ministère qui pourrait être celui des richesses naturelles restructurées. Ceci ne serait pas dans le but de tout centraliser mais pourrait aider à élaborer un maître plan pour le moyen et long terme, et pour coordonner les efforts dans la réalisation du plan.

Pour élaborer ce plan, il faudrait un centre de recherche scientifique où nos meilleurs spécialistes en la matière pourraient évaluer tous les aspects socio-économiques à moyen et long terme et donner toute l'information nécessaire à ceux qui auraient des responsabilités régionales pour l'élaboration et l'application du plan.

Tous les départements de ce grand ministère auraient un rôle important mais je crois qu'il faudrait accorder une attention particulière à celui du tourisme, à cause de son importance économique et sociale.

D'après monsieur Pierre Côté, président du conseil de développement du Québec (organisme de haute instance qui conseille le cabinet des ministères), il aurait fallu des crédits de cent cinquante millions dès cette année pour mettre en branle un plan de développement que le premier ministre avait lui-même demandé pour activer ce secteur.

Comme les grandes priorités sont pour l'éducation et les affaires sociales, les ordinateurs du secrétariat du Conseil du trésor n'ont alloué que cinquante-quatre millions pour le

tourisme; alors un autre plan ira aux oubliettes.

Il faut un plan basé sur des recherches sérieuses. On pourrait alors éviter certaines erreurs comme celles faites en Gaspésie; un terrain pour roulettes en plein centre du village de Percé, un énorme mur de béton sur la plage, l'évacuation de la population d'endroits comme l'Île Bonaventure et le Parc Forillon. Il faudrait que ce département ait juridiction sur tous les parcs et réserves touristiques sur le territoire du Québec, et ainsi mettre fin à l'ingérence des fonctionnaires d'Ottawa dans un domaine qui ne les concerne pas.

Il faudrait dès maintenant réserver de grands espaces verts près des grands centres urbains, et prévoir des transports et équipements collectifs

### Je veux travailler dans une culture qui est mienne

Je vais essayer d'être le plus bref possible. Je suis Québécois, francophone. Je me débrouille assez bien avec la langue anglaise. Pas suffisamment cependant pour travailler dans cette langue.

J'ai pensé jusqu'à hier, m'inscrire à des cours d'anglais, histoire d'améliorer mon sort sur le marché du travail. Et puis, j'ai changé d'idée. Pour la simple raison que je ne pourrais pas, même étant parfaitement bilingue (comme Trudeau, par exemple) travailler (vivre) dans une culture autre que la mienne. Pour moi, ce serait comme vivre dans un milieu où la pollution se ferait toujours plus menaçante. Qu'on me comprenne bien. Il n'y a ici aucune agressivité, aucune émotivité. C'est simple (et maintenant clair pour moi), ça se résume à ceci: je ne peux pas travailler dans une culture autre que la mienne.

Guy de Bellefeuille  
Montréal

## vous avez la parole

LE JOUR est votre journal. Écrivez-nous sur tous les sujets qui vous intéressent. De cent à deux cents mots (1 à 2 pages). Pas plus. Histoire de donner une chance à tout le monde. Merci. Adressez vos lettres: Vous avez la parole, Journal LE JOUR, 387 boul. Lebeau, Montréal 379.

### Monsieur Ryan, votre récompense viendra sûrement

Étant donné le dévouement de monsieur Claude Ryan et sa servilité à la cause libérale, devant le dernier budget, devant le "divin" bill 22, devant les faits et gestes de notre premier ministre Bourassa, etc... je le prie de ne pas désespérer, monsieur Bourassa verra certainement à reconnaître ses mérites d'une façon ou d'une autre, il ne laisse jamais tomber ses bons amis, voyez ce qui est arrivé à notre ancien ministre des affaires culturelles, monsieur Jean-Noël Tremblay! Il a eu sa récompense. Prenez patience, ça viendra sûrement. J'ignore de quelle façon, mais ça viendra, l'avenir nous le dira.

Raymond Dumas  
Montréal

Nicole Beauregard  
Montréal

### Le tableau d'honneur du français langue officielle

**We'll pay you \$1.00.**

Fill out the coupon below with your name and address and mail it along with the bottom panels from four Peek Frean paper bags including Chip Rings, to: Peek Frean offer, P.O. Box 8762, Toronto, Ontario, M5W 1S8. We'll rush \$1.00—more than enough to buy another bag of Chip Rings or Fruit Cremes, Bourbon Cremes, Digestive, or Shortcake Biscuits. Remember, send in four paper bag bottom panels. Offer expires August 1, 1974. Only one refund per family, group or organization. Allow 3 weeks for refund delivery.

NAME \_\_\_\_\_ (Please Print)  
STREET \_\_\_\_\_ APT. \_\_\_\_\_  
CITY \_\_\_\_\_ PROV. \_\_\_\_\_ ZONE \_\_\_\_\_

## le fond des choses

par Paule Beaugrand Champagne

### Selon la population de la Baie des Chaleurs

# L'école n'est au service de personne: elle doit disparaître!

Les gens des grandes villes, comme Montréal, s'imaginent volontiers qu'ils ont le monopole des idées nouvelles et modernes. Les habitants de la région de la Baie des Chaleurs en Gaspésie, tout récemment, de leur donner une bonne leçon d'avant-gardisme!

À la suite de 24 assemblées publiques, auxquelles 2500 personnes ont participé, une commission d'enquête formée de gens du milieu a recommandé à la commission scolaire régionale de fermer les écoles secondaires tant et aussi longtemps que les habitants de la région n'auront pas définitivement choisi le genre d'école qu'ils veulent avoir.

Rien de moins, en effet, que la fermeture des écoles! Parce que pour la "collectivité", c'est-à-dire pour les habitants de la région qu'on a consultés, "l'école actuelle n'a aucune justification et il est faux de prétendre qu'elle est au service de la collectivité"...

Ces gens-là n'ont pas besoin de commission royales d'enquête pour découvrir ce que tout le monde, parents, étudiants et enseignants, ressentent de façon si aiguë. Ces gens-là n'ont pas fait appel au sacro-saint ministère de l'Éducation pour tenter de comprendre leurs problèmes: ils ont décidé de les analyser eux-mêmes et de proposer les solutions qui s'imposent.

#### La consultation continue

Nous publions aujourd'hui une partie du rapport de la Commission d'enquête qui relève les trois solutions ou projets que les gens du milieu ont proposés lors des assemblées publiques sur l'école actuelle: ces projets visent, tous trois, à supprimer l'école telle qu'on la connaît, du moins au niveau secondaire.

Ce sont trois projets que 2500 personnes ont proposés, mais les commissaires-enquêteurs et la commission scolaire régionale ont dé-

cidé qu'il fallait consulter bien plus de gens que cela: ils ont décidé qu'à compter de septembre prochain, on rencontrera systématiquement près de 14.000 personnes avant de décider ce qu'il adviendra des écoles polyvalentes de la région!

Les écoles rouvriront en effet en septembre malgré la recommandation de fermeture de la Commission d'enquête. Les commissaires d'école ayant décidé, le 17 juin, qu'il était préférable de consulter la population en septembre plutôt qu'en juillet comme on l'avait tout d'abord prévu. C'est donc l'année prochaine seulement que l'école dans la région de la Baie des Chaleurs risque de changer d'allure.

#### La petite histoire

C'est l'automne dernier, à Sainte-Anne-des-Monts, que toute l'affaire a commencé: l'association des commissions scolaires de la Gaspésie a alors décidé de vérifier le degré de satisfaction des étudiants du secondaire. La Commission scolaire régionale de la Baie des Chaleurs a décidé de mener cela au bout et a confié, en décembre 73, au coordonnateur des services aux étudiants le soin d'organiser l'enquête.

En février et mars 74, une Commission d'enquête formée de 12 personnes représentant des étudiants, des enseignants, des parents, des cadres scolaires le ministère de l'Éducation et des syndicats, se promenait dans les villages de la région qui fournissent des étudiants aux quatre polyvalentes de Matapédia, Carleton, Bonaventure et Paspébiac. Son rapport totalise 2500 pages...

Les recommandations à la Commission scolaire régionale, présentées le 27 mai dernier, ont été unanimes. Elles ont été accueillies avec surprise mais positivement par les commissaires qui ont pris deux jours pleins pour en faire l'étude. Le 2 juin, nouvelle séance d'étude des commissaires sur la question, à Carleton, et le 17 juin, les commissaires décidaient, par vote, de respecter ces recommandations mais de remettre à septembre la consulta-



Photo Michel Giroux

Un des projets de la population, c'est que l'école nouvelle soit définie par les étudiants eux-mêmes.

tion publique auprès des 14.000 habitants de la région.

Ils ont aussi décidé que, dès septembre, les cadres et les gérants scolaires devraient recevoir une formation spéciale en animation afin d'assu-

rer le succès de la consultation populaire.

La Commission d'enquête n'existe plus maintenant, ce sont les commissaires d'écoles qui ont pris l'affaire en

main. Mais ils se savent "surveillés" par les premiers enquêteurs et la population qui a mis beaucoup d'espoir dans cette enquête et dans l'école "nouvelle" qu'ils veulent voir apparaître le plus tôt possible.

Dans son rapport, la Commission d'enquête rappelait aux commissaires d'écoles qu'ils "portent la responsabilité dans cet instant très grave, de redonner vie ou non à la démocratie..."

## Les trois options que proposent les gens de la Baie des Chaleurs

Une des convictions de la collectivité qui s'est exprimée très clairement consiste à remettre en cause les résultats que procurent les investissements de la population du territoire de la régionale Baie des Chaleurs. L'école, c'est la plus grosse entreprise du milieu. C'est l'école qui entraîne les plus gros investissements; en somme le sort du milieu semble lié à l'école pour le présent et l'avenir. Le drame du milieu se pose donc de cette façon: les gens investissent surtout dans l'instruction laquelle n'apporte pas ce qui est désiré, voulu. Beaucoup a déjà été investi, trop certainement pour les résultats obtenus, il ne faut pas continuer comme cela.

De toute évidence, la collectivité ne veut plus, comme elle n'a jamais voulu, semble-t-il, de l'école actuelle. Sa position là-dessus est très claire: l'école actuelle doit cesser, elle doit disparaître. Elle ne veut plus investir là-dedans, elle n'a déjà que trop investi et il n'y a rien dans l'école actuelle qui satisfait réellement ses désirs et ses aspirations. Pour la collectivité, l'école actuelle n'a aucune justification. Encore une fois, cette position n'a rien d'exagéré ou d'excessif: c'est très net à chaque page du livre de la collectivité.

L'école ne répond pas aux désirs et aux aspirations de la collectivité et, si elle peut parfois sembler satisfaire, malgré cela, une partie des besoins de certaines personnes, c'est que ces besoins leur sont imposés par un système technique, administratif et légal, extérieur et étranger, donc anti-démocratique.

Une collectivité ne peut vivre avec et dans un système, parce qu'un système définit artificiellement et théoriquement comment des gens vivent ensemble. Une collectivité, contrairement à un système, définit elle-même pourquoi elle existe et comment elle existe et c'est elle seule qui peut changer ses définitions.

Donc, la collectivité rejette l'école actuelle parce que l'école actuelle rejette et à toujours rejeté la collectivité qui, elle, veut vivre. Il est faux que l'école actuelle soit au service de la col-

lectivité, car l'école ne supporte pas d'être définie par une collectivité. L'école veut définir une masse, une série de personnes comme elle l'entend elle, l'école, dans son système.

L'école est intelligente et elle juge une collectivité inapte à le définir. Par conséquent, la collectivité qui veut vivre n'entend pas se laisser tuer par l'école, mais plutôt elle veut la disparition rapide et totale de l'école actuelle. Là-dessus la collectivité partage un accord évident.

#### Trois projets

Quant à ce que la collectivité désire à la place de l'école actuelle, elle est aussi d'accord, de toute évidence, qu'elle doit continuer son travail de définition. D'abord parce qu'elle veut, comme on l'a dit, grossir davantage et ensuite parce qu'il lui faut plus de temps. Elle veut donc que des moyens soient pris de toute urgence pour restaurer l'intérêt des personnes qui vivent dans le territoire régional de la Baie des Chaleurs et poursuivre l'approfondissement des trois projets qu'elle a élaborés pour remplacer l'école actuelle.

#### Le pouvoir étudiant

Le premier de ces projets est une école où ce sont les étudiants qui définissent ce que l'école va être et ce qu'ils vont y vivre avec l'aide d'éducateurs et de personnes ressources. En somme, il n'y a plus de professeurs qui enseignent, il n'y a plus d'étudiants non plus: il y a des enfants, des adolescents ou des adultes en formation qui poursuivent une démarche comme ils l'entendent avec l'aide, quand ils en ont besoin, d'un certain nombre d'adultes.

#### La co-gestion

Le deuxième de ces projets est une école où des adultes éducateurs, quelle que soit leur fonction, avec des enfants, des adolescents et des adultes en formation, co-définissent ou définissent avec le même pouvoir ce qu'ils vont vivre ensemble comme cheminement de formation personnelle et collective. Il n'y a plus de professeurs

qui enseignent, ni de cadres qui administrent ou gèrent, mais des formateurs et des personnes en formation, chaque partie négociant avec les autres la démarche en formation.

#### L'abolition!

Le troisième de ces projets est l'abolition, la disparition de toute forme d'école. N'existent plus ces lieux, ces bâtiments, ces programmes où et dans lesquels des personnes sont enfermées et guidées dans un sens ou une direction donnée, on aspire plutôt à ce qu'un milieu (soit la famille, soit un groupe, soit une collectivité) prenne en charge l'éducation ou la formation de sa jeunesse.

En d'autres termes, il n'est pas possible d'éduquer avec des structures et des institutions. Éduquer, ce n'est pas

s'instruire, ce n'est pas apprendre une culture; éduquer, c'est développer la vie. La vie appartient à chaque personne et il lui revient par conséquent, de poursuivre ses propres destinées. L'abolition de l'école, c'est donc l'abolition des manipulations qui sont exercées sur l'être humain et qui en font une chose ou la réalisation d'une idée extérieure à lui.

Il va donc falloir travailler à restaurer l'intérêt des personnes qui ne sont pas encore dans la collectivité et dont beaucoup peuvent venir la grossir. Il va falloir aussi poursuivre l'approfondissement de ces trois projets et rester ouverts à l'élaboration de nouveaux projets. La collectivité s'est mise d'accord contre l'école actuelle, elle peut également se mettre d'accord sur autre chose.



Photo Michel Giroux

On s'est mis d'accord contre l'école actuelle. On ne veut pas se laisser "tuer" par elle...

OYEZ  
OYEZ  
OYEZ!

Les jeunes de  
Sainte-Dorothée  
et Sainte-Rose,  
**LE JOUR**  
a besoin de camelots  
composez **331-8961**

# LE QUÉBEC EN 80 JOURS



## Val David, c'est beau, tranquille, mais rempli de trous!

par Rose-Anne Giroux

**VAL DAVID** — C'est une municipalité qui veut se remettre sur la carte!

Car même si la nature des Laurentides en a fait un nid de touristes et de villégiatures, même si sa boîte à chanson constitue depuis longtemps une attraction, même si la Butte s'est tellement agrandie qu'elle est devenue une sorte de village dans le village, Val Mathieu, comme l'appelle les farceurs, il reste que sa Chambre de commerce et les jeunes de la place s'entendent pour dire que Val David doit refaire son image.

Val David, c'est un presbytère, une église, un épicerie, un couvent des Soeurs de Sainte-Anne, une caisse Pop puis... des "pits" de sable!

C'est beau hiver comme été, mais pour les nombreux jeunes qui viennent y "drop-per", c'est un peu trop tranquille le soir quand il y a trop de maringouins pour aller dehors; ils montent donc prendre une bière à Sainte-Agathe! Quant aux "pits" de sable, une série de cratères, ils défigurent le paysage depuis que les compagnies Beaudry-Simard et Beaver Asphalt se sont approvisionnées à Val David pour construire le prolongement de l'autoroute du Nord.

Val David, c'est aussi une municipalité de villégiature qui a tous les problèmes d'une petite ville dont la population peut doubler, tripler et même quadrupler pendant la belle saison.

Il y a environ 1,600 habitants à l'année longue, mais l'été, le chiffre grimpe à 5 ou 6,000.

50 à l'année...

La maire, lui, gagne toujours la même chose: \$50 par mois et encore faut-il préciser qu'il a dû faire les frais d'un référendum avant de pouvoir s'octroyer une augmentation de \$25; les citoyens veulent des services, mais...

Qui veut et va payer par exemple, pour des services d'incendie. "À l'heure actuelle, quand les pompiers volontaires peuvent partir le camion, cela va bien!" C'est le commentaire un peu cynique du gérant de la Caisse Pop. Qui va payer pour planifier la transformation de plusieurs chalets en résidences permanentes, leur intégration aux infrastructures (égouts, Aqueducs, etc)?

Les problèmes ne manquent pas, en commençant par le plus évident celui des "pits" de sable.

D'après le vice-président de la Chambre de commerce locale, le nouveau propriétaire du mont Plante, M. Yvon Lapointe, il va falloir ressusciter les pressions sur le gouvernement Bourassa pour qu'il participe au réaménagement de ces carrières en parcs, en espaces verts.

Rappelons qu'à l'été 1972, l'exploitation de ces carrières avait soulevé l'indignation des citoyens de Val David qui s'étaient regroupés pour forcer l'arrêt des travaux d'excavation. De démarches en manifestations, ils ont finalement incité le conseil municipal à prendre les moyens pour que cela finisse, en adoptant un plan de zonage qui interdit toute nouvelle exploitation de carrières, en plus de donner à Val David une vocation de zone verte.

Le problème, c'est que les anciens trous n'ont jamais été comblés. Le problème, c'est aussi que le comité de citoyens a pratiquement cessé d'exister le jour où les vacances ont pris fin, le jour où ses membres sont rentrés en ville. Par contre, la Chambre de commerce a recommencé à vivre.

L'autoroute passe tout droit!

Et selon M. Lapointe, son vice président, autant il faut multiplier les pressions, autant c'est décourageant, parce qu'on n'a jamais de nouvelle

des pressions qu'on fait" souligne-t-il.

Un autre facteur qui n'aide pas Val David, d'après les commerçants et les gens de l'auberge de jeunesse, c'est que l'autoroute passe tout droit: "On demande une sortie qui a du sens, disent-ils parce qu'à l'heure actuelle, il faut sortir à Val Morin et à Belle-Neige.

Comme pour achever le plat, les commerçants de Val David n'arrivent pas à obtenir que le panneau indicateur de la municipalité soit situé à l'entrée plutôt qu'à la sortie

du village, du côté de Val Morin! On sait que l'affichage le long des routes est maintenant sujet à une réglementation assez stricte dans la province pour éviter la prolifération des annonces de patates frites, de campings, etc...

Pour s'annoncer, Val David doit donc suivre la règle.

Et ça traîne...

Bref, Val David veut plus de touristes, car contrairement à ce que les citoyens peuvent penser, ils ne montent pas toujours dans le Nord comme des mouches noires.

## Comment tuer le pharmacien et survivre

par Jacques Guay

Comme dans la chanson de Félix Leclerc, il a tué le pharmacien. Mais il n'a pas de sang sur les mains, ni de pain dans le ventre du chien.

La comparaison vient d'elle-même. Au palmarès de notre UNIK, Félix est roi.

Il a donc tué le pharmacien, mais le pharmacien, c'était lui, Fernand Montplaisir avait un temps deux pharmacies, une tabagie et un centre commercial.

Il a tout vendu. La cinquantaine sonnée, il s'est, dit-il, recyclé, quitte à passer pour un "maudit fou".

Il est maintenant aubergiste, restaurateur, homme à tout faire, le père Ovide le plus authentique des villages de légende, celui de Séraphin dont il est le propriétaire.

Tout a commencé quand il s'est acheté une ferme, proche de Sainte-Adèle, tout près de celle qu'aurait habité l'avare des pays d'en haut. "J'ai toujours été assez vite, souligne-t-il en souriant". Il sourit beaucoup depuis qu'il a décidé de ne plus faire dans la vie que ce qu'il aime.

Il dit qu'il a été vite parce qu'il a saisi rapidement que les téléviseurs cherchaient obstinément le village à Séraphin dont les Belles Histoires avaient la cote d'amour. Radio-Canada tournait bien les extérieurs du télé-roman dans les environs de Saint-Adèle mais les téléviseurs ne trouvaient rien. Ni la ferme à Séraphin Poudrier, ni l'auberge à Jos Malterre. Ou encore le shack à Wabo. Pour cause.

Fernand Montplaisir, qui s'ennuyait de plus en plus dans son laboratoire, s'est souvenu qu'il possédait une terre le long du rang Roche. "J'ai acheté toutes les royautes que Radio-Canada avait oubliées."

Suivant les conseils de l'auteur, Claude-Henri Grignon, s'aidant des photos d'époque

et courant les vieilles maisons de la région, il a construit, en moins d'un an le village recherché. C'était en 1967 et malgré l'Expo, ce fut un succès.

Le village compte maintenant 21 maisons, véritables. Ce ne sont pas des décors mais des habitations authentiques, trouvées un peu partout, démolies, transportées, rebâties et meublées.

M. Montplaisir court les antiquités et se passionne pour le passé des Laurentides. Il explique: "Ce n'est pas le village du Upper Canada. Les Laurentides, c'était pauvre à la fin du siècle dernier. Les pattes des meubles, par exemple, n'étaient pas tournées parce que les colons n'avaient pas de tours".

Sa femme, Thérèse, est

aussi passionnée que lui, elle qui ne s'était jamais intéressée à ses commerces antérieurs.

L'endroit est fort agréable; rue principale et rangs de colonisation sont aménagés dans un bois de sapins et d'épinettes.

La cuisine canadienne de l'auberge de Jos Malterre est savoureuse et peu coûteuse. Le français règne seul tant sur les menus que sur les affiches ou inscriptions. Seule exception: les mots Post Office, parce qu'en 1880, le bilinguisme n'existait pas dans les services fédéraux.

M. Montplaisir ne le cache pas. Il est souverainiste et rappelle avec fierté que les fondateurs du Mouvement Souveraineté-Association se sont déjà réunis chez Jos Malterre.

"Ici il y aura un chemin pour les voitures à cheval... Là, nous allons construire le château de la riche héritière..." Son village n'est pas terminé. Il ne le sera, semble-t-il, jamais tout à fait puisque M. Montplaisir continue de le rêver.

Seule déception, il a dû remplacer les cordes qui bloquaient l'entrée dans les pièces des maisons par des barrières de métal et maintenant, il fait poser des vitres à l'épreuve de tout. Les visiteurs lui volaient des pièces de

collection et même le sucre à la crème dans le salon de la romantique maîtresse de poste.

"Si j'étais à Sorel, je referais le Canal du Moine". Il se contente de lancer l'idée. M. Montplaisir regrette que le Québec ne mette pas en valeur son passé, réel ou fictif. Et si Séraphin Poudrier n'a jamais existé, il est convaincu que le premier propriétaire de la terre où est construit le village de Séraphin a servi de modèle à M. Grignon. "Il s'appelait Séraphin Bastien, mais M. Grignon n'a jamais voulu me confirmer que c'était lui..."

## Un coup d'oeil d'Antoine



Photo Antoine Désilets

## Le calendrier du JOUR

**Vendredi 28 juin: L'ASCENSION**  
Après-midi: rencontre avec le groupe des Ecorithofleux (résidence Jarry, route 321 nord)

**Samedi 29 juin: MONT-LAURIER**

L'équipe du JOUR remercie ceux qui ont contribué à cette tournée du Québec en 80 jours.

—La Société des Tabacs Laurentiens qui produit la cigarette La Québécoise.

—Les Roulottes Unik de Saint-Jérôme qui nous ont prêté une Safari pour l'été.

—M. Guy Simard de Transition Audio-Visuel qui a installé le système de son de la caravane.

—Les disques Lemaire qui a fourni les cartouches de chansons.

## la cuisine d'été

par Jacques Guay



### Le lac à la femme enceinte...

par Jacques Guay

On l'appelle la Femme Enceinte. Elle est étendue sur le bord du lac Legault et tous peuvent admirer ses formes pleines en ce bel après-midi ensoleillé et presque déserté par les mouches noires.

Comment travailler devant un spectacle semblable? D'autres, à l'imagination plus tranquille, disent plutôt le Mont-Chauve. Comme quoi chacun trouve bien ce qu'il veut et que l'objectivité est un mythe.

Peu importe le nom, et mon choix est fait, c'est tout un paysage. Calme à souhait, dans le fond des bois, à une dizaine de milles de Sainte-Lucie, un petit village des environs de Sainte-Agathe, du côté de Saint-Donat. Pas très loin du lac Brûlé.

Notre salle de rédaction mobile, unique en son genre (avec un cher correcteur de copie) c'est fabriqué à Saint-Jérôme pour d'autres fins plus agréables que de s'acharner sur une machine à écrire d'occasion. Et pendant que j'y suis, mon garçon avec l'accent des Pyrénées de mercredi était un Gascon et il y a 27 pompiers à Saint-Jérôme et non 7.)...

Je disais donc, que notre véhicule vénérable prend le frais sous un couvert de sapin tandis que nous passons les plus belles de nos heures à taper; taper, taper. Dans l'espoir qu'il en restera bien quelque chose.

Je n'ai pas voulu vous pas-

**Pourquoi fumer des C.D.A?**

**notre cigarette à nous**

Avis: Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social considère que le danger pour la santé croît avec l'usage.

# les élections fédérales



Le chef conservateur, M. Stanfield, reçoit en Ontario l'appui officiel du premier ministre ontarien, M. William Davis, que l'on voit au centre, écoutant la conversation qu'ont M. Stanfield et un restaurateur de Cornwall.

## Les grenouillages des créditistes et des conservateurs dans Labelle

MONTREAL (PC) — Le comté fédéral de Labelle a pris la vedette mercredi, alors que deux candidats ont exposé, au cours d'entrevues avec les journalistes, l'existence d'un plan pour favoriser l'une des candidatures.

M. Marcel Masse, candidat conservateur, et M. Wilfred Marin, l'un des deux candidats créditistes dans ce comté, ont tous deux révélé que leurs partis avaient conclu un accord pour former un front commun contre les libéraux.

M. Marin a exposé qu'on l'avait prié de retirer sa candidature, afin que le candidat conservateur Marcel Masse ait une meilleure occasion de vaincre le candidat libéral, M. Maurice Dupras, député sor-

tant. Selon MM. Marin et Masse, leurs deux partis avaient accepté le principe que dans les comtés où l'un des partis était en position de force, l'autre parti ne nommerait qu'un faible candidat, un "poteau", comme on dit dans les milieux des politiciens, qui ne ferait pas de véritable campagne et aurait très peu d'aide financière ou d'appui de son parti.

M. Caouette Mais M. Marin a maintenu son désir de gagner la nomination du Crédit social, et quand il a exposé ses difficultés à obtenir ses papiers de nomination en bonne et due forme, au député Gilbert Rondeau, du comté de Shefford, celui-ci lui aurait dit: "Il y a eu un certain accord avec les conserva-

teurs pour nous protéger les uns les autres et gagner des sièges aux dépens des libéraux."

Plus tard, M. Marin apprenait que M. Jean-Noël Langlois avait rempli ses formulaires de nomination comme candidat officiel du Crédit social dans Labelle, et y aurait même joint une lettre signée par M. Réal Caouette, chef national créditiste.

Mais, par la suite, M. Marin a obtenu le même M. Caouette une lettre spécifiant que lui et non M. Langlois était le candidat officiel du parti.

Maintenant, les deux candidats se présentent à l'élection sous la bannière du Cré-

dit social, car tous deux ont reçu leurs papiers officiels de nomination, selon M. Rondeau.

De son côté, M. Caouette a déclaré ne pas connaître M. Langlois et qu'il vient d'ordonner une enquête sur cet incident, afin de déterminer comment M. Langlois a pu obtenir les pièces nécessaires pour s'identifier comme le candidat officiel du Parti créditiste.

Jusqu'ici, les journalistes n'ont pu joindre M. Langlois pour obtenir ses commentaires. M. Marin affirme avoir tenté d'atteindre M. Langlois n'avait pas encore ouvert de comité dans le comté, et qu'il semblait actuellement ne pas faire de campagne.

Dans Témiscouata

## Caouette tente de rallier ses troupes derrière le candidat officiel du parti

par Claude Papineau

RIVIÈRE-DU-LOUP (PC) — En plus d'être invité à préciser sa position sur le projet de construction d'un port de mer à Gros-Cacouna, le chef du Crédit Social, M. Réal Caouette, a dû hier, à Rivière-du-Loup, tenter de rallier ses troupes derrière le candidat officiel du parti dans le comté de Témiscouata où le vote créditiste risquerait d'aller en bonne partie à M. Bernard Dumont, député créditiste provincial défait dans Mégantic en octobre dernier, qui brigue les suffrages à titre d'indépendant en vue du scrutin du 8 juillet.

Au cours d'une tribune téléphonique, M. Caouette a tenu à exprimer son appui total à M. Maurice Lemieux, entrepreneur de la région, devant les reproches amers de certains militants, qui ont exprimé leur désaccord avant le choix d'un homme sans racines réelles dans l'organisation du comté et qui par surcroît, a déjà travaillé pour les Conservateurs et l'Union nationale.

Devant l'insistance d'un militant qui reprochait à M. Caouette de ne pas avoir choisi "l'homme qu'il faut dans le comté", le leader créditiste s'est départi de toutes responsabilités quand à la nomination du candidat, mais a tenu à faire remarquer le sérieux de M. Lemieux, "que je connais depuis deux ou trois ans".

Concernant la candidature de M. Dumont, qui selon un organisateur local, participant à l'émission, jouirait de l'appui presque entier de l'organisation du comté, M. Caouette l'a rejetée, catégoriquement, accusant son ancien collaborateur de "nous avoir combattu au fédéral ou à peu près".

M. Dumont, bien connu pour ses attaques à l'Assemblée nationale contre les machines à pluie, a démissionné de son poste de député fédéral en 1970 pour se porter candidat créditiste au provincial.

"Quand il est parti d'Ottawa, je me suis presque mis à genoux devant lui pour qu'il reste avec nous, afin de préserver l'unité du parti à Québec, mais il m'avait pratiquement envoyé au diable", a expliqué M. Caouette.

Il a indiqué en outre avoir refusé catégoriquement la candidature de M. Dumont qui l'aurait approché cette année par l'entremise de l'un

de ses députés dans le but, aux dires de M. Caouette, de recouvrer sa pension de député à Ottawa.

Dans Témiscouata, le député libéral sortant, M. Rosaire Gendron, n'avait remporté que 346 voix sur son adversaire créditiste, M. Philippe Gagnon, lors du scrutin de 1972.

Quant au projet de construction d'un port en eaux profondes, M. Caouette a réitéré son opposition au complexe pétrolier qui s'y rattache favorisant par contre l'établissement d'un port de transbordement relié à la structure économique de la région.

Cette solution de rechange, qui éviterait la pollution causée par les super-pétroliers, dépendrait toutefois de l'expansion régionale de l'industrie forestière et pourrait compléter, par exemple, le projet de cartonnerie à Cabano.

Au cours de la journée, M. Caouette a également participé à une émission de lignes ouvertes, le reliant à la région des Cantons de l'Est.

Après de nombreuses difficultés de communication, le leader créditiste a pu dialoguer avec les auditeurs du comté de Frontenac, où le Crédit social avait réduit la majorité libérale de plus de

5000 voix en 1968 à 64 voix en 1972.

M. Caouette a particulièrement incité les auditeurs à accorder leur confiance à Mme Thérèse Mercier, essayant notamment de convaincre une militante rebelle à l'idée d'une candidature féminine "qu'une femme, cela vaut bien un homme en politique".

Aujourd'hui, M. Caouette visite le comté de Rimouski, afin d'y appuyer le député sortant, M. Eudore Allard, avant de traverser sur la Côte nord en fin de semaine, pour porter main forte à son fils Gilles, élu par une marge de 159 voix dans Charlevoix en 1972.

## Le PQ du Nord-Ouest recommande à la population d'annuler son vote

Dans un communiqué qu'il a émis hier, l'exécutif régional du Parti québécois d'Abitibi-Témiscamingue demande à toute la population du Nord-ouest de ne pas voter contre les intérêts de la nation québécoise. "C'est pour ça qu'il recommande à tous les Québécois de se rendre au bureau de scrutin le 8 juillet et d'annuler leur vote. Trudeau lui-même disait qu'il croirait à l'indépendance du Québec le jour où les Québécois cesseraient de voter aux élections fédérales. Montrons-lui que nous sommes prêts pour l'indépendance," dit le communiqué.

"Au moment où au Qué-

bec le gouvernement libéral s'apprete à trahir les francophones en faisant adopter à la hâte le bill 22, le Parti québécois dans le Nord-ouest croit qu'il est plus urgent de monopoliser les énergies du peuple contre cette tentative de trahison que par une campagne électorale qui n'est que la répétition d'une farce lamentable qui n'a jamais rien rapporté aux Québécois."

Nous exhortons toute la population du Nord-ouest à protester contre le bill 22 et contre la façon cavalière dont le gouvernement s'apprete à traiter les opposants à ce bill."

"Si le bill 22 est adopté dans sa forme actuelle, le

gouvernement libéral sera seul responsable du chaos que cela pourra entraîner car le peuple du Québec ne saurait accepter plus longtemps une situation de colonisation exigera d'un gouvernement dont l'Opposition est réduite, au strict minimum qu'il légifère dans le sens des intérêts des Québécois et non dans celui des investisseurs étrangers comme le veut le Rapport Fantus."

"Le mot d'ordre de l'exécutif régional du Parti québécois est à l'effet de ne pas se laisser distraire d'une question aussi fondamentale que celle de la langue par le cirque des élections fédérales."

## Dans Montmorency comme dans Lévis, les créditistes sont... conservateurs

QUÉBEC (PC) — Les organisateurs créditistes du comté de Montmorency, à l'instar de ceux de Lévis, accorderaient leur appui au candidat progressiste-conservateur dans cette circonscription, M. Henri Casault.

C'est du moins ce que soutient une militante créditiste du comté, Mme Lucienne Paquet, qui affirme avoir été obligée de poser sa candidature sous étiquette indépendante en vue des prochaines élections, parce que les orga-

nisateurs créditistes ont refusé de reconnaître sa nomination comme candidate du Crédit social.

Mme Paquet a déclaré au cours d'une conférence de presse qu'elle avait été choisie par acclamation, lors d'une convention tenue environ 48 heures avant l'expiration du délai pour les mises en candidature.

Toutefois, l'organisation créditiste du comté, de même que l'organisateur pour le Québec, M. Pierre Bernier, auraient refusé de lui donner

sa lettre de créance et lui auraient substitué M. André Ducloux comme candidat officiel.

Mme Paquet a dénoncé les organisateurs créditistes locaux, notamment le président de l'association, M. André Têtu, le Dr Gaston Tremblay, MM. Jean-Marie McNicoll et Raynald Bois, les accusant d'être passés du côté des conservateurs.

Démenti De leur côté, les porte-

parole du parti, dont M. Bernier, ont catégoriquement démenti ces affirmations.

Au cours d'une conversation téléphonique depuis Val d'Or, M. Bernier a expliqué que le choix du candidat avait été confié à l'organisation locale.

Il a précisé que, selon les rapports qui lui sont parvenus, Mme Paquet n'avait jamais été choisie comme candidate et était obsédée par le désir de briguer les suffrages à tout prix.

## Quatre chefs, quatre styles de campagne

OTTAWA (PC) — Les journalistes et photographes qui suivent le déroulement de la campagne électorale en vue des élections fédérales du 8 juillet ne sont pas sans noter un certain changement d'atmosphère lorsqu'ils passent de la tournée d'un chef politique à celle d'un autre.

Par exemple, les journalistes qui, au début de la campagne, quittaient la suite du premier ministre Pierre Elliott-Trudeau pour se joindre à celle du leader néo-démocrate David Lewis avaient de la difficulté à s'adapter aux inconvénients des voyages à bord d'avions réguliers: billets, bagages, etc.

M. Lewis prenait alors des avions de ligne. Depuis, il se déplace à bord d'un avion qu'il a nolisé le 16 juin et les journalistes qui l'accompagnent n'ont plus à faire face aux problèmes du simple touriste. M. Trudeau et le leader conservateur Robert Stanfield, pour leur part avaient un DC-9 nolisé dès le début de la campagne. Mais là aussi, on remarque des différences sensibles dans le style des deux leaders politiques.

Les journalistes ont ainsi été frappés par le plus grand sérieux montré par le personnel du premier ministre. Les adjoints de M. Stanfield, quant à eux, prennent délibérément plaisir à imiter le style lent et hésitant de leur chef.

Au premier abord, le DC-9 de M. Trudeau plus "démocratique" car, en effet, il n'est pas compartimenté et le premier ministre travaille au milieu de son personnel et des journalistes.

L'avion de M. Stanfield, par contre, est divisé en sections qui sont réservées à lui-même, à son personnel et aux membres de la presse. Il s'en dégage une impression de rigueur formelle.

Les entrevues Mais les quatre rangées de sièges derrière la place occupée par M. Trudeau sont réservées à ses adjoints et il est clairement donné à entendre aux journalistes qu'ils ne peuvent pas aller tout simplement le voir et s'entretenir avec lui.

Les demandes formulées pour l'obtention d'une entrevue avec le premier ministre ou son épouse ne sont pas tout à fait bienvenues. Par ail-

leurs, M. Trudeau n'a donné qu'un nombre restreint de conférences de presse au cours de sa campagne et, autant que l'on sache, il n'a accordé aucune entrevue privée.

Les choses sont bien différentes à bord de l'avion du chef conservateur. Ainsi, un journaliste qui demande à un attaché de presse, tout en regardant d'un oeil inquiet la cloison, si M. Stanfield voudrait bien commenter une nouvelle en provenance d'Ottawa, peut très bien se voir répondre simplement: "Pourquoi n'allez-vous pas le voir et lui demander?"

Les journalistes n'ont pas pour autant l'habitude de déranger M. Stanfield au cours de ses déplacements lorsqu'il travaille à la préparation de ses discours ou qu'il est occupé par d'autres questions. Il est plus simple d'attendre l'arrivée et de l'aborder en pleine action.

M. Stanfield voyage parfois à bord de l'autobus des journalistes, d'autre part, et il répond alors à toutes les questions. Il lui arrive aussi de rendre visite à la section réservée à la presse dans son avion.

Quant aux journalistes qui se déplacent en compagnie de M. Lewis, ils le trouvent tout aussi abordable que leurs propres collègues. À bord des avions commerciaux, le chef néo-démocrate cherchait une place comme tout le monde et si un journaliste voulait s'asseoir à côté de lui, il ne faisait aucune objection.

On retrouve d'ailleurs la même liberté d'accès à bord de "Daisy Air", le Convaire 440 nolisé par M. Lewis.

Comparaisons injustes

Les porte-parole libéraux soulignent cependant qu'il est quelque peu injuste de mesurer la liberté d'accès aux trois leaders politiques sur la base des mêmes critères. M. Trudeau est, somme toute, premier ministre, disent-ils, et il doit se consacrer longuement à des questions officielles, alors que les deux autres chefs de parti peuvent prendre tout leur temps pour se mêler aux journalistes.

"Et de toute façon, ces coudes ne sont pas dans le style de M. Trudeau", a même affirmé un responsable libéral.

**HULL,  
GATINEAU,  
POINTE GATINEAU,  
TOURNAINE.**

**LE JOUR**

**CAMELOTS DEMANDÉS**  
Composez **771-0511**

**LIVRAISON À DOMICILE**  
Composez **771-0511**

**ATTENTION**

**LE JOUR** a besoin de camelots dans le Centre-Ville de Montréal, entre Mont-Royal/Saint-Zotique et Delorimier/Saint-Laurent.

Composez **331-8961**

Les placements
Marché à la baisse

TORONTO (PC) — Le marché était à la baisse à la fermeture du marché, jeudi, alors que les échanges étaient fermés.

L'indice industriel était en perte de 1.67 à 185.14, les aurifères de 5.71 à 411.25, les métaux de base de 1.04 à 78.81 et les pétroles de l'ouest de 3.56 à 178.30.

Le volume des échanges s'est établi à 1.45 milliard d'actions comparativement à 1.33 milliard mercredi.

Dans les industriels, M National Sea Products A a perdu 2.34 à \$101.4-Dome Petc 11-4 à \$247, Gulf Canada 11-8 à \$25.1-2, D. H. Howden 7-8 à \$47.5 et Teledyne Canada 8-8 à \$4.65.

Dome Mines a perdu 1 à \$44.1-2 Hudson Bay Mining A 3-4 à \$191.4, Rio Algon 5-8 à \$25 et Sherritt 5-8 à \$81.4 — United Can a perdu 1-2 à \$17, Ranger 1-2 à \$25 et Chieftain 1-4 à \$6.1-2.

Conduits Amherst a gagné 1 à \$5 Denison 1-2 \$40.1-2 Bénéco 1-8 à \$6.5-6 Whitehorse Copper 35 cents à \$3.35 et la Banque Canadienne Nationale 1-4 à \$181.4.

Cours transmis par la Presse Canadienne

Table of stock prices for various companies including Alcan, Bell Canada, and others, with columns for company name, price, and change.

Chute des cours

NEW YORK (AFP-AP) — Assez nette chute des cours mercredi à Wall Street, où les gains enregistrés la veille ont été pratiquement effacés.

Un certain nombre de valeurs de croissance appréciées généralement par les institutions ont été affectées.

Par ailleurs, des repis assez nets ont été notés aux compagnies aériennes, pharmaceutiques, et au matériel électrique.

Les pétroles et papiers se sont alourdis, de même que les chemins de fer. Les automobiles et pneumatiques se sont effrités, tout comme les chimiques, aérospatiales, mécaniques, matériaux de construction, alimentaires et Grands magasins, qui perdent généralement une fraction.

Irégulièrement aux mines d'or, aluminiums, sidérurgiques et tabacs, tandis que les cuprifères clôturent plutôt en hausse.

La moyenne de Dow Jones par 30 industrielles régresse de 11.89 et tombe à 816.96.

Le volume se situe à 11.33 milliards d'actions. En tout 239 gains, 986 pertes, 436 inchangées.

Cours transmis par la Presse Canadienne

Table of stock prices for various companies including Alcan, Bell Canada, and others, with columns for company name, price, and change.

Un seul secteur à la hausse

MONTREAL (PC) — L'indice des services publics a atteint son plus bas niveau de 1974 alors que les échanges étaient sur la bourse de Montréal, jeudi.

Le volume des échanges s'est établi à 659,000 actions, comparativement à 706,800 mercredi.

Les banques ont perdu 3.78 à 239.91, les industrielles 2.72 à 195.02, les valeurs composées 2.45 à 185.72, les papiers 2.32 à 116.50 et les services publics .95 à 123.91. En tout 38 hausses, 148 gains et 53 inchangées.

Cours transmis par la Presse Canadienne

Table of stock prices for various companies including Alcan, Bell Canada, and others, with columns for company name, price, and change.

Indice de la Bourse de Montréal

ind. S. pub. Banq. Comb. Pap. -2.72 -1.95 -3.78 -2.45 -2.32

195.02 123.91 239.91 185.72 117.50

199.74 124.86 243.69 188.17 119.82

199.60 129.42 243.24 190.99 120.79

192.01 126.56 239.70 184.17 116.09

255.23 151.81 293.38 238.67 144.80

189.63 123.91 237.32 182.59 114.33

Indice de la Bourse de Toronto

Table of stock prices for various companies including Alcan, Bell Canada, and others, with columns for company name, price, and change.

Indice Dow Jones

Ouv. Haut Bas Ferm. Chang. 813.36 817.27 800.77 803.66 -13.30

Industrielles 163.31 165.31 161.64 162.80 -2.16

Serv. pub. 68.95 69.21 67.58 68.19 -0.67

Combiné 244.29 245.51 240.32 241.57 -3.59

Indice de la Bourse de Montréal

Table of stock prices for various companies including Alcan, Bell Canada, and others, with columns for company name, price, and change.

Indice de la Bourse de Toronto

Ind. Aurif. Mét. Pét. 185.16 411.25 78.79 178.30

Fermeture 188.24 417.20 79.55 183.59

Sem. dern. 190.50 440.94 82.89 187.25

L'an dern. 188.87 409.74 81.97 187.22

Bas 192.08 304.79 100.59 211.89

Haut 1974 228.78 622.04 109.23 274.81

Bas 1974 182.05 384.14 78.33 175.19

Table of stock prices for various companies including Alcan, Bell Canada, and others, with columns for company name, price, and change.

Indice de la Bourse de Toronto

Ind. Aurif. Mét. Pét. 185.16 411.25 78.79 178.30

Fermeture 188.24 417.20 79.55 183.59

Sem. dern. 190.50 440.94 82.89 187.25

L'an dern. 188.87 409.74 81.97 187.22

Bas 192.08 304.79 100.59 211.89

Haut 1974 228.78 622.04 109.23 274.81

Bas 1974 182.05 384.14 78.33 175.19

Table of stock prices for various companies including Alcan, Bell Canada, and others, with columns for company name, price, and change.

Indice Dow Jones

Ouv. Haut Bas Ferm. Chang. 813.36 817.27 800.77 803.66 -13.30

Industrielles 163.31 165.31 161.64 162.80 -2.16

Serv. pub. 68.95 69.21 67.58 68.19 -0.67

Combiné 244.29 245.51 240.32 241.57 -3.59

Table of stock prices for various companies including Alcan, Bell Canada, and others, with columns for company name, price, and change.

Indice de la Bourse de Montréal

ind. S. pub. Banq. Comb. Pap. -2.72 -1.95 -3.78 -2.45 -2.32

195.02 123.91 239.91 185.72 117.50

199.74 124.86 243.69 188.17 119.82

199.60 129.42 243.24 190.99 120.79

192.01 126.56 239.70 184.17 116.09

255.23 151.81 293.38 238.67 144.80

189.63 123.91 237.32 182.59 114.33

Table of stock prices for various companies including Alcan, Bell Canada, and others, with columns for company name, price, and change.

# l'économie

## Une réorientation s'impose pour Brinco

Brinco a annoncé hier son désir d'investir plus de \$200 millions dans l'amiante, le ciment et l'uranium. C'est ce qui ressort de l'assemblée annuelle des actionnaires qui a aussi porté comme on pouvait s'y attendre sur la vente des intérêts que Brinco possédait dans le développement hydroélectrique entrepris par la compagnie Churchill Falls Labrador, et la réorientation de la compagnie.

M. William D. Mulholland, président de Brinco, a annoncé ces estimés de dépenses afin de rassurer les actionnaires préoccupés du destin de la compagnie après la vente de ses parts dans le projet hydro-électrique du Labrador.

La vente comme telle a été bien accueillie par les actionnaires lors de la réunion mais des cadres de l'entreprise ont précisé qu'elle avait provoqué quelques remous.

Pour répondre au fait que la compagnie avait accepté l'offre de \$160 millions sans trop protester, M. Mulholland a dit qu'il n'avait pas eu le choix et qu'un parlement avait le pouvoir de faire ce genre de choses. Il peut de-

mander un transfert d'actifs et déterminer la compensation qu'il veut.

On se souvient que le gouvernement de Terre-Neuve avait d'abord proposé d'acquiescer Brinco elle-même à \$7.07 l'action.

Après de longues négociations les deux parties se sont entendues sur la vente des intérêts de Brinco dans Churchill Falls Corp. ainsi que d'autres droits que Brinco possédait dans le domaine de l'hydroélectricité.

Les opérations de Brinco dans le domaine hydroélectrique représentaient de loin la majeure partie de ses activités.

Suite à ce changement subit dans ses opérations Brinco propose à ses actionnaires de racheter ses propres actions à \$7.07 puisque la compagnie est devenue totalement indifférente.

M. Mulholland a précisé que l'offre originale avait été refusée parce que les investissements dans les domaines ne touchant pas à l'hydroélectricité valaient plus que le prix offert par le gouvernement de Terre-Neuve.

Dans cette optique le président a précisé que la plupart des cadres de la compagnie conseillaient aux actionnaires de conserver leurs actions.

Pour étayer sa démonstration le président a rappelé que la Brinco prévoyait les investissements suivants et n'excluait pas l'acquisition de compagnies travaillant dans ces domaines:

—\$100 millions pour l'amiante dans le nord-ouest québécois,

—\$65 millions pour le ciment à Terre-Neuve même où elle possède des concessions de calcaire,

—\$45 millions pour l'exploitation de gisements d'uranium au nord du Labrador.

M. Mulholland a ajouté que bien que la compagnie "nagera dans l'argent liquide quand elle recevra les 160 millions du gouvernement de Terre-Neuve, elle n'établira pas de politique régulière de dividende tant que ses profits ne croîtront pas régulièrement.

## Selon la First National City Bank Les sociétés pétrolières pourraient encaisser sous peu de fortes pertes!

NEW YORK (AFP) — Les perspectives de grandes sociétés pétrolières ne sont pas aussi favorables que certains l'imaginent et les profits élevés qu'elles enregistrent actuellement pourraient rapidement s'évanouir, surtout si les prix du pétrole baissent dans le monde, estiment les spécialistes pétroliers de la First National City Bank. La banque newyorkaise, qui note que les bénéfices des 37 plus grandes sociétés pétrolières américaines ont progressé de 55% en 1973 et de 81% au cours du premier trimestre de 1974, fonde ces prévisions peu optimistes sur l'argumentation suivante:

—Les profits élevés réalisés récemment sont artificiels et proviennent notamment de bénéfices d'inventaires résultant de la vive hausse des prix du pétrole. Une partie de ces profits vont disparaître si les prix du pétrole retombent.

—Le caractère élevé de ces profits — qualifiés d'indécents par certains critiques — pourrait avoir pour conséquence une taxation accrue des sociétés pétrolières — avec notamment la suppression de la "depletion allowance" — et des demandes

d'augmentations salariales inconsidérées de la part des syndicats.

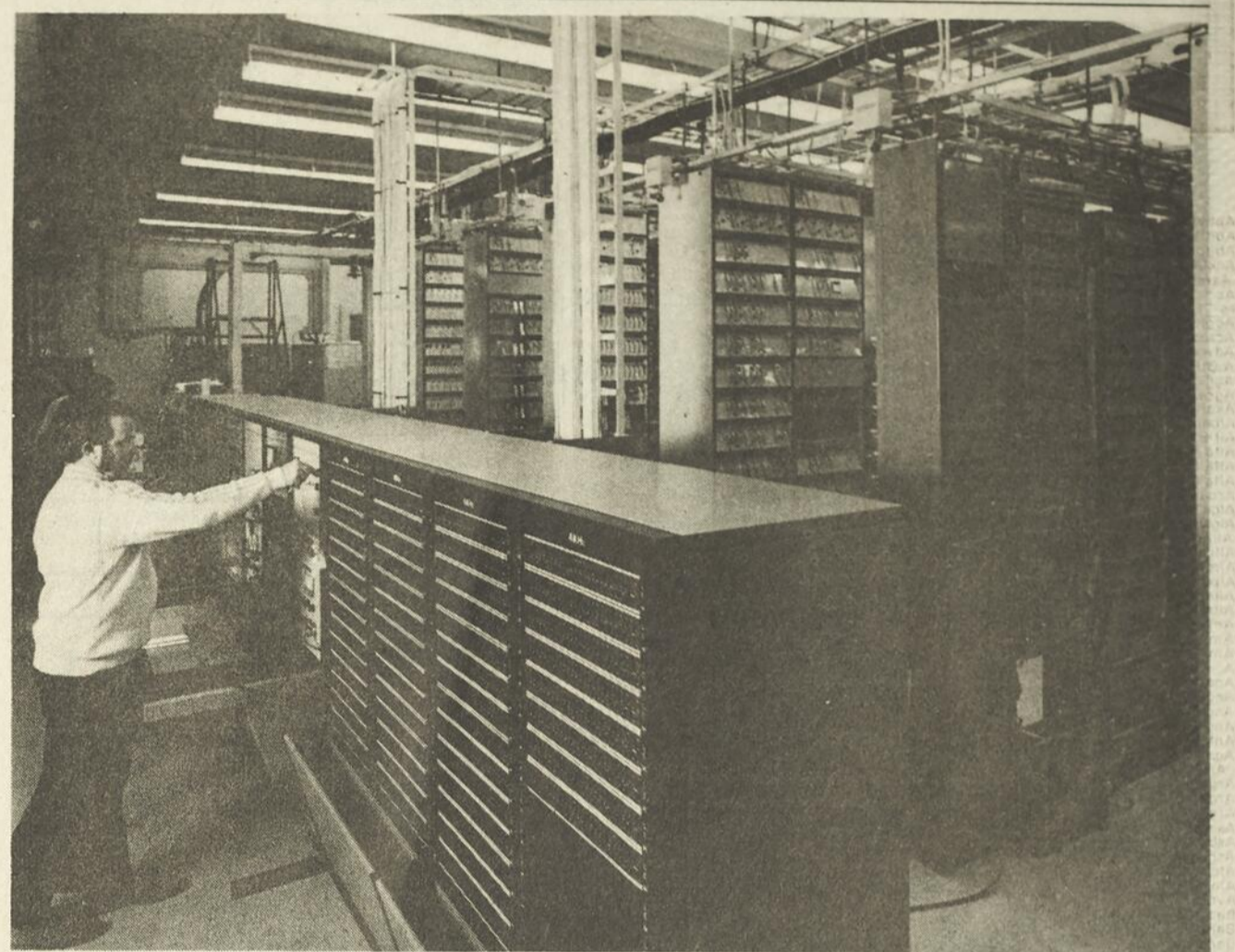
—Tout ceci pourrait handicaper les programmes d'investissements et de recherches indispensables entrepris par ces entreprises pour accroître

leur capacité de production et renouveler des actifs qui sont entamés par l'inflation, les nationalisations des pays producteurs et l'épuisement des réserves.

—Et ce d'autant plus que le flot de liquidités net dégagé

par les sociétés pour ces programmes d'investissements était toujours, du moins jusqu'à la fin de l'année dernière, inférieur aux sommes dépensées à cet effet, avec pour conséquence un accroissement de l'endettement à moyen et long terme.

Le tableau tracé par les économistes de la First National City Bank est donc plutôt pessimiste. La possibilité de voir les sociétés pétrolières américaines perdre de l'argent dans un avenir plus ou moins proche est même envisagée.



## L'électronique canadienne: un secteur de plus aux mains de l'étranger

par Alain Batty

La situation de l'industrie canadienne de l'électronique n'est pas très brillante et la pénétration de la technologie étrangère ainsi que des produits importés devient inquiétante.

C'est ce qui ressort du congrès annuel des membres de l'association des industries de l'électronique qui s'est tenu il y a quelques jours à Ste-Adèle.

Parlant de l'industrie en général les membres ont fait ressortir la trop grande dépendance de cette industrie vis à vis de l'étranger et ont souligné que dans ce domaine le déficit de la balance commerciale a presque décuplé depuis 1964 pour atteindre \$928 millions en 1973.

Bien que le marché canadien dans ce domaine croisse deux fois plus vite que le produit nationale brut les industries nationales ne sont pas en mesure d'en profiter et les étrangers continueront à s'y tailler une place de roi.

Certes, ils sont plus avancés dans ce domaine, mais c'est surtout parce que leurs gouvernements ont compris très tôt qu'il ne fallait pas ménager l'aide à ce secteur en pleine expansion. M. Gillespie, vice-président de la Générale Electronique canadienne faisait allusion aux États-Unis, au Japon et à la France qui ont reconnu très tôt l'importance stratégique et culturelle d'une telle industrie.

### Le problème du contrôle

"Pouvons nous tolérer que le contrôle et le leadership de cette technologie s'éloignent trop des intérêts canadiens alors que notre expérience nous montre qu'une trop grande dépendance sur les composants importés nous rend très vulnérables en période de crise mondiale de l'approvisionnement".

C'est la question que pose M. Gillespie en soulignant que la solution à un tel problème se trouve au sein même de l'industrie canadienne.

On peut se demander jusqu'à quel point cette déclaration ne manque pas de réalisme surtout quand on sait que la moyenne des marges de profit est de \$0.03 par dollar de vente et que les investissements dans le domaine de la recherche sont considérables et pas toujours rentables immédiatement.

Actuellement la production est répartie entre trop de fabricants qui sont obligés de se concurrencer entre eux, de réduire leurs prix et de couper leurs profits.

Une politique concertée de regroupement serait certainement bénéfique dans ce domaine et redonnerait à l'industrie canadienne de l'électronique une occasion de se tailler une place un peu plus honorable sur son propre marché.

Accompagnée d'une spécialisation sectorielle elle pourrait même rendre l'industrie plus compétitive sur les marchés internationaux.

À un moment quelconque il faut réaliser que les pays ayant un marché domestique très vaste peuvent se permettre d'attaquer tout l'éventail des produits connexes d'une même industrie mais que les plus petits ont tout à gagner d'une spécialisation poussée.

### Des perspectives sombres pour les ordinateurs

Dans le domaine connexe des ordinateurs la situation n'est pas meilleure en ce qui concerne la part du marché que détiennent les compagnies contrôlées à plus de 50% par les canadiens.

Le marché des ordinateurs est actuellement en pleine expansion mais dans ce domaine de pointe la question du contrôle est encore plus cruciale.

En 1973 il y avait 5736 ordinateurs en service au Canada ce qui représentait un accroissement de 30% sur l'année précédente et de 112% par rapport à 1970.

D'ici à 1980 les prévisions font état d'un taux de croissance annuel de 25% pour les mini-ordinateurs et de 22% pour les ordinateurs géants alors que les petits et moyens n'augmenteraient que d'environ 4%.

Si on considère comme étrangère toute société établie au Canada et dont au moins 50% des droits de vote sont possédés à l'extérieur du Canada ou par des sociétés canadiennes sous contrôle étranger alors seulement 33% des entreprises qui fournissent ce type matériel sont canadiennes.

Au niveau des importations proprement dites les États-Unis se taillent la place du lion avec 95.6% suivis de très loin par la Grande-Bretagne avec 1.5% et moins de 1% pour chacun des autres exportateurs.

### Les investisseurs au Québec

On peut d'ailleurs penser que les investisseurs étrangers vont continuer à pénétrer ce marché dans lequel ils sont déjà en excellente position, puisque le rapport Fantus fait état du Québec comme d'un site privilégié pour les investisseurs dans ce domaine.

Le rapport Fantus est un document que le Gouvernement du Québec fait réaliser (par une compagnie américaine) pour savoir dans quels domaines les investisseurs étrangers ont intérêt à investir au Québec.

Non! La canadianisation de l'électronique n'est pas pour demain. Ne contrôlant pas de façon très efficace les investissements dans les secteurs traditionnels, pourquoi le gouvernement ferait-il en effort dans les secteurs de pointe? L'important est de rester logique!..

## Un programme... M. Lewis?

Un commentaire de Pierre Sormany

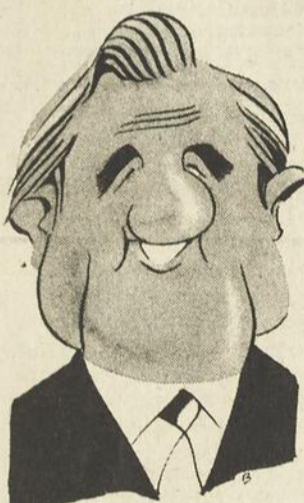
Les propos électoraux généralement servis par le leader du Nouveau parti démocratique peuvent certes nous assurer de la volonté sincère de David Lewis de prendre en main les intérêts des gagnants. Malheureusement, ils constituent trop souvent des promesses isolées, peu cohérentes, acceptables pour un parti qui s'attend à jouer un rôle de "chien de garde du pouvoir", mais non pour un éventuel gouvernement.

Certains affirmeront en réponse que les deux autres partis ne présentent guère plus de "programme cohérent". Mais ce n'est pas tout à fait vrai.

Dans le cas du parti libéral par exemple, l'électeur n'a qu'à regarder les longues années du régime libéral depuis la prise du pouvoir par Pearson, puis l'accélération des mesures sociales au cours des derniers 18 mois (sous la pression NPD en majeure partie), et à ajouter quelques promesses disparates (protection des petits emprunteurs hypothécaires, nouvelle politique du transport ferroviaire, aide aux agriculteurs de l'ouest, en plus bien sûr des "candies" déjà compris dans le budget qui fut battu au printemps) pour avoir une idée assez précise de ce que serait le prochain mandat de Pierre Trudeau.

Du côté conservateur, leur absence prolongée du pou-

voir rend toute perspective hasardeuse, mais la promesse d'un gel temporaire



des prix et salaires accordé à l'équipe Stanfield une certaine marge de manoeuvre. Qu'on lui rappelle que telle ou telle promesse aura des effets sur l'inflation, et le leader Tory répond par son "gel". Qu'on lui parle plutôt des dangers d'une récession, et il rappelle que ce gel ne durera que 90 jours.

En outre, le parti a su accompagner cette mesure d'une suite de promesses plus particulières (faciliter les emprunts domiciliaires, contrôler la spéculation foncière, etc) qui, si elles ne forment pas un programme complet, s'intègrent quand même à ce thème majeur de "lutte à l'inflation".

Ce n'est pas le cas des affirmations et promesses du leader néo-démocrate. Devant les problèmes d'inflation, d'injustice sociale ou de chômage, le NPD promet d'agir... Il ne précise pas comment.

Citons un exemple: M. Lewis s'attaquait cette semaine à la décision de la Banque de Montréal de hausser ses taux d'intérêt préférentiels de 11% à 11.5%. Rappelant les profits déjà scandaleux des institutions bancaires, il affirmait qu'un gouvernement NPD verrait à mettre un terme à de telles pratiques: "Depuis quand les banques peuvent-elles ainsi contrôler la politique monétaire, qui est une responsabilité exclusive de la Banque du Canada?"

Or, si les banques haussent depuis plusieurs semaines leurs taux d'intérêt, c'est justement parce que la Banque du Canada a pris antérieurement la décision de restreindre l'accroissement de la masse monétaire, de rendre la crédit plus difficile. Une approche cohérente aurait d'abord nécessité du chef néo-démocrate qu'il annonce la politique dictée à cette institution, sous son gouvernement.

En outre, si les taux chargés au Canada sont plus faibles que ceux des États-Unis, des emprunteurs étrangers risquent de s'ajouter à la masse des emprunteurs locaux, augmentant encore plus la demande de prêts.

Une politique de contrôle des taux d'intérêt exigerait une réforme en profondeur de l'actuel système bancaire, et certaines restrictions dans les échanges internationaux.

Sur le système à établir, le NPD ne dit rien!

La même critique pourrait être servie, concernant les "Welfare Corporate Bums" qui servent de thème électoral à la dernière élection. Lewis dénonçait ces compagnies qui rapportaient des profits substantiels sans payer d'impôts. Mais comment le gouvernement NPD comptabiliserait-il les profits? Comment s'assurerait-il que l'argent gagné soit réinvesti dans l'économie canadienne, au lieu d'être empoché (après des impôts plus élevés, certes) puis entièrement réinvesti ailleurs?

Le NPD a sans doute quelque part dans ses archives un programme cohérent. Mais sur la scène électorale, il en est peu question. Les thèmes mis de l'avant attirent peut-être plus de votes, mais à long terme, un parti représentant le changement social a intérêt à préparer les citoyens, à les familiariser avec ce qui doit venir.

C'est le défi qu'a voulu relever au Québec le Parti Québécois, au cours des deux derniers scrutins. Cela lui a valu peu de comités, mais sa progression apparaît plus significative d'un changement des mentalités que ne le sera jamais l'avance néo-démocrate au Canada.

## bref économie

### Une nouvelle voiture à Ste-Thérèse: confirmé!

Dans une interview accordée mercredi, M. Collier, président de General Motors of Canada, a annoncé que de nouveaux modèles de petites automobiles "de luxe" seraient mis sur le marché au mois de mai prochain afin de répondre à la demande croissante du consommateur dans le secteur des petites automobiles, ajoutant que ces nouveaux modèles seront assemblés à Ste-Thérèse, au Québec.

M. Collier a expliqué le choix de Ste-Thérèse pour l'assemblage des nouveaux modèles par la qualité et la compétence de la main-d'oeuvre à cet endroit.

Le président confirmait ainsi une information divulguée il y a déjà plusieurs semaines par la Presse canadienne. M. Collier a de plus, souligné que l'usine québécoise serait la seule en Amérique du Nord à produire les nouveaux modèles "de luxe".

Jusqu'à maintenant cette usine produisait des Vega. M. Collier a d'ailleurs précisé que les nouveaux modèles ne seraient pas tellement différents de la Vega, excepté qu'ils seraient conçus en fonction de l'automobiliste recherchant plus de confort et une meilleure performance.

Quant à la Vega, elle sera désormais assemblée aux États-Unis.

### Le "Brut léger" du Venezuela sera augmenté

M. Fernando Baez, vice-ministre vénézuélien des mines et hydrocarbures, a annoncé, hier, que le Venezuela augmentera, à partir du 1er juillet, les prix du "brut léger" et la participation fiscale des compagnies pétrolières.

Les mesures annoncées, a-t-il dit, ont été prises en raison de la "pression considérable" due à la situation internationale inflationniste. Elles correspondent à la politique suivie par l'O.P.E.P. (Organisation des Pays exportateurs de pétrole), a-t-il indiqué.

### Après le Pepsi, le Coke pour les russes

(Moscou Reuter) — La Société américaine Coca-Cola et l'Union Soviétique ont signé, mercredi, un accord à long terme de coopération dans les domaines de la recherche et du développement industriel et agricole.

Un communiqué commun signé par le président de Coca-Cola, M. Paul Austin, et M. Jerman Givishiani, président du Comité soviétique des sciences et de la technologie, indique que l'accord porte sur la recherche en vue de la culture des terres en friche, la purification des eaux, des projets de dessalement et la production de boissons gazeuses.

# petites annonces

## index des rubriques

<b>IMMEUBLE LOCATION ACHAT VENTE</b>	122 Chalets à louer 123 Chalets à vendre 124 Bureaux & locaux à louer 125 Bureaux & locaux demandés 126 Chambres et pension 127 Garages à louer 128 Garages demandés 129 Immeubles - achat-vente 130 Restaurants à louer 131 Restaurants à vendre	218 Matériaux de construction 219 Fourrures 220 Bois - huile - charbon 222 Entreposage 223 Vêtements 224 Divers à acheter et vendre 225 T.V. Stereo radio 226 Instruments de musique 227 Terrains de Camping 228 Ameublements 229 Photo-Cinés 230 Chasse et Pêche	315 Perdu et Trouvé <b>EMPLOIS</b> 400 Hommes demandés 401 Hommes femmes demandés 402 Femmes filles demandées 403 Professeurs demandés 404 Agents demandés - vendeurs 405 Personnel de bureau 406 Travail à domicile 407 Emplois demandés 408 Coiffeurs - coiffeuses demandés 409 Couples demandés 410 Electriciens
100 Propriétés à vendre 101 Propriétés à louer 102 Propriétés demandées 103 Propriétés à revendre 104 Propriétés à l'extérieur 105 Propriétés commerciales et industrielles 106 Commerces à louer 107 Commerces demandés 109 Entrepôts à louer - vente 110 Magasins à louer 111 Magasins à vendre 112 Manufactures à louer - vendre 113 Logements à louer 114 Logements demandés 115 Logements meubles - chauffés 116 Appartements à louer 117 Appartements meubles chauffés à louer 118 Appartements à partager 119 Chambres à louer 120 Chambres demandées 121 Chalets demandés	<b>DIVERS</b> 200 Antiquités à vendre 201 Antiquités demandées 202 Animaux à vendre 203 Acheterait animaux 204 Cameras achat - vendre 205 Impôts - tenue de livres 206 Monnaies et timbres 207 Meubles à vendre 208 Fournitures à vendre 209 Fournitures demandées 210 Fournitures à acheter 211 Terrains à vendre 212 Terrains à louer 213 Acheterait terrains 214 Articles sports 215 Terrains de camping 216 Ski 217 Effets de bureaux	<b>SERVICES</b> 300 Menuiserie - chénistes 301 Rembourrage 302 Entrepreneurs 303 Denturologiste 304 Services domestiques 305 Articles de ménage 306 Garderie d'enfants 307 Peinture et décoration 308 Plomberie - chauffage 309 Planchers 310 Tapis - linoléum 311 Déménagements - transports 312 Services 313 Assurances 314 Lavage et nettoyage	<b>AUTOMOBILES</b> 500 Autos à vendre 501 Pièces d'auto à vendre 502 Camions à vendre 503 Acheterait - camions - auto 504 Bateaux yachts 505 Roulettes - remorques 506 Motocyclettes - bicyclettes 507 Maisons mobiles achat - vente 508 Tracteurs 509 Motoneiges 510 Equipement lourd

Nos bureaux sont ouverts du lundi au vendredi de 10h. à 5h.

331-8961 POSTE 38

<b>113 Logements à louer</b> Outremont, coin Lajoie et Wise- man, rez-de-chaussée, 7 pièces, très éclairé, sous-sol fini avec salle de séjour, salle de jeux, grande buanderie, armoires de cèdre, ate- lier, chambre noire, 2 salles de bain, garage, stationnement pour 3 voitures; occupation en août. Tél.: 274-4821 ou 842-9914.	<b>118 Appartements à partager</b> Partagerais son 9 1/2, avec étu- diant ou jeune fille responsable. Tél. 525-1245.	<b>124 bureaux &amp; locaux à louer</b> Local commercial à louer, face au Carré St-Louis, 3611 St-Denis, 7 pièces; chauffage et eau chaude inclus, \$180. Libre à partir du 1er août. Tél.: 844-1056 ou 270-1311.	<b>205 Impôts - tenue de livres</b> <b>DÉCLARATIONS D'IMPÔT</b> Formulaire depuis 1968. Tél.: 381- 5425.
<b>116 Appartements à louer</b> 1501 Jarry est, près Papineau, 1 1/2, 2 1/2, 3 1/2 pièces. Modernes, équi- pées, grandes chambres, taxe d'eau payée. Sundec, garage, meubles ou non, raisonnables. Tél.: 725-8757.	<b>119 Chambres à louer</b> Chambre, accès aux commodités de la maison. Tél.: 679-8061 ou 670-3582.	<b>DIVERS</b> <b>200 Antiquités à vendre</b> Choix considérable, meubles anti- ques, prix très raisonnables, ouvert 7 jours - 2 boul. Labelle, Ste- Thérèse. Tél.: 435-4350.	<b>207 Meubles à vendre</b> <b>DÉFI</b> A 2 heures d'avis, vos meubles se- ront livrés gratuitement à votre domicile. Avons 200,000 de meub- les de tous les styles à écouter. Moitié prix. Aucun dépôt demandé. 522-7322.
<b>107 Commerces à vendre</b> <b>OCCASION EXCEPTIONNELLE</b> <b>ATELIER DE COMPOSITION</b> Jeune compagnie en pleine expan- sion à vendre. Equipement photo- composition très moderne - Clie- tèle établie - Cause: maladie.  Pour rendez-vous, s'adresser à 385 Boul. Lebeau ou téléphoner à 332-3141.	<b>122 Chalets à louer</b> St-Gabriel de Brandon, 161 rue Provost. 5 camps à louer à la sai- son, au mois ou à la semaine. 1 ou 2 chambres à coucher. Electricité, eau courante. Très beau site. Entre \$300 et \$450 pour la saison. Tél.: 932-8847 ou 1-835-5154.	<b>202 Animaux à vendre</b> <b>ANIMAUX À DONNER</b> Chats à donner. Appeler 829- 2570. Ormstown, après 17 heures.	<b>212 Terrains à vendre</b> St-Jean d'Iberville, 80 x 100, \$900. Sans taxe municipale depuis 9 ans. Tél.: (514) 581-0364.

**La Coopérative** et **LE JOUR** présentent

**Les bandes dessinées québécoises**

**JAUNES D'OEUF** par TANGUAY

**Les Immeubles Westgate** ont un nouveau bureau pour vous servir

- Évaluation de votre maison sans obligation
- Service éclairé par ordinateur

Montréal le 31 mai 1974

**Les Galeries Papineau**  
1950, boul. de la Concorde  
Duvernay, 382-5890

**lunambule par tibo**

**100 IÈME GAG**

Y AURA PAS DE GAG POUR LE 100 IÈME GAG

**le sombre vilain**

J'AVAI BESOIN DE FRIG J'IMPRIME DES FAUX \$10.

ILS SONT PARFAITS! NUL NE PEUT LES DISTINGUER DES VRAIS!

MAIS AU PRIX ACTUEL DU PAPIER IL ME COUTENT \$20. CHAQUE!

**Canada**  
Province de Québec  
500  
District de Terrebonne  
No: 12-42970-743

**COUR SUPERIEURE**  
(Division des divorces)

AIME RICHARD, résident et domicilié au Lac Carré, à St-Faustin, district de Terrebonne.

Requérant

vs

DENISE GRAVEL, résidente et domiciliée dans les cité et district de Montréal, et maintenant de lieux inconnus.

intimée

Par ordre de la cour

L'intimée DENISE GRAVEL est par les présentes requise de comparaître dans un délai de 60 jours de la première publication.

Une copie de la REQUETE EN DIVORCE a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, le requérant procédera à obtenir contre vous par défaut un jugement de Divorce accompagné de toute ordonnance acceptant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous.

Montréal le 31 mai 1974

Wilfrid Lefebvre  
Registraire Adjoint  
3802 boul Notre-Dame,  
Suite 200, ville de Laval,  
H7V 1R9 P.Q.

Canada  
Province de Québec  
District de Montréal  
500  
No: 12-042071-740

**COUR SUPERIEURE**  
(division des divorces)

MARIE-PAULE MORIN, ménagère, épouse séparée de biens de Jean Dufresne, résident et domicilié au 3433 app 503, de la rue Durocher, dans les cité et district de Montréal.

requérante

vs

JEAN DUFRESNE, représentant, autrefois résident et domicilié au 7411, de la rue Roi René, dans la cité de Anjou district de Montréal et maintenant de lieux inconnus.

intimé

Par ordre de la cour

L'intimé JEAN DUFRESNE est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la première publication.

Une copie de la REQUETE EN DIVORCE a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, le requérante procédera à obtenir contre vous par défaut un jugement de Divorce accompagné de toute ordonnance acceptant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

Montréal le 30 mai 1974.

Wilfrid Lefebvre  
REGISTRAIRE ADJOINT

Mes Robert, Dansereau et Barré  
515 ouest, rue Ste-Catherine  
Suite 414, Montréal  
H3B 1B4 P.Q.

Avocat de la requérante

**OFFRE D'EMPLOI**  
**L'ASSOCIATION DES ENSEIGNANTS**  
du  
**SUD-OUEST DU QUÉBEC**  
recherche les services d'un  
**SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**  
**AGENT D'INFORMATION**

**Fonctions:**

**(A) DEMI-TEMPS:**

- 1) Voit à l'administration des biens de l'Association;
- 2) en charge de la comptabilité;
- 3) rédige les procès-verbaux;
- 4) classe les archives.

**(B) DEMI-TEMPS:**

- 1) En charge de l'information syndicale des membres;
- 2) organise des sessions d'information et d'animation.

**Exigences:**

- 1) 15 ans de scolarité;
- 2) connaissance ou expérience en comptabilité ou administration;
- 3) expérience syndicale;
- 4) les connaissances ou expériences en information seraient un atout.

Envoyer curriculum vitae au plus tard le 5 juillet 1974 à:

L'Association des Enseignants du Sud-Ouest du Québec  
15 C, rue Cholette  
Hull  
a/s Le Président

Montréal le 5 juin 1974

Jacques Perron  
Registraire

Mes Beland, Trudeau & ass.,  
500 Place d'Armes  
suite 2378  
Montréal, P.Q.  
H2Y 2W2  
Avocats de la requérante

**TERRAIN EN MONTAGNE**  
Dans un coin enchanteur au nord de Rawdon, 42 milles de Montréal, 550 pieds longeant des chutes qui coulent à l'année longue. Près de 70,000 pieds carrés pour \$4,000. Ecrire: Journal Le Jour, 387 Boul. Lebeau, C.P. 110, Ville St-Laurent.

**303 Denturologiste**  
Denturologiste J. Gauthier, fabrication et réparation de prothèses dentaires amovibles. Tél.: 728-3401. Charge acceptée.

**303 Denturologiste**  
Y. Bélanger, T.D.C. réhabilitation orale prothétique, 4515 Côte des Neiges, app. 3, tél.: 342-1781.

**309 Planchers**  
Sablage, finition plastique, varathane, nettoyage tapis. Tél.: 721-7738.

**311 Déménagements - transports**  
Accepterai déménagements à prix modique. Local ou longue distance. 737-8009.

**312 Services**  
**AMASO**  
Service de rencontres sérieux, 822 est rue Sherbrooke, suite 5. Marthe Gaudette, b.a.b. péd. b. ph. 1. es lettres. Tél.: 524-3852.

Donne à bonne maison 3 jolis chats. Après 6 heures tél.: 277-2404.

**314 Lavage et nettoyage**  
Service et entretien, murs, planchers, plafonds, vitres, nettoyage de tapis. Estimation gratuite, résidentiel et commercial. M. Roger 676-3332.

**403 Professeurs demandés**  
**PROFESSEUR DE FRANÇAIS**  
Minimum B.A. ou équivalent - stage VIS linguistique - Montréal, Québec, Ottawa - Écrire à: Journal Le Jour, C.P. 116, 387 Boul. Lebeau, Ville St-Laurent.

**407 Emplois demandés**  
Membre du Barreau de la Province de Québec, 26 ans, cherche emploi spécial, bizarre, exceptionnel et bien rémunéré. Case Postale 99, Clermont, Co. Charlevoix. Tél.: 418-439-3651.

**500 Autos à vendre**  
CITROENDS-21 1972 de luxe, radio AM-FM, parfaite condition 324-4395.

**BONNE NOUVELLE!**

Votre compte pour les petites annonces peut maintenant être payé à toute

**Caisse Pop Desjardins**

**Canada**  
Province de Québec  
500  
District de Terrebonne  
No: 12-42970-743

**COUR SUPERIEURE**  
(Division des divorces)

AIME RICHARD, résident et domicilié au Lac Carré, à St-Faustin, district de Terrebonne.

Requérant

vs

DENISE GRAVEL, résidente et domiciliée dans les cité et district de Montréal, et maintenant de lieux inconnus.

intimée

Par ordre de la cour

L'intimée DENISE GRAVEL est par les présentes requise de comparaître dans un délai de 60 jours de la première publication.

Une copie de la REQUETE EN DIVORCE a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, le requérant procédera à obtenir contre vous par défaut un jugement de Divorce accompagné de toute ordonnance acceptant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous.

Montréal le 31 mai 1974

Wilfrid Lefebvre  
Registraire Adjoint  
3802 boul Notre-Dame,  
Suite 200, ville de Laval,  
H7V 1R9 P.Q.

**Canada**  
Province de Québec  
500  
District de Montréal  
No: 12-042071-740

**COUR SUPERIEURE**  
(division des divorces)

MARIE-PAULE MORIN, ménagère, épouse séparée de biens de Jean Dufresne, résident et domicilié au 3433 app 503, de la rue Durocher, dans les cité et district de Montréal.

requérante

vs

JEAN DUFRESNE, représentant, autrefois résident et domicilié au 7411, de la rue Roi René, dans la cité de Anjou district de Montréal et maintenant de lieux inconnus.

intimé

Par ordre de la cour

L'intimé JEAN DUFRESNE est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la première publication.

Une copie de la REQUETE EN DIVORCE a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, le requérante procédera à obtenir contre vous par défaut un jugement de Divorce accompagné de toute ordonnance acceptant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

Montréal le 30 mai 1974.

Wilfrid Lefebvre  
REGISTRAIRE ADJOINT

Mes Robert, Dansereau et Barré  
515 ouest, rue Ste-Catherine  
Suite 414, Montréal  
H3B 1B4 P.Q.

Avocat de la requérante

Fort Chambly Auto, dépositaire Volvo & Fiat, vente de pièces, service, 658-6623.

MANIC 1970 dernière série très bon état 270-4712.

Peugeot-504, 1972, manuelle, Ziebart, AM-FM, 26,000 milles. Tél.: le jour à 343 (6576 ou 7797).

RENAULT 1971 R-10, 1300 - manuelle, radio bonne mécanique Tél.: 324-4395.

Manic 1970 dernière série très bon état 270-4712.

**avis publics**

Prenez avis que James R. MacClean s'adressera à la Commission des Transports du Québec pour lui demander d'approuver le transfert de toutes les actions émises de Unic Transport Ltée détentrice du permis numéro 619-V. Toute personne qui désire s'opposer à la requête devra le faire dans les quatre (4) jours suivant la première parution de cet avis.

Lapointe, Rosenstein, Konigsberg, procureurs du requérant.

Prenez avis que Bernard Bell demandera à la Commission des transports du Québec le droit de donner, aux conditions réglementaires, le service de transport suivant: Classe: Transport restreint - remorque - Service: Transport par remorquage pour tirer les remorques vieilles ou remplies du requérant-comint. André Boire qui agit comme roulier, en vertu de toutes les clauses du permis permanent du roulier portant le numéro 19237-V. Toute personne qui désire s'opposer à la présente requête devra le faire dans les quatre jours suivant la première parution de cet avis.

Prenez avis que M. Yvon Munger Q-501808, Nelson Michaud Q-500817, Roger Bélanger Q-503047 s'adresseront à la Commission des Transports du Québec pour obtenir un permis additif pour le transport du sable et gravier pour la région numéro 6.

Tout intéressé à la dite requête peut porter opposition dans les 4 (quatre) jours de la date de la première publication dans ce journal à la Commission des Transports du Québec.

Béliveau, Alarie et Chouinard Associés,  
Procureurs des requérants.

Prenez avis que Messieurs Léopold Lévesque Q-502151, André Morin Q-501809, Gaston Rousseau Q-501473, Normand Beaulieu Q-501485, Bertrand Beaulieu Q-501493, Jean-Yves Rousseau Q-501472, Jean-Luc Rivard Q-500807, Claude Rivard Q-500808, Laurent Bergeron Q-501030 D-# 1, Fernand Dubé Q-500628, Jean Jacques Boisvert Q-503685 D-# 2, s'adresseront à la Commission des Transports du Québec pour obtenir un permis additif pour le transport de sable et de gravier pour la région no 8.

Tout intéressé à ladite requête peut porter opposition dans les 4 (quatre) jours de la date de la première publication dans ce journal à la Commission des Transports du Québec.

Béliveau, Alarie, Chouinard Associés,  
Procureurs des requérants.

Canada  
Province de Québec  
500  
District de Terrebonne  
No: 12-42970-743

**COUR SUPERIEURE**  
(Division des divorces)

AIME RICHARD, résident et domicilié au Lac Carré, à St-Faustin, district de Terrebonne.

Requérant

vs

DENISE GRAVEL, résidente et domiciliée dans les cité et district de Montréal, et maintenant de lieux inconnus.

intimée

Par ordre de la cour

L'intimée DENISE GRAVEL est par les présentes requise de comparaître dans un délai de 60 jours de la première publication.

Une copie de la REQUETE EN DIVORCE a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par elle de signifier et de déposer sa comparution ou contestation dans les délais susdits, le requérant procédera par défaut dans cette cause et un jugement de divorce et autres mesures accessoires pourront être accordés sans autre avis.

Montréal, le 20 juin 1974.

ME. W. LEFEBVRE, registraire.

MES BELAND TRUDEAU BAS-  
TIEN & ALARIE  
Procureurs du requérant

**Canada**  
Province de Québec  
500  
District de Montréal  
No: 12-042071-740

**COUR SUPERIEURE**  
(division des divorces)

MARIE-PAULE MORIN, ménagère, épouse séparée de biens de Jean Dufresne, résident et domicilié au 3433 app 503, de la rue Durocher, dans les cité et district de Montréal.

requérante

vs

JEAN DUFRESNE, représentant, autrefois résident et domicilié au 7411, de la rue Roi René, dans la cité de Anjou district de Montréal et maintenant de lieux inconnus.

intimé

Par ordre de la cour

L'intimé JEAN DUFRESNE est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la première publication.

Une copie de la REQUETE EN DIVORCE a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, le requérante procédera à obtenir contre vous par défaut un jugement de Divorce accompagné de toute ordonnance acceptant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

Montréal le 30 mai 1974.

Wilfrid Lefebvre  
REGISTRAIRE ADJOINT

Mes Robert, Dansereau et Barré  
515 ouest, rue Ste-Catherine  
Suite 414, Montréal  
H3B 1B4 P.Q.

Avocat de la requérante

**Canada**  
Province de Québec  
500  
District de Montréal  
No: 12-042071-740

**COUR SUPERIEURE**  
(division des divorces)

MARIE-PAULE MORIN, ménagère, épouse séparée de biens de Jean Dufresne, résident et domicilié au 3433 app 503, de la rue Durocher, dans les cité et district de Montréal.

requérante

vs

JEAN DUFRESNE, représentant, autrefois résident et domicilié au 7411, de la rue Roi René, dans la cité de Anjou district de Montréal et maintenant de lieux inconnus.

intimé

Par ordre de la cour

L'intimé JEAN DUFRESNE est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la première publication.

Une copie de la REQUETE EN DIVORCE a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, le requérante procédera à obtenir contre vous par défaut un jugement de Divorce accompagné de toute ordonnance acceptant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

Montréal le 30 mai 1974.

Wilfrid Lefebvre  
REGISTRAIRE ADJOINT

Mes Robert, Dansereau et Barré  
515 ouest, rue Ste-Catherine  
Suite 414, Montréal  
H3B 1B4 P.Q.

Avocat de la requérante

# le consommateur

## Mme Delage reconnaît que Sondec a vraiment contrevenu au règlement

Tous les consommateurs qui ont suivi l'affaire Sondec, où des consommateurs avaient demandé au directeur de l'Office de protection du consommateur de suspendre le permis de la compagnie parce qu'elle avait vendu des encyclopédies, sous de fausses représentations attendent depuis longtemps la teneur de la décision de Mme Niquette Delage, qui s'était contentée de surseoir à l'annulation du permis, sans divulguer le texte de sa lettre à la compagnie Sondec.

Suite aux critiques de plusieurs organismes de consommateurs, Mme Delage s'est ravisée et a annoncé par communiqué il y a quelques semaines, qu'elle publierait intégralement sa décision dans le numéro de mai de "Protégez-vous" bulletin de l'OPC.

Nous reproduisons ici les extraits pertinents de ce texte.

Société Nationale de Diffusion  
Educatif et Culturelle Inc.  
(SONDEC)  
4935 est. rue Jarry  
St-Léonard  
Montréal (457), P.Q.

Le Directeur de l'Office de la protection du consommateur a décidé de surseoir à l'annulation du permis de la compagnie Sondec, permis qui lui a été délivré le 21 août 1972 et dont le renouvellement pour l'année 1973-1974 date du 21 août 1973, aux conditions suivantes:

1) La compagnie Sondec modifiera ses cours de formation à ses vendeurs et autres représentants. Le résultat concret de cette modification se manifesterà de la façon suivante:

a) ces personnes ne devront, en aucun temps, se réclamer de qui que ce soit d'autre que de la compagnie Sondec. Aucune allusion ne sera faite à une quelconque commission scolaire, au Ministère de l'Éducation, à l'Office de la protection du consommateur ou autres organismes susceptibles d'influencer les acheteurs éventuels de volumes de toutes sortes mis en vente par Sondec;

b) des notes de service devront être remises aux vendeurs et autres représentants de la compagnie Sondec, de

manière à leur rappeler leurs obligations non seulement en regard de la Loi de la protection du consommateur, mais également en regard des conditions présentes qui sont imposées à la compagnie Sondec. Des copies de ces notes de service devront parvenir au Directeur de l'Office de la protection du consommateur;

c) les vendeurs et représentants de la compagnie Sondec cesseront de prétendre que la réussite scolaire des enfants dépend de l'achat des volumes de toutes sortes qui sont mis en vente par la compagnie Sondec;

d) les vendeurs et autres représentants de la compagnie Sondec devront se présenter chez les acheteurs éventuels en déclarant leur identité, en présentant leur carte de représentant, et en décrivant le but de leur visite qui est de vendre des volumes;

e) les vendeurs et autres représentants de la compagnie Sondec devront éviter de recourir à tout argument ou à toute allusion susceptible d'influencer les acheteurs éventuels qui, de prime abord, refusent de recevoir des vendeurs ou autres représentants de quelconque compagnie que ce

soit, y compris Sondec;

f) entre la sollicitation téléphonique, quand elle existe, et la sollicitation en personne, il devra s'écouler au moins vingt-quatre (24) heures, de manière à éliminer tout risque de pression induite. Entre la sollicitation préalable de personne à personne, et la sollicitation de vente qui doit s'en suivre, il devra s'écouler au moins vingt-quatre (24) heures, de manière à éliminer tout risque de pression induite;

g) les vendeurs et autres représentants de la compagnie Sondec devront cesser de faire quelque allusion que ce soit aux chèques d'allocation familiales, ou autres chèques en provenance des pouvoirs publics;

h) les vendeurs et autres représentants de la compagnie Sondec devront s'assurer que les personnes sollicitées, quelles que soient les apparences, sont en mesure de faire face à des paiements mensuels, et de s'engager à long terme;

i) les vendeurs et autres représentants de la compagnie Sondec devront appliquer à la lettre les directives émi-

ses par la compagnie Sondec en date du 15 janvier 1974, soit les suivants:

- 1) Ne pas vendre à des assistés sociaux.
- 2) Ne pas vendre à des personnes sans travail ou en chômage.
- 3) Ne pas vendre à des personnes sous la Loi Lacombe (Dépôt volontaire).
- 4) Ne pas vendre à des personnes qui ont des difficultés financières.
- 5) Être toujours poli envers le consommateur aussi bien en entrant chez lui qu'en quittant les lieux.
- 6) Ne pas faire de pressions induites ou prolonger la visite de façon induite pour engager le consommateur à signer une commande.

teur à signer une commande.

- 7) Ne jamais promettre un produit non conforme à celui de la compagnie.
- 8) Éviter des propos qui peuvent prêter à équivoque.
- 9) Vous assurer que le client a très bien compris tous les termes et conditions de l'entente.
- 10) Jamais — mais jamais mentionner que vous êtes envoyé par une Commission Scolaire ou que la compagnie est affiliée, en relation ou travaille en collaboration avec la Commission Scolaire ou n'importe quel Ministère;

Niquette Delage.

### L'Association des offices municipaux du Québec demande à la Société d'habitation du Québec

## Une politique bien définie en matière d'habitation

HULL (PC) — Accusant la Société d'habitation du Québec (SHQ) de faire la sourde oreille à ses revendications, l'Association des offices municipaux du Québec (AOMHQ) lui a demandé, mercredi, d'élaborer une politique bien définie en matière d'habitation. Selon le président de l'AOMHQ et maire de Hull, M. Gilles Rocheleau, la SHQ existe depuis cinq ans et elle n'a pas encore trouvé le moyen de formuler une politique précise d'habitation, malgré les revendications répétées de plusieurs offices municipaux d'habitation. "La Société d'habitation du Québec fonctionne encore avec les recommandations du Rapport Roger, même si la majeure partie du rapport est maintenant désuète", a précisé le président de l'Association.

Devant cette situation, l'AOMHQ, réunie à Hull, a fait connaître une série de demandes précises visant, selon elle, à sortir les offices municipaux d'habitation du bourbier dans lequel ils sont en train de s'enliser.

#### Demandes

En premier lieu, l'Association demande à la SHQ de se mettre au travail et de pondre, dans les plus brefs délais, des poli-

tiques fermes d'habitation.

En plus d'exiger l'élaboration d'une politique globale, l'AOMHQ demande immédiatement à la SHQ de convoquer une assemblée de tous les offices municipaux d'habitation, afin de coordonner l'action et le fonctionnement des offices à travers tout le Québec.

Également, l'AOMHQ demande à la SHQ et au gouvernement du Québec, de bouger le plus rapidement possible pour en venir à une entente avec le fédéral, afin de profiter de tous les bénéfices du bill C 133.

#### Procédure

L'AOMHQ critique, en outre, la façon de procéder dans la construction de logements municipaux, façon qui lui est imposée par la Société d'habitation du Québec. En effet, selon M. Rocheleau, la plupart des offices municipaux d'habitation ne veulent plus utiliser la procédure de demandes de propositions lorsqu'il s'agit de construire des logements municipaux.

"Dans le système en vigueur, celui des demandes de propositions, ce sont les entrepreneurs qui proposent le genre de construction. Et très souvent ils soumettent des

projets basés exclusivement sur les normes minimales du Code national sur le bâtiment. Ce genre de projets ne fait pas toujours l'affaire de l'Office municipal d'habitation," explique-t-on.

#### Avantage

L'Association veut revenir à la formule traditionnelle qui, d'après elle, permet aux Offices municipaux d'habitation d'embaucher des architectes et des ingénieurs pour la préparation des plans et devis. Ce qui a pour avantage, toujours d'après l'Association, de pouvoir décider du genre de construction qu'on désire.

Enfin, l'Association demande au gouvernement d'adopter le projet de loi no 1 qui a été déposé en première lecture il y a trois mois. Ce projet de loi permet, entre autres, aux Offices municipaux d'habitation de louer, sur une base temporaire, des logements appartenant à l'entreprise privée, lorsqu'un projet de construction est en préparation.

L'Association des offices municipaux du Québec groupe 34 des quelque 100 offices municipaux du Québec. Cependant, ses membres sont les plus actifs, puisqu'ils possèdent de 85 à 90 pour cent de tous les logements municipaux de la province.

# CARRIÈRES

**POUR PUBLIER UNE OFFRE D'EMPLOI COMMUNIQUEZ AVEC SUZANNE ASSELIN 331-8961**

### LE COLLÈGE DE MAISONNEUVE requiert les services d'un SECRÉTAIRE DE DIRECTION AU SERVICE DU PERSONNEL

#### EXIGENCES:

- Secondaire V, option commerciale;
- 5 ans d'expérience dans un Service du Personnel;
- connaître la sténographie, la dactylographie et la disposition des textes.

NOTE: Poste exclus du syndicat.

SALAIRE: Entre \$6,279 et \$8,184.

Faire parvenir votre curriculum vitae avant le 9 juillet 1974 au:

Service du Personnel  
Collège de Maisonneuve  
3800 est, rue Sherbrooke  
Montréal H1X 2A2

### OFFRE D'EMPLOI

La Commission Scolaire Champlain requiert les services d'un DIRECTEUR (TRICE) pour les écoles Ste-Elisabeth à Cantley, St-Joseph et St-Pierre à St-Pierre-de-Wakefield.

#### CRITÈRES GÉNÉRAUX OBLIGATOIRES:

- A— L'autorisation personnelle permanente d'enseigner décernée par le Ministre.
- B— Une formation exigeant au moins quinze (15) années de scolarité.
- C— Une expérience démontrant une habileté à résoudre des problèmes d'ordre technique et administratif.
- D— Une expérience de cinq (5) ans, comme enseignant, lorsque le directeur dirige une école qui ne justifie pas la présence d'un directeur-adjoint.

#### RÉMUNÉRATION:

Selon la Politique Administrative et Salariale du Ministère de l'Éducation du Québec.  
Entrée en fonction: Juillet 1974.  
Salaire: \$13,175. à \$16,995. au 1er juillet 74. (en discussion)

#### LE DIRECTEUR DE L'ÉCOLE:

#### ATTRIBUTIONS:

1. Sous l'autorité du directeur général ou de la personne déléguée à cette fin par la commission conformément aux règlements édictés en vertu des articles (202 d) et 204 de la Loi de l'instruction publique (Loi 27 - 1971), le directeur de l'école assume l'entière responsabilité de son école.
2. Il organise son école du point de vue administratif, pédagogique, financier et matériel et assume la gestion du personnel des divers champs d'activités de l'école, conformément aux politiques et aux règlements de la commission.
3. Il doit assurer des communications régulières et suivies à l'intérieur de son école, avec la commission et avec le milieu desservi par l'école.
4. Il dirige l'équipe de gestion de l'école.
5. L'équipe de gestion comprend le(s) directeur(s) adjoint(s) de l'école.

#### DATE D'INSCRIPTION:

Faire parvenir curriculum vitae avant le 10 juillet 1974, en mentionnant le numéro du concours, à:

Commission Scolaire Champlain,  
Monsieur le Directeur Général,  
10, boulevard Gréber, C.P. 8  
Pointe-Gatineau, J8T - 3P3.

N.B. - Ce concours s'adresse au personnel de la Commission Scolaire Champlain et à l'extérieur.

25 juin 1974

CONCOURS C-0274

## Les professionnels de la santé du Québec ont reçu un salaire moyen de \$38,102

QUÉBEC (PC) — Les professionnels de la santé qui oeuvrent à l'intérieur du régime d'assurance-maladie ont reçu une moyenne de \$38,102 de la Régie de leurs services en 1973-1974. Le rapport de la Régie de l'assurance-maladie explique que 9,374 professionnels de la santé ont reçu un montant total de \$357.2 millions

Le rapport mentionne aussi que 3,525 professionnels de la santé ont reçu moins de \$20,000 tandis que 4,297 ont reçu entre \$20,000 et \$70,000. 1,001 professionnels ont reçu entre \$70,000 et \$100,000, 393 entre \$100,000 et \$200,000, et 24 autres plus de \$200,000.

Le rapport de la Régie établit une distribution entre le professionnel de la Santé et le médecin proprement dit puisque dans la première catégorie la moyenne de salaire est établie à \$38,102 tandis que pour les médecins, la Régie a versé une moyenne de \$40,750

D'autre part, le rapport annuel ajoute que plus de 813,000 personnes ont été admissibles au programme de médicaments au cours de l'exercice financier 1973-74, y compris 155,700 personnes recevant le maximum du supplément du revenu mensuel garanti.

La Régie de l'Assurance-maladie révèle que le coût des services et médicaments dispensés dans le cadre du programme de médicaments a atteint \$19.3 millions. Les mé-

dicaments et services dispensés aux personnes qui reçoivent le maximum du supplément du revenu mensuel garanti ont coûté quelque \$700,000, du premier janvier au 31 mars 1974.

Pour l'exercice 1974-75, le coût des services et médicaments a été estimé à \$20.6 millions pour les bénéficiaires de mesures d'aide sociale gouvernementale, et à \$8.3 millions pour les personnes qui reçoivent le maximum du supplément du revenu mensuel garanti.

La Régie administre aussi depuis le premier mai 1974, le programme de services dentaires pour quelque 600,000 enfants au coût de \$9.5 millions pour l'année 1974-75.

Le nombre de services assurés et payés par la Régie pour l'exercice financier 1973-74 se chiffre à 41,747,418 ce qui représente une augmentation de 10.7 pour cent par rapport à l'exercice précédent. Le coût total des actes payés par l'assurance-maladie au cours de cet exercice et établi à \$357.2 millions.

Au Québec, les effectifs médicaux croissent plus rapidement que l'ensemble de la population, mais les disparités régionales se maintiennent d'année en année quant à la répartition de ces effectifs.

C'est ce que font ressortir les statistiques annuelles 1973

publiés par la Régie de l'Assurance-maladie, document qui a été déposé, mercredi, à l'Assemblée nationale.

Ainsi, Statistiques annuelles 1973 fait remarquer que le nombre de professionnels de la santé par 100,000 habitants est passé de 131 en 1971 à 1453 en 1972 et à 151 en 1973 pour l'ensemble du Québec.

Par contre des disparités régionales importantes se sont maintenues au cours des trois années considérées dans les statistiques. Par exemple, le nombre de professionnels de la santé par 100,000 habitants est passé de 153 à 179 entre 1971 et 1973 dans la région des Cantons de l'Est, alors qu'il passait de 85 à 95 dans la région du Bas-Saint-Laurent Gaspésie. Cependant la rémunération des professionnels de la santé par région est inversement proportionnelle à la répartition des effectifs. Ainsi on constate que plus il y a de professionnels par 100,000 habitants, plus leur rémunération moyenne a tendance à diminuer.

Par ailleurs, depuis l'entrée en vigueur du régime d'assurance-maladie, les services assurés les moins coûteux en moyenne ont été dispensés dans les régions éloignées du centre de Québec.

Les régions où ces services étaient le plus coûteux, sont celles de Montréal en 1971 et les Cantons de l'Est en 1972 et en 1973.

# le monde

## Nixon est l'hôte de l'URSS pour sept jours

MOSCOU (AFP) — Le président Nixon est arrivé hier à Moscou pour sa troisième rencontre au sommet avec le secrétaire général du Parti communiste de l'URSS, M. Leonide Brejnev, qui s'était rendu personnellement à l'aéroport de Vnoukovo pour accueillir le chef de la Maison-Blanche.

M. Nixon sera l'hôte de M. Brejnev pendant sept jours au Kremlin et au bord de la mer Noire.

Sous un soleil estival, le "Spirit of 76", venant de Bruxelles, s'est posé à 14h51 (heure locale) à l'aéroport de Vnoukovo, pavés aux couleurs soviétiques et américaines.

La présence de M. Brejnev entouré de tous les principaux dirigeants soviétiques, constituait à elle seule un symbole des progrès accomplis au cours des deux dernières années par la détente américano-soviétique.

Lors de la première visite de M. Nixon, en mai 1970, en pleine guerre du Vietnam, et juste après le blocus de Haiphong,

M. Brejnev n'était pas à l'aéroport, et les dirigeants soviétiques avaient réservé à M. Nixon un premier accueil ostensiblement froid.

**Cordialité**  
Cette fois, l'accueil a été plus cordial.

Mme Patricia Nixon, en robe à carreaux, et M. Nixon, ont descendu côte à côte la passerelle et ont été accueillis par un Brejnev détendu et souriant.

Le secrétaire général a échangé quelques propos avec M. Nixon, puis avec le secrétaire d'Etat américain, M. Henry Kissinger, agitant le doigt comme en signe d'avertissement dans un geste qui lui est familier.

M. Brejnev était entouré de tous les principaux dirigeants de l'URSS: M. Nicolas Podgorny, président du Soviet suprême, qui avait accueilli M. Nixon en 1972, M. Alexei Kossyguine, président du conseil des ministres, M. Andrei Gromyko, ministre des Affaires étrangères, et une pe-

tite foule de membres du gouvernement et de hauts fonctionnaires.

Mme Podgorny a offert un bouquet d'oeillets rouges à Mme Nixon. M. Nixon et M. Brejnev, côte à côte sur le terre-plein central, ont écouté les hymnes nationaux, puis M. Nixon a salué le détachement militaire chargé de rendre les honneurs.

### Présentations

Toujours accompagné de M. Brejnev, M. Nixon s'est vu présenter les officiels soviétiques. Puis il s'est mêlé aux membres de la colonie américaine, y compris le personnel au grand complet de l'ambassade des Etats-Unis à Moscou, et, gai et souriant, il a serré des dizaines de mains.

Les représentants de la population moscovite lui ont ensuite réservé un accueil cordial et même chaleureux, en agitant de petits drapeaux américains. Il y a eu quelques acclamations.

La fanfare, tambour en tête, a défilé devant les chefs suprêmes des deux superpuissances, et une vingtaine de minutes après l'arrivée de l'avion présidentiel le cortège des voitures officielles quittait l'aéroport pour le Kremlin, un trajet de 29 km.

### Précautions

Le cortège a traversé d'abord la campagne pour pénétrer en ville par la longue perspective de l'avenue Léonine. Tout le parcours était gardé par un déploiement impressionnant de forces de sécurité. Près d'une heure avant l'arrivée de M. Nixon, la police avait dégagé l'avenue, longue de 14 km, et la rue Dimitrova, par laquelle le cortège gagne le Kremlin. Les curieux étaient maintenus à distance, et même les correspondants munis de laissez-passer officiel se voyaient fermement interdire le passage. Les rues adjacentes étaient remplies de détachements militaires armés de walkie-talkies.

### Les conversations Nixon-Brejnev

## Le dossier de l'"overkill" sera rouvert mais risque fort d'en rester au même point

par Michel Leleu

MOSCOU — Le président Nixon et le numéro un soviétique, Leonide Brejnev, vont rouvrir sans enthousiasme le dossier de l'"overkill" et ils concluront, estiment les observateurs diplomatiques, qu'il n'y a pour le moment pas grand chose à faire.

L'"overkill" c'est en quelque sorte la "surcapacité de tuer"; ce mot signifie que les panoplies nucléaires des deux pays - et les deux parties en conviennent - ont de quoi faire sauter un morceau de la planète, beaucoup plus que ce qui serait nécessaire pour anéantir les concentrations urbaines et industrielles des deux pays.

Le pessimisme des observateurs spécialisés, - réserve faite bien entendu de leur conviction qu'aucun des deux camps n'a l'intention de se suicider en attaquant l'autre - vient de trois considérations:

1— Les états-majors, dans les deux pays, paraissent moins disposés qu'en 1972 (conclusion des premiers accords sur la limitation des armes stratégiques), à suivre les exécutifs dans la voie de nouvelles mesures de gel, de réduction ou de limitation des

armements. Apparemment, ils "demandent à réfléchir". Il est possible que l'affaire du Watergate dans un cas, dans l'autre cas le fait notoire que M. Leonide Brejnev a une position en flèche dans la politique d'ouverture à l'Ouest, incitent à la circonspection les militaires qui, de toutes façons, n'aiment pas beaucoup qu'on touche à leurs arsenaux.

2— La deuxième phase des SALT, suspendue depuis le 19 mars pour un temps indéterminé, pose d'ailleurs des problèmes plus complexes que la première (le gel de certains types d'armements décidé en 1972 pour une durée de cinq ans deviendrait permanent, les Etats-Unis renonceraient aux systèmes d'attaque "avancés", notamment à certaines de leurs bases aériennes ou sous-marines en Europe, etc...).

3— Le problème "des MIRV" engins nucléaires à têtes multiples et rentrée indépendante dans l'atmosphère - apparaît actuellement insoluble, et il bouleverse l'avantage quantitatif actuellement détenu par les Américains en ce qui concerne le nombre d'ogives nucléaires, tactiques ou stratégiques.

Les Russes ont mis au point leurs MIRV six ans après les Américains. Il est couramment admis qu'une attaque par MIRV menée d'un sous-marin, capable de frapper cent soixante objectifs à la fois dans le cas du "Poseidon", deux cent quatre-vingts dans le cas du "Trident", est à peu près imparable. On ne pense pas qu'à Moscou, à l'occasion de ce nouveau sommet des deux "supergrands", les deux camps pourront se mettre d'accord sur le nombre de MIRV qu'ils pourraient conserver. La puissance de destruction de chaque grappe nucléaire portée par un seul MIRV, au demeurant, fait que la discussion est largement académique.

Enfin, les changements que certains spécialistes ont cru discerner dans la doctrine stratégique américaine, et dont l'ambassadeur Gerard Smith, qui négocia les premières SALT, a dénoncé les dangers, pourraient inciter les Russes à "attendre d'en savoir davantage" avant de conclure quoi que ce soit dans le cadre des SALT II.

Essentiellement, selon une interprétation qui a cours, les Américains en reviendraient à la conception de la guerre nucléaire

"limitée", et les premiers coups seraient réservés non pas aux centres industriels et urbains, mais aux silos, bases de lancement, etc., de l'appareil stratégique ennemi. L'ennui, et le débat n'est pas nouveau, c'est que l'"ennemi", quand on lui parle de guerre "limitée", a naturellement tendance à comprendre "préventive", et à se méfier. De toutes manières, l'ambassadeur Smith considère que cette doctrine stratégique est une vue de l'esprit.

Cette controverse n'arrange probablement pas les choses, et ajoute à l'impression des observateurs que les Américains ne savent plus très bien par quel bout prendre le problème de l'"overkill". Les Russes non plus, sans doute, mais ils sont beaucoup moins déserts. Le secrétaire d'Etat, Henry Kissinger, a déclaré avant de quitter Washington que les conversations de Moscou sur ce sujet pourraient se traduire par des "instructions détaillées" que l'on donnerait aux experts des SALT à Genève pour aboutir à un accord définitif. Il a été délibérément vague. Il faudrait un miracle, estime-t-on à Moscou, pour que les discussions aillent bien au-delà.



**R** Avec le Petit Robert, on trouve toujours ses mots.

No. 101 PAR GERMAIN

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
11											
12											

**HORIZONTALEMENT**

- Ce qu'on n'aime pas se faire faire dans les restaurants ou ailleurs, quand on n'est pas vedette... — Bougé.
- Gant de fer pour un fruit de velours. — Dangereux quand il éclate!...
- Lève-tôt, fier et colérique. — Terreur de jambe féminine (sing.).
- Démêler, débrouiller. — Fatigué.
- Intention. — Ternes, atones.
- Vocation qu'était censé avoir le Canada français (qual.). — Fatigué.
- Conj. — Pr. pers. — Un arbre qui n'en a pas n'a pas de veine...
- Quand elle est trop forte, aussi bien se laisser aller... — Prép.
- En haut de la patte du cheval. — Se jouent à deux, ces affaires-là!
- Augmentée d'un demi-ton. — Un homme qui l'est bien réjouit — l'oeil d'une femme...
- Interjection pour les passagers à niveau. — Existes. — Prép.
- Le coeur d'un homme est tout réjouit quand tombent celles d'une femme...

**VERTICALEMENT**

- Qui trompe notre espoir. — Conj.

**Solution du No. 100**

E	M	P	R	E	S	S	E	M	E	N	T
M	O	R	A	T	O	I	R	E	S	O	
P	R	O	M	E	S	E	S	E	N	I	
L	I	T	A	N	I	E	S	A	B	O	S
A	G	E	D	E	S	A	V	O	U	Z	
C	E	S	A	R	S	A	R	S	N	E	V
E	N	T	R	E	P	I	N	T	E	S	
M	E	A	T	V	E	S	T	A	L	E	
E	S	T	I	M	A	T	E	U	R	V	
N	I	S	O	L	A	T	R	I	C	E	
T	R	O	T	T	E	T	E	N	O	R	
S	E	N	E	S	T	R	E	S	L	E	

Les noms propres, les abréviations et les symboles chimiques sont pros-crits.

### N'ayant pas mis pied en Algérie

## Où se trouvent donc Carbonneau et Lanctôt?

**PÉPINIÈRE**

**Sf-Aubin & FRÈRES**

Chlore pour piscine, en tablettes ou granulé.

5755 boul. DES GRANDES PRAIRIES  
ANGLE LACORDAIRE NORD  
ST-LÉONARD, MONTRÉAL 458  
323-5810

527-4444 4349, Papineau

**CADET ENRG. RÉFRIGÉRATION**

Vente & Service Pièces de rechange  
Frigidaire, poêles, laveuses  
Neuf & usagé

**MONSIEUR SPÉCIALISTE**

Réparation de revêtement de toiture d'ardoise (SCHISTE)

**JUL-BO CONSTRUCTION LTE**

C'est à faire C'est notre affaire

697-2142 8 am — 10 pm

**LOUEZ UNE VOITURE!**

**HOCHELAGA DRIVE YOURSELF AMÉRICAINES**

2122 RUE MASSON  
524-6836

PARIS (AFP) — Les deux "terroristes" canadiens membres du Front de libération du Québec, Jean-Marc Carbonneau et Jacques Lanctôt, et leurs trois compagnons, Mme Suzanne Lanctôt, Mlle Anne-Jocelyne Talbot, et M. Yves Langlois, débarqués dans la plus totale discrétion à Paris jeudi dernier n'ont pas rejoint Alger depuis, comme l'hypothèse en avait été avancé mercredi dans un quotidien parisien.

L'ambassade d'Algérie tient en effet pour acquis que les cinq Québécois ne sont pas à Alger. On ajoute qu'un visa est nécessaire aux ressortissants canadiens pour entrer en Algérie.

Aucune demande de visa n'a été formulée à ce jour par Jean-Marc Carbonneau et ses amis.

Sur un plan plus général, les observateurs estiment que les autorités algériennes hésiteraient à accueillir les séparatistes québécois. La doctrine algérienne est en faveur de l'unité nationale et on rappelle dans les milieux proches de l'ambassade qu'Alger entretient d'excellents rapports avec Ottawa et Londres.

Ainsi donc, il semble que Jean-Marc Carbonneau et ses compagnons soient toujours "quelque part en France".

La Délégation générale du Québec, qui ne dispose non plus d'aucune nouvelle des "disparus", devra attendre le résultat des investigations entreprises par la police française.

Par ailleurs, l'ambassadeur du Canada en Algérie, M. Robert Elliott, s'est dit surpris, hier, de la rumeur voulant que trois des ravisseurs de l'ancien haut-commissaire britannique à Montréal, M. James Cross, arrivés le 20 juin en France, soient déjà en territoire algérien.

"Je n'ai aucun renseignement à ce sujet, mais je suis très content d'en être au moins averti", a-t-il dit lors d'une conversation téléphonique depuis Paris.

M. Elliott ne semblait pas, d'ailleurs, à l'analyse de ses propos, avoir été informé par le gouvernement Trudeau que ces terroristes du Front de libération du Québec, soit Jean-Marc Carbonneau, Jacques Lanctôt et Yves Langlois alias, croit-on, Pierre Séguin, avaient quitté Cuba où ils vivaient en exil depuis le début de décembre 1970.

"Je ne peux rien dire, en ce moment, simplement parce que je n'en connais rien", a-t-il déclaré, notant qu'il chercherait à vérifier le bien-fondé à cette rumeur.

En réponse à une question, l'ambassadeur a dit que c'était aux autorités gouvernementales algériennes de faire part au gouvernement canadien, "si elles le veulent", de la présence des Canadiens sur leur territoire.

M. Elliott a ajouté toutefois que, selon lui, le gouvernement d'Algérie "a toujours agi exactement comme il le faut, c'est-à-dire de façon normale, selon l'usage international" vis-à-vis des autorités canadiennes. Nous n'avons jamais eu de problème avec ce gouvernement.

L'ambassadeur voulait sans doute dire que l'Algérie avait toujours respecté les assurances fournies, il y a quelques années, au Canada, lorsque les deux pays ont décidé d'échanger des ambassadeurs. Ces assurances peuvent se résumer ainsi:

1— le gouvernement algérien fonde ses relations avec le Canada sur le respect de la souveraineté, de l'unité na-

tionale et de l'intégrité territoriale du Canada;

2— le gouvernement algérien ne considère pas le FLQ comme étant un "mouvement de libération" et ne lui accorde aucune reconnaissance en tant que mouvement légitime;

3— certains membres du FLQ ont été admis en Algérie en qualité de réfugiés et à titre individuel, mais non en qualité de membres du FLQ;

4— le gouvernement algérien n'entend fournir aucune aide matérielle ou militaire au FLQ, et

5— le gouvernement algérien ne permettra pas aux Felquistes maintenant résidant à Alger d'entreprendre une activité politique quelconque qui serait considérée par le gouvernement canadien comme étant hostile aux intérêts du Canada: ouverture de bureaux, publication ou distribution de tracts ou bulletins.

**Confidentiel**

Dans un rapport confidentiel, daté de l'automne 1973, et réalisé par le ministère des Affaires extérieures, le gou-

vernement canadien considère que les autorités algériennes semblaient avoir respecté "les termes des assurances qu'elles nous ont données".

"Elles n'ont pas reconnu le FLQ en tant que mouvement politique, elles ont refusé d'admettre en Algérie les Felquistes responsables de l'enlèvement de M. Cross, lorsqu'ils voulaient quitter Cuba en 1972. Enfin, précisait-on dans ce rapport, elles n'ont pas permis au FLQ d'entreprendre une activité politique ouverte en Algérie".

On soulignait aussi dans ce document que l'enthousiasme qu'avaient suscité par le passé les "mouvements de libération" chez les dirigeants algériens, semblait beaucoup atténué, l'Algérie attachant désormais une priorité beaucoup élevée à promouvoir les intérêts économiques du pays.

On ajoutait toutefois dans ce rapport qu'il serait, "bien sûr, nécessaire de continuer de suivre la situation de très près afin d'éviter que le gouvernement algérien ne fasse un faux pas en ce sens, c'est-à-dire se montre plus favorable au FLQ, soit par irréflexion soit par inadvertance".

### Le Vatican s'inquiète du sort Liban face à Israël

CITE DU VATICAN (AFP) — Le père Federico Alessandrini, directeur de la salle de presse du Saint-Siège, écrit, hier, dans un éditorial de l'Observateur della Domenica que les représailles israéliennes sur les camps de réfugiés palestiniens, "véritable terrorisme moralement inadmissible", peuvent avoir pour but véritable une annexion des sources de Jourdain, situées au sud du Liban.

M. Alessandrini se demande d'autre part si le Liban, exclu de "l'intense effort américain pour la paix", ne fera pas les frais du rapprochement entre les Etats-Unis, et l'Union soviétique.

M. Alessandrini évoque d'abord les bombardements et la pluie de napalm qui déferlent sur les camps de réfugiés. Comme toujours, note-t-il, ce sont les innocents qui payent, "même si du côté israélien on nous assure qu'on vise seulement les objectifs militaires". D'ailleurs, ajoute-t-il, "on n'invoque même plus la nécessité des représailles; on admet ouvertement que les incursions visent à prévenir d'hypothétiques activités terroristes.

vie et culture

Un "Dichterliebe" remarquable de Jacques Lareau et Gerald Wheeler

par Pierre Prévost

Le baryton Jacques Lareau et le pianiste Gerald Wheeler ont présenté, mercredi midi, à quelque deux-cent mélomanes rassemblés dans la nef de la cathédrale anglicane Christ Church, une remarquable exécution du Dichterliebe, opus 48, de Schumann. Et une fois de plus, pour moi, le charme du petit temple si paisible au milieu de la cohue du centre-ville, a joué à plein et s'est trouvé parfaitement accordé à la musique.

révèle dans toute sa perfection. On a beau les connaître par coeur, on est toujours émerveillé par l'originalité de cette musique, l'union intime de la voix et du piano qui nous donne l'illusion d'entendre en personne le grand poète et le grand compositeur.

12), dans lesquels le ton romantique et idyllique du cycle est nettement marqué. Mais il n'a pas montré la force et la variété de couleurs et de nuances qu'exige Im Rhein, im heiligen Strome (no 6) avec sa saisissante évocation de la cathédrale de Cologne.

Jacques Lareau a interprété l'oeuvre avec simplicité et intériorité, dans la meilleure tradition. Sa voix, un peu sombre, est chaude et agréable, surtout dans le registre moyen. Il n'a eu aucune défaillance de mémoire et sa prononciation de l'allemand m'a paru fort convenable. Il s'est laissé guider par une sensibilité toujours juste sinon toujours profonde. Pour moi, il a excellé particulièrement dans les lieds Ich grølle nicht (no 7), Hör ich das Liedchen klingen (no 10) et Am leuchtenden Sommermorgen (no

Gerald Wheeler, excellent organiste, s'est révélé excellent collaborateur au piano. L'accompagnement du Dichterliebe est rempli de perles et de diamants qu'il a sertis à leur plus grand avantage. Et il a rendu avec une admirable simplicité le postlude de la fin qui résume si bien ce chef-d'oeuvre.

Le prochain récital du mercredi midi à la cathédrale Christ Church permettra d'entendre, le 3 juillet, l'organiste anglais Andrew Millington, dans des oeuvres de Reger, Bach et Messiaen.

Que nous est-ce, moi du tamaris du défilé quelconque de "majorettes" qui, quelques instants plus tôt, avait réjoui les badauds et touristes de la rue Sainte-Catherine!

Les Amours du Poète, sur des poèmes d'Henri Heine, sont un cycle de seize lieds, très brefs pour la plupart, où l'art délicat de Schumann se

Long métrage sur le Festival de la jeunesse francophone

QUÉBEC — L'Office du Film du Québec produira un long métrage documentaire sur le Festival International de la Jeunesse Francophone qui aura lieu à Québec du 13 au 24 août prochain, a annoncé le ministère des Affaires culturelles, Monsieur Denis Hardy.

Le travail de production du long métrage est déjà commencé. Comme il le fait couramment, l'Office du Film du Québec confiera à des cinéastes indépendants la réalisation et l'exécution technique du film.

L'OFQ prévoit que les télévisions nationales ou privées de la plupart des pays participants diffuseront ce grand documentaire.

Le Festival, qui comportera des manifestations sportives et culturelles, réunira près de 5,000 jeunes venant de 24 pays francophones.

Tourné en 16mm couleur par plusieurs équipes techniques dotées d'équipement léger, ce film sera le seul long métrage consacré au Festival.

Le budget spécial mis à la disposition de l'Office pour la production du film porte à \$900,000, la contribution financière du Gouvernement du Québec à la réalisation du Festival International de la Jeunesse Francophone.

Le livre québécois à Bruxelles

Une exposition du livre québécois a été inaugurée cette semaine, à la bibliothèque Royale Albert 1er de Bruxelles, sous la présidence du délégué général du Québec en Belgique, monsieur Jean Deschamps, et du conservateur en chef de la bibliothèque, monsieur Martin Wittek. C'est le conseiller culturel de la délégation générale du Québec à Paris, M. Pierre de Grandpré, qui a présenté l'exposition lors de son vernissage.

quelque 500 ouvrages: les plus anciens ont un caractère essentiellement religieux et juridique; la période allant de 1830 à nos jours est constituée d'ouvrages portant sur l'histoire, la littérature, la topographie et l'éducation et enfin, parmi les oeuvres datées du XXe siècle, on trouve surtout des romans, de la poésie, du théâtre, des essais, des volumes d'histoire et de sociologie. Soulignons que la qualité de la reliure de certains ouvrages, oeuvre d'artisans québécois, a été particulièrement remarquable.

À l'occasion de l'année internationale du livre, proclamée par l'Assemblée générale de l'Unesco. Le ministère québécois des Affaires culturelles conjointement avec la bibliothèque nationale du Québec sont responsables de l'organisation de cette exposition.

Le choix des ouvrages actuellement en montre à Bruxelles avait été fait par la bibliothèque nationale du Québec.

Soulignons enfin qu'en signe d'appréciation de l'hospitalité de la bibliothèque Royale de Bruxelles, le délégué général du Québec en Belgique, M. Deschamps, a remis au conservateur en chef, M. Wittek, les récits des voyages de Champlain en édition de luxe, comme don du gouvernement du Québec à la bibliothèque Albert 1er.

où irons-nous?

Cinéma

Anjou: "Classe 44": 2.35, 6.10, 9.50. "Le Piège": 12.45, 4.20, 8.00. Arlequin: "Le Nouveau Decameron 300": 1.00, 3.45, 6.35, 9.20. "Tout le monde est sexy, tout le monde est cochon": 2.30, 5.15, 8.05. Atwater No 1: "The Stigg": 12.20, 2.30, 4.50, 7.20, 9.30. Atwater No 2: "Mrs. Barrington": 12.40, 2.50, 4.40, 6.30, 8.30, 10.20. Avenue: "Daisy Miller": 1.00, 2.40, 4.20, 6.00, 7.40, 9.20. Berri: "Les Valseuses": 12.50, 3.00, 5.10, 7.20, 9.30. Bijou: "Les maîtresses de vacances": 12.20, 3.32, 6.26, 9.39. "Les ardentes": 1.52, 5.05, 8.18. Bonaventure: "The room of chains": 2.00, 5.10, 8.15. "Les 4 Mercenaires d'El Paso": 12.30, 3.35, 6.45, 9.55. Champlain: "Les choses de l'amour": 1.20, 3.35, 9.55. "Les invitations dangereuses": 3.20, 7.40. Cinéma 2001: "La vie de famille": 7.15, 9.30. "Harold et Maude": 12.00 (s.-t. français). Dimanche: "Harold et Maude": 23.40. "La vie de famille": 7.15, 9.30. Tous les soirs 7.15 et 9.30.

Cinéma 7e art: "Borsalino": Vendredi 7.30, Samedi 7.45, Dimanche 1.00, 5.25, 9.50. Sur semaine 9.35. "César et Rosalie": Vendredi 9.50, Samedi: 5.35, 10.05, Dimanche: 3.20, 7.50. Sur semaine 7.30. Cinéma Chevalier: "Un officier de police sans importance": 12.40, 2.53, 5.06, 7.19, 9.32. Cinéma de Paris: "Les Chinois à Paris": 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30. Cinéma Le Pierrot: "Orange mécanique": 1.20, 3.34, 6.28, 9.02. Cinéma V: Salon Rouge: "The adventures of Rabbi Jacob": 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00. Salon Bleu: "Blue Summer": 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30. Claremont: "Where the Lilies Bloom": 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30. Commodore: "Les Pulpeuses": "Que font ces dames quand leurs maris bossent": "Je suis une groupie". Côte des Neiges No 1: "Easy Rider": 1.00, 4.15, 7.35. "Five easy pieces": 2.35, 5.55, 9.15. Côte des Neiges No 2: "The cross and the switch blade": 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00. Crémazie: "Mon nom est Personne": 12.30, 2.40, 4.50, 7.20, 9.30. Dauphin (McLaren): "Bingo": 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30. Dauphin (Renoir): "Le meilleur des mondes possibles": 12.00, 3.00, 6.00, 9.00. Festival: "Il était une fois dans

l'est": 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30. Fleur de Lys: "Les Chinois à Paris": 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30. Granada: "Wang Yu fait rougir le Fleuve Jaune": 2.45, 6.10, 9.35. "Les Coolies en ont ras le bol": 1.00, 4.25, 7.50. Greenfield no 1: "La Mélodie du Bonheur": 12.20, 3.10, 6.00, 8.50. Greenfield no 2: "La dernière bourrée à Paris": 2.45, 6.10, 9.35. "Quelques messieurs trop tranquilles": 1.00, 4.25, 7.50. Jean-Talon: "Le Grand Bazar": 2.20, 5.30, 8.40. "Capitaine Apache": 12.40, 3.50, 7.00, 10.10. Kent: "American Graffiti": 1.05, 3.05, 5.05, 7.05, 9.05. La Scala: "L'homme des hautes plaines": 2.30, 6.00, 9.30. "Joe Kidd": 1.00, 4.30, 8.00. Laval No 1: "Les exploits amoureux des trois mousquetaires": 1.00, 3.55, 6.55, 9.55. "Brigade anti-sexe": 2.25, 5.25, 8.25. Laval No 2: "La mélodie du bonheur": 12.30, 3.15, 6.00, 8.45. Loews: "The exorcist": 2.00, 4.30, 7.00, 9.30. Maisonnette: "Le Grand Bazar": 2.20, 5.30, 8.40. "Le Capitaine Apache": 12.40, 3.50, 7.00, 10.10. Mercier: "Mon nom est Personne": 12.30, 2.40, 4.50, 7.20, 9.30. Monkland: "Papermoon": 2.55, 6.20, 9.55. "Save the tiger": 1.10, 4.35, 8.10.

Le concerto pour soprano de Glière Louise Lebrun très à l'aise

(par P.P.) — La série de concerts-enregistrements du réseau français de télévision de Radio-Canada se poursuit au grand studio 42, avec les hauts et les bas dont je parlais la semaine dernière.

Le troisième de cette série de six concerts (qui, je le rappelle, seront diffusés en douze fois, à partir de l'automne), était de nouveau dirigé par Jean Deslauriers et mettait en vedette le soprano Louise Lebrun et le violoniste Arthur Garami. Il a eu lieu mardi soir.

J'ai trouvé que, dans l'ensemble, l'interprétation a été plus satisfaisante que lors du premier concert du 18 juin. Deslauriers a retrouvé son élément dans les huit extraits de la suite Les Comédiens, OPUS 26, de Kabalevsky. Et cela est agréable à écouter quand il y a longtemps qu'on ne l'a fait. Les violons avaient une belle sûreté et les vents étaient rafraîchissants comme il convient en été.

Louise Lebrun, qu'on entend beaucoup trop rarement à Montréal, a excellé dans le Concerto pour soprano colorature, opus 82, de Glière. Cette oeuvre semble avoir été composée pour elle: elle a exactement la souplesse, la justesse et la couleur vocales qu'elle nécessite.

Cette artiste, dont le talent va de pair avec la beauté et le charme, a été choisie par Herbert von Karajan pour tenir le rôle de la Reine de la Nuit dans la production de cet été de La Flûte enchantée de Mozart, au festival de Salzbourg. Elle avait d'ailleurs brillé dans le même rôle, il y a quelques années, au festival de Glyndebourne, et elle a enregistré sur disque, en Allemagne, des extraits de cet opéra.

Arthur Garami, musicien dans toute la force du terme, a joué, mardi, le très difficile Concerto pour violon no 1, en ré, opus 19, de Prokofiev, et cette petite chose sans importance de Kreisler Tambourin chinois.

A cause des conditions dans lesquelles j'ai entendu le concerto, tout de nuances et de rythmes subtils, il m'est difficile de juger l'interprétation. Il m'a semblé que Garami a su éviter, côté justesse, les chaussetrapes dont il est parsemé, mais la sonorité paraissait mince. Il faudra réentendre tout cela à la télévision.

Aux Parisiens, Cozic propose de la peluche

PARIS (AFP) — Quatre expositions ont été inaugurées jeudi soir dernier au centre culturel canadien.

La plus considérable est celle de M. Yvon Cozic, de Montréal, intitulée "Touchez". L'artiste propose essentiellement des objets en pe-



La vieille femme qui lit à Terre des Hommes. Parmi les oeuvres exposées à Terre des Hommes par le Musée des beaux-arts de Montréal, cette huile sur toile de Clarence Gagnon (1881-1942) intitulée "Vieille femme lisant".

L'art québécois à TDH

Des oeuvres québécoises anciennes et contemporaines, pour la première fois montrées en aussi grand nombre en dehors des musées, sont en vedette, cet été, au pavillon du Québec de Terre des Hommes.

phie du ministère des Affaires culturelles de la province.

ment des arts au Québec depuis une trentaine d'années, est un fait marquant de l'après-guerre.

Ces oeuvres, provenant pour la plupart du Musée du Québec, à Québec, et du Musée d'art contemporain, de Montréal, présentent un panorama des arts québécois du début de la colonie jusqu'à nos jours.

Entre ces deux formes de création, l'une savante et l'autre spontanée, les peintres naïfs comme Villeneuve, Mary Bouchard et Blanche Bolduc, établissent un pont. Ils élargissent le concept de ce qui est, ou non, "artistique", au nom de la seule créativité.

Dans cet ordre d'idées, il semble donc juste d'accorder une priorité aux oeuvres produites depuis 1940, afin que les visiteurs se rendent compte de l'essor prodigieux des arts au Québec, durant cette période, tant au point de vue de la diversité que de la qualité.

L'exposition, ouverte du 20 juin au 2 septembre, groupe des peintures, des sculptures, des objets utilitaires, des pièces indiennes et esquimaudes tirées des collections du service d'Archéologie et d'Ethnogra-

phie du ministère des Affaires culturelles de la province.

Le ministère des Communications du Québec et l'Office du Film du Québec ont financé, d'ailleurs, les concours technique dans le but de compléter l'exposition estivale par des vidéos et des projections de diapositives qui, eux, présenteront des oeuvres n'ayant pu prendre place dans le pavillon.

Le BOTTIER PLACE LONGUEUIL

MODE FACILE À VIVRE LE CHATEAU

Élysée 35 MILTON / 842-6053 RETROSPECTIVE HORAIRES: VEN. 7.30 LES TEMPS DE VIVRE de Bernard Paul. 8.30 LES CHOSSES DE LA VIE de Claude Sautet. SAM. 1.30 LA VIEILLE FILLE de Jean-Pierre Blanc. 3.30 LE CHARMÉ DISCRET... de Louis Bunuel. DIM. 1.30 LA MAISON DES BORIES de Claude Chabrol. 3.30 PLAYTIME de Jacques Tati. LUN. 1.30 DÉCADE PRODIGEUSE de Yves Robert. 3.30 VIRIDIANA de Luis Bunuel. MER. 7.30 JUSTE AVANT LA NUIT de Claude Chabrol. 9.30 RENDEZ-VOUS À BRAY de André Delvaux. JEU. 7.30 LE BOUCHER de Claude Chabrol. 9.30 LES COPAINS de Yves Robert.

KEBEC SPEC & CHOM-FM présentent-present 29 JUN 29 \* FRANK ZAPPA & THE MOTHERS OF INVENTION \* MANEIGE \* 6 JUI \* CLAUDE DUBOIS \* MARIE-CLAIRE & RICHARD SÉGUIN \* FRANÇOIS GUY & RAZZ BAND

LA COMPAGNIE DES 2 CHAISES PRESENTE Présentement à l'affiche les belles soeurs de MICHEL TREMBLAY Mise en scène ANDRÉ BRASSARD Denise Morelle Suzanne Garceau Monique Mercure Micheline Genn Mirielle Lachance Frédérique Collin Sylvie Heppel Rita Lafontaine Murielle Dutil Lorraine Pintal Denise de Jaquere Carmen Tremblay Pauline Martin Daniele Lorain Patricia Nolin tnm 84 ouest, rue Sainte-Catherine (Salle climatisée) 861-0563

## Horaires Télévision

### matinée

- 9:30 h.  
4: Au bout du fil.  
10: Bonjour Montréal  
12: The Community (information).
- 9:45 h.  
(4): Ontario School.  
7: Informa 7
- 9:55 h.  
6: Standby six and religious thoughts
- 10:00 h.  
(4), 5, 6: Mon ami (enfant)  
7: Marine Boy (Dessins animés)  
8, (13): The a.m. Show (Magazine)  
12: Eye Bet (jeu).
- 10:15 h.  
2, 9, 11, (12), 13: En mouvement  
(4), 5, 6: The Friendly Giant (Enfant)
- 10:30 h.  
2, 7, 9, 11, (12), 13: La souris verte (Enfant)  
(4), 5, 6: Mr. Dressup, Enfants  
10: Pour vous mesdames  
12: The Art of Cooking.
- 10:45 h.  
2, 7, 9, 11, (12), 13: TOPINO (Dessins animés)
- 11:00 h.  
2, 7, 11, (12), 13: Initiation à la décoration intérieure
- 11:30 h.  
(4), 5, 6: Sesame Street. (Éducation)  
7: L'été au Québec (Interview)  
8, (13): Secrets from the kitchen (Cuisine)  
12: Hercules (dessins animés).
- 11:30 h.  
2, 9, 11, (12): Les saintes chéries (Comédie)  
4: Dessins animés.  
8, (13): Eye bet (Jeu)  
12: Magic Tom's Road Show  
13: Voisins voisins.
- 11:45 h.  
(6): Dessins animés  
7: Informa 7

### après-midi

- 12:00 h.  
2, 9, 11: Mini fée  
(4), 5, 6: Luncheon Date (Interview)
- (6): Nouvelles du midi  
7, 10: Les tannants  
12: The Dick Van Dyke Show (12): De jour en jour
- 12:15 h.  
4: De tout de tous.  
(6): A votre service
- 12:30 h.  
2, 9, 11, (12), 13: Les aventures de Tom Sawyer  
(6): Rond-Point  
8, (13): Rocket Robin Hood  
12: Doctor in the house
- 13:00 h.  
2, 9, 11, (12), 13: Oh! La La!  
(4): Food for thought  
(6): Pour vous mesdames  
7, 10: Personnalités  
12: Summer Theatre: "Apache Gold". All. 1964. Western d'H. Reini avec Lex Barker, Pierre Brice, Marie Versini et Mario Adorf.
- 13:15 h.  
4: Doigts de fée
- 13:30 h.  
2, 7, 9, 11, (12), 13: Téléjournal.  
(4), 5, 6: Audubon Wildlife Theatre (documentaire).  
10: Au jour le jour
- 13:35 h.  
2, 7, 9, 11, (12), 13: Réseau-Soleil
- 13:45 h.  
4: Été 74
- 14:00 h.  
4: Entre vous et moi  
(4), 5, 6: Juliette & Friends (magazine).
- 14:30 h.  
2, 9, 11, (12), 13: Cinéma: "Babette s'en va-t-en guerre". Fr. 1959. Comédie de Christian Jaque avec Brigitte Bardot, Jacques Charrier et Francis Blanche.
- 4: Cinéma: "La ronde du crime". E.U. 1958. Drame policier de D. Siegel avec Eli Wallach, Robert Keith et Warner Anderson.
- 5: The Phil Silvers Show.  
5: Star Performance.  
6: The Lucy Show (comédie).  
(6): Cinéma: "Le testament de Monte-Cristo". Arg. 1959. Aventures de L. Klímovsky avec Jorge Mistral, Elina Colomer et Santiago Gomez.
- 7: Ciné-Vacances: "Le médaillon". E.U. 1947. Drame psychologique de J. Brahm avec Laraine Day, Robert Mitchum et Brian Aherne.
- 10: Ciné-ventredis: "Les joyeux locataires". All. 1939. Comédie sentimentale réalisée et interprétée par Theo Lingen avec Hilde Krahl et Gusti Huber.  
8, 12, (13): Les joyeux locataires
- 15:00 h.  
(4), 5, 6: 30 from Winnipeg (actualité).  
12: Another World (Téléroman)
- 15:30 h.  
(4), 5, 6: The Edge of Night (téléroman).  
12: What's The Good Word? (Jeu).
- 16:00 h.  
2, 7, 9, 11, (12), 13: Allo grenouille  
4: Allons au cirque.  
(4), 5, 6: Family Court (drame). (9 NC): Sesame Street  
(6), 10: Patofville  
12: Anything you can do
- 16:30 h.  
2, 7, 9, 11, (12), 13: Le major Plum Pouding  
(4), 5, 6: Bagatelle  
(6): Personnalités  
10: Aventures: "Le shérif ne tire pas". Esp. 1967. Western de J.L. Monter avec Mickey Hargitay, Pilar Clemens et Paul Piaget.  
12: Pay Cards (jeu).
- 17:00 h.  
2, 9, 11, (12): L'odyssée sous-marine de l'équipe Cousteau  
4, (6): Les tannants  
(4), 5, 6: Hi Diddle Day.  
(9 NC): Programme d'échange d'étudiants  
12: Truth or Consequences (jeu).  
13: Cinéma de 5 heures: "Les racines du ciel". E.U. 1958. Aventures de J. Huston avec Trevor Howard, Juliette Greco et Errol Flynn.
- 17:30 h.  
(4), 5, 6: That Girl (comédie). (9 NC): Moto  
12: The New Beat The Clock (jeu).

### soirée

- 18:00 h.  
2, 9, 11, (12): Le club des rescapés  
4, 7, 10: Pierre, Jean Jasent  
(4): Klahanie  
5, 6: The City At Six (information).  
(6): Studio Six (interview).  
(9 NC): David Katz Mandoline Orchestra
- 18:30 h.  
2, 9, 11: Actualités 24.  
(4): This Day (information).  
6: Election Feedback  
(6): Pierre, Jean Jasent  
(9 C et 9 NC): Vidéo Laval.  
(12): Le téléjournal.
- 18:40 h.  
(12): Information première.
- 18:45 h.  
(12): Les plus beaux films: "La chaste Suzanne". Esp. 1963. Comédie musicale de L. C. Amadori avec Maruja Diaz, Armand Mestral et Noël Roquevert.
- 19:00 h.  
2, 9, 11: Le monde en liberté  
4: Panoramonde (information).  
5, 6: Tomorrow now.  
7: Télécinéma: "Commando". E.U. 1969. Drame de guerre de G. McCowan avec Stephen Boyd, Robert Hooks et Susan Oliver.  
12: With Flying Colors  
(9C, 9 NC): Le petit détective  
10: Le 10 vous informe.  
13: Le 13 vous informe
- 19:15 h.  
(9 C et 9 NC): Avec un peu de glace s.v.p.
- 19:30 h.  
2, 9, 11: Marcus Welby, M.D. (Drame).  
4: En première: "Steve, à toi de crever". It. 1968. Drame d'espionnage d'A. Florio avec Richard Harrison, Alida Cheli et Luis Davila.  
5, 6: The Tommy Banks Show  
5: The Red Fisher Show  
(6): Comédie musicale: "Les sept femmes de Barbe-rousse". E.U. 1954. Comédie musicale de S. Donen avec Jane Powell, Howard Keel et Jeff Richards.  
10: Comédie musicale: "Tu es à moi". E.U. 1952. Comédie musicale d'A. Hall avec Mario Lanza, James Whitmore et Doretta Morrow.  
13: Hawaii 5-0.
- 20:00 h.  
(4), 5, 6: Freetime Political Telecast  
Radio Québec: Au pays des lutrins  
12: Friday Movie: "Tenafly: The window that wasn't", avec James McEachin, Ruby Dee et Sharon Jackson.
- 20:30 h.  
2, 7, 9, 11, (12), 13: Hors série: "Schulmeister, l'espion de l'empereur"  
(14), 5, 6: MASH (comédie). (9C et 9 NC): Rendez-vous 76  
21:00 h.  
(4), 5, 6: The Ronnie Prophet Show  
(9 C, 9 NC): Destination: sécurité.
- 21:30 h.  
2, 7, 9, 11, (12), 13: Les mers du sud.  
4: Le ranch L  
(6), 10: Les protecteurs  
(9 C et 9 NC): Les mots dits  
12: Sing a good song (variétés).
- 22:00 h.  
2, 9, 11, 13: Période électorale  
(4), 5, 6: The Collaborators  
(6), 10: Au secours... mon amour
- 7: Les protecteurs  
12: The FBI (Policier)  
(9 C): Polymission  
(9 NC) Big Fights of the Decades.  
(12): Le crédit social
- 10:15 h.  
(12): France Panorama
- 22:30 h.  
2, 7, 9, 11, (12), 13: Téléjournal.  
4, (6), 10: Les nouvelles TVA.  
22:50 h.  
2, 9, 11, (12): Sport et météo.  
7: Informa 7.  
13: Le 13 vous informe.
- 23:00 h.  
2, 9, 11, (12): Appelez-moi Lise.  
4: Ciné-4: "Le petit Jacques". Fr. 1953. Fr. 1953. Mélodrame de R. Bibal avec Blanchette Brunoy, Jean-Pierre Kérien et Christian Fourcade.  
(4), 5, 6: News  
(6): En fin de soirée: "A l'est du Soudan". G.B. 1964. Drame de N. Juran avec Anthony Quayle, Sylvia Syms et Derek Fowlds.  
7: Cinéma: "La femme de Paille". G.B. 1964. Drame policier de B. Dearden avec Gina Lollobrigida, Sean Connery et Ralph Richardson.  
(9 NC): A quoi ça rime?  
10: La couleur du temps.  
13: Ciné-Soir: "Pas de caviar pour tante Olga". Fr. 1965. Comédie de J. Becker avec Pierre Vernier, Nina Delestre et Pierre Brasseur.
- 23:15 h.  
10: Sans pantoufles: Programme double. "L'horrible docteur Orloff". Esp. 1962. Drame d'horreur de J. Frank avec Howard Vernon, Conrado Sanmartin et Mary Silvers. — "Les tons malabars". Esp. 1959. Comédie de P. Lazaga avec Tony Leblanc, Antonio Ozores et Conchita Velasco.
- 23:20 h.  
12: Pulse (information).
- 23:22 h.  
(4), 5, 6: Viewpoint.
- 23:30 h.  
(4): CBOT Tonight.  
5: After eleven: "The Undead". E.U. 1956. Drame d'horreur de R. Corman avec Val Dufour, Pamela Duncan et Richard Garland.  
6: Montreal Tonight.  
(9 C): Nonobstant.
- 23:45 h.  
(4): Sports.
- 23:55 h.  
(4): Rock Concert  
6: Cine-six: "Blue Dahlia". E.U. 1945. Drame policier de G. Marshall avec Alan Ladd, Veronica Lake et William Bendix.
- 0:00 h.  
2, 9, 11: Cinéma: "La peur aux tripes". It. 1967. Drame d'espionnage d'H. Brady avec Henry Sylva, Fred Beir et Evelyn Stewart.  
12: Feature Movie: "The Pumpkin Eater". G.B. 1964. Drame psychologique de J. Clayton avec Anne Bancroft, Peter Finch et James Mason.  
(12): Ciné-action: "La justice des hommes". E.U. 1941. Comédie dramatique de G. Stevens avec Ronald Colman, Cary Grant et Jean Arthur.
- 0:30 h.  
13: Ciné-qua-non: "Ma cousine Rachel". E.U. 1952. Drame psychologique d'H. Koster avec Olivia de Havilland, Richard Burton et Audrey Dalton.
- 01:00 h.  
7: Ciné-Nuit: "Si tous les gars du monde". Fr. 1955. Drame de Christian-Jaque avec Jean Gaven, Hélène Prérière, Jean-Louis Trintignant et André Valmy.  
9 NC: Les célébrités de la lutte
- 1:30 h.  
2: Ciné-Nuit: "Journal d'une schizophrène". It. 1968. Drame psychologique de N. Risi avec Ghislaine d'Orsay, Margarita Lozano et Umberto Raho.  
11: Ciné-Nuit "Train d'enfer". Fr. 1966. Drame d'espionnage de G. Grangier avec Jean Marais, Marisa Mell et Gérard Tichy.
- 2:15 h.  
10: Le 10 vous informe.
- 3:00 h.  
2: Téléjournal.

## Plein air, chasse et pêche

## Camping sauvage (4):

# On peut ne pas avoir froid au yeux ... l'important demeure tout de même de savoir garder le corps au chaud

par Gilles Richard

En camping sauvage, pratiqué au Québec, les possibilités de se retrouver avec des nuits tempérées et chaudes sont plutôt minces. En général il faut être bien équipé pour se défendre contre le froid, de façon à profiter pleinement du sommeil nécessaire pour combattre la fatigue accumulée. La plupart des gens, pour y réussir, croient qu'il est nécessaire de faire du feu à l'intérieur de la tente. Pourtant, ils devraient réaliser que le corps humain, même au repos, produit 400 B.T.U. à l'heure et qu'il ne s'agit que de limiter la perte de cette énergie pour être très confortable.

C'est pourquoi l'utilisation d'un sac de couchage de qualité est peut-être ce qu'il y a de plus important en camping. Si pour les tentes, les cuisiniers et les réchauds, on a mis au point des procédés modernes, dans le cas des sacs de couchage, on a rien inventé de mieux que le bon vieux duvet, déjà utilisé par les Indiens lorsqu'ils se servaient de poitrines d'oiseaux sauvage pour s'en faire des manteaux, dont le plus chaud est

celui du canard eider, spendieux et rare, et dont le plus facile à obtenir est celui de l'oise domestique presque aussi isolant.

Une fois à l'abri du vent et de la pluie, si on a soin de couper l'humidité par un matelas pneumatique, l'emploi d'un simple sac de couchage est suffisant pour résister aux températures normales de nos nuits, du moins celles qui s'échelonnent du printemps à l'automne.

Le type de sac de couchage en forme de momie, avec légère surcharge aux épaules et capuchon, est le plus fonctionnel et celui qui limite le plus les pertes de chaleur. J'en ai vu qui pèsent à peine une couple de livres et qui permettent de passer des nuits très confortables, même à 30 ou 40 degrés F.

Pour ma part, je ne recommande pas le transport d'une chauffelette en camping sauvage, considérant que le poids supplémentaire du combustible et de l'appareil ne vaut pas le peu de confort qu'elle peut apporter.

### Cuisinière et feu de camp

Après le sommeil, la bonne nourriture chaude est importante en camping sauvage, et on doit s'équiper en conséquence.

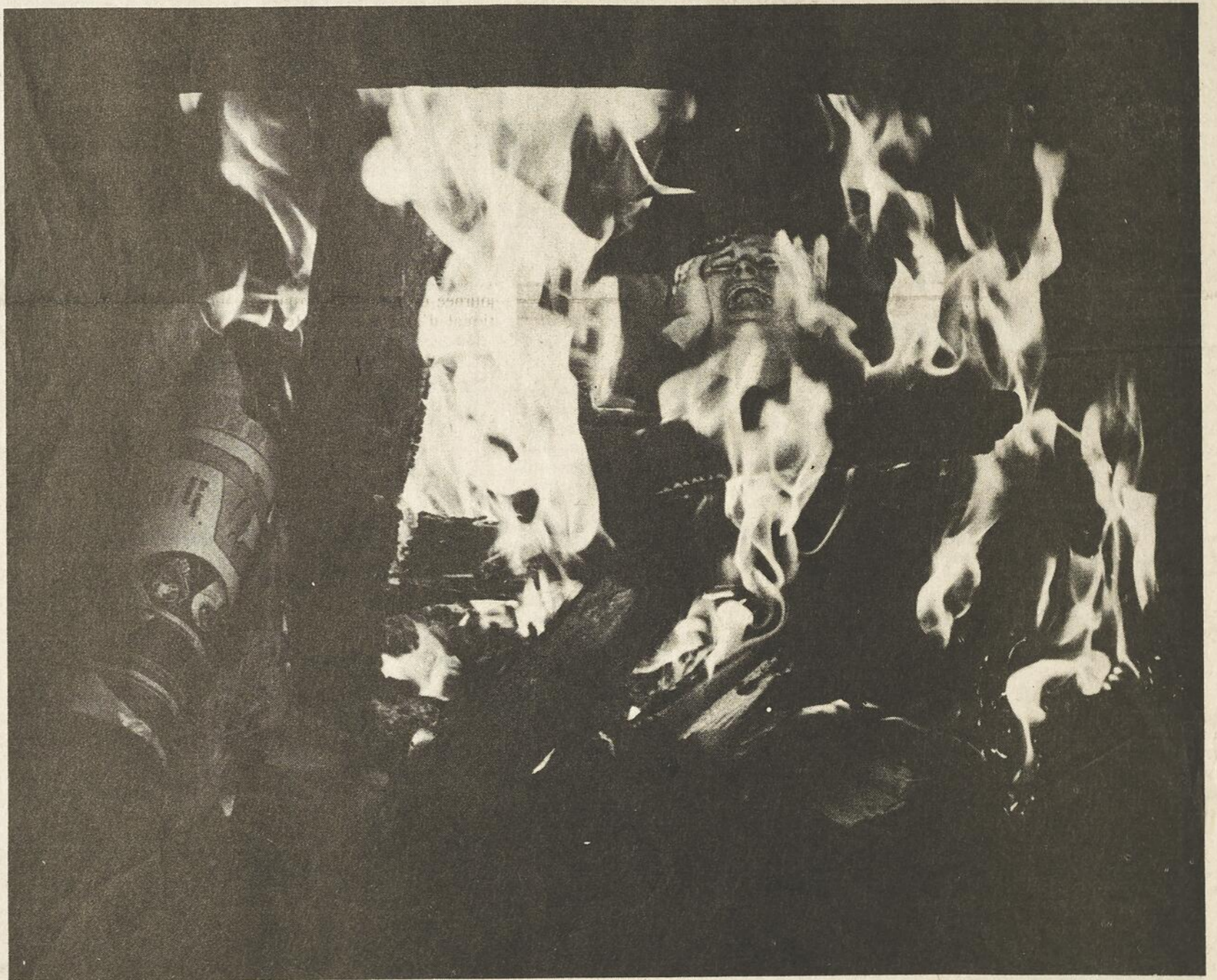
Encore une fois, il faut remercier les spécialistes de la montagne pour les appareils ultra légers qui ont été mis au point pour faire du feu. Je pense ici aux petites cuisinières à peine quelques livres fonctionnant au naphtha, à l'alcool, au butane ou au propane, et dont tous les magasins de sport font étalage. Cependant, il faut se rappeler qu'elles ne sont pas toutes de la même qualité et que, si certains appareils sont un peu plus difficiles à faire fonctionner, ils représentent souvent une économie de combustible, de mise lorsqu'il faut limiter le poids du matériel à transporter.

De toutes façons, il faut se rappeler qu'il est toujours dangereux d'utiliser une cuisinière à l'intérieur de la tente, à cause des possibilités d'in-

condie, particulièrement néfastes lorsqu'on est loin de la civilisation.

Quant aux feux de bois, tous les manuels de scoutisme et de course des bois montrent les meilleures façons de les monter, quoique, dans la plupart des cas, je les trouve beaucoup trop élaborés. À mon point de vue ce qui importe c'est d'avoir une base solide pour les poêles et chaudières, comprenant un endroit à feu vif et un autre à feu doux. Cette stabilité peut être obtenue, soit en utilisant des pierres judicieusement choisies ou des parties de tronc d'arbre vert. Afin de se faciliter la tâche, certains campeurs ne transportent qu'une grille, tandis que d'autres apportent du papier d'aluminium qui leur évite le transport de poêle et facilite la cuisson.

Il faut se rappeler, lorsqu'on fait un feu en forêt, de bien l'isoler, afin d'éviter qu'il ne se propage, de le surveiller attentivement et de l'éteindre en y versant copieusement de l'eau lorsque l'on quitte les lieux. Sur ce, bon camping!



Sans doute n'y voyez-vous que du feu? En camping sauvage, un bon feu c'est bien davantage: cela réchauffe le corps et... le coeur!



**FAITES DE L'ARGENT en devenant porteurs de bonnes nouvelles dans tous les quartiers de MONTREAL.**

**LE JOUR**

est maintenant vendu à la crieée aux premières heures de la nuit. Garçons et filles, téléphonez **351-7798**

Endroits disponibles: Vieux Montréal, rues Crescent et DeLaMontagne, La Ronde, et d'autres encore...

## Le projet de loi-cadre sur les parcs et réserves du Québec est controversé

Le projet de loi-cadre sur les parcs et réserves de chasse et de pêche du Québec est controversé. Le dernier bulletin mensuel de la Fédération des clubs de montagne du Québec: "Le mousqueton", en témoigne:

Le ministère du Tourisme de la Chasse et de la Pêche prépare un projet de loi-cadre sur les parcs et réserves de chasse et de pêche du Québec, le projet est souhaitable sauf sur un point très important. Il serait regrettable que ces réserves soient constituées au seul bénéfice des chasseurs et pêcheurs dont l'activité destructive est heureusement réduite à de très courtes périodes au cours de l'année. Il faut absolument obtenir du Ministère du Tourisme de la Chasse et de la Pêche, que les réserves et les parcs du Québec soient accessibles à l'ensemble de la population qui veut s'y livrer à des activités de plein air tel que l'observation de la nature, la randonnée pédestre et à ski; le canotage, la raquette et bien entendu, l'escalade.

Vous pouvez faire votre part pour solutionner le problème en écrivant à: Monsieur Claude Simard Edifice "G" Cité Parlementaire, Québec, en mentionnant votre désir de voir dans ce projet de loi-cadre, un article garantissant aux adeptes Québécois du Plein Air, l'accès à ces parcs et réserves qui, après tout, nous appartiennent!

# le sport

## “L'écume” de la natation mondiale est de nouveau réunie à Santa Clara

SANTA CLARA (CALIFORNIE). (AFP) — Plus de mille nageurs et nageuses dont plusieurs médailles de Munich et de Belgrade ainsi que des détenteurs de records du monde appartenant à 14 pays prendront part, d'aujourd'hui à dimanche, à la 8ème réunion internationale de Santa Clara, près de San Francisco, en Californie, traditionnel coup d'envoi de la saison de natation en grand bassin aux États-Unis.

Vienne dans le sillage des champions américains, tandis que le Mexique a délégué une équipe importante sinon en qualité du moins en nombre.

Les épreuves féminines devraient donner lieu aux meilleurs résultats. À cette époque de l'année, les nageuses américaines sont plus avancées dans leur entraînement que les garçons, retardés par les examens de fin d'année universitaire.

Wendy Cook

Brûlant de relever le défi est-allemand, les championnes confirmées Shirley Babashoff et Lynn Colella ainsi que les étoiles montantes Marcey Morey, Jenni Franks, Valerie Lee, Karen Hazen et Linda Stimpson seront stimulées à Santa Clara par la présence de l'Italienne Novella Calligaris, ancienne detentric du record du monde du 800 mètres libre, de la canadienne Wendy Cook, detentric du record du monde du 100 M Dos et de la Hollandaise Enit Brighitha, meilleure dossiste européenne sur 200 M. La championne olympique et du monde Melissa Belote, souffrant d'une appendicite, sera absente et laissera à Linda Stimpson, championne en petit bassin, le soin de repousser les assauts de Cook et de Brighitha. En 4 nages, il faudra aussi compter sur la canadienne Leslie Cliff.

Chez les hommes, les vedettes étrangères seront l'Écossais David Wilkie, M Papillon, qui aura affaire au Péruvien Jorge Delgado et aux spécialistes américains Robin Backhaus et Joe Bottom. Enfin, dans le camp américain, le comportement de Rick Demont (demi-fond), de Rick Colella, émule de Hencken, de Kurt Krumpolz, du dossiste John Naber et des autres champions en petit bassin Tim Shaw et

et Marc Lazzaro, nageur de demi-fond, qui effectuent actuellement un stage d'entraînement avec un groupe de nageurs français sous la direction de Peter Daland, à Ventura, en Californie, se vendront à Santa Clara. Ni l'un, ni l'autre ne comptent toutefois réaliser d'exploit. Ils se trouvent en pleine phase d'entraînement d'en-

Après avoir sauvé deux balles de 5-2, la blonde Hunt réussit en effet à tenir tête à son adversaire, frolant même la victoire.

### Wimbledon

## La pluie a encore interrompu le tournoi mais Chris Evert et B. Borg se sont qualifiés

WIMBLEDON (AFP et PC) — Hier à Wimbledon, le Suédois Borg s'est qualifié pour le 3e tour en battant l'Australien Ross Case 3-6, 6-1, 8-6, 7-5.

Le match avait été interrompu par l'obscurité mercredi soir alors que Borg était mené 4-1 dans le quatrième set. Il a de nouveau été suspendu hier par la pluie sur le score de 5-3 en faveur de l'Australien, mais le jeune prodige suédois s'est ensuite repris et a emporté quatre jeux d'affilée.

La pluie a contraint les organisateurs à suspendre les rencontres prévues au programme de la journée alors que deux simples seulement sur 65 avaient été disputés.

En deuxième tour, simple-dames, l'Américaine Chris Evert a battu, jeudi, l'Australienne Lesley Hunt, 8-6, 5-7, 11-9.

Il a suffi de cinq minutes à l'Américaine (tête de série N°2) l'une des favorites du tournoi pour éliminer sur le court central, devant 14.000 spectateurs, l'Australienne Lesley Hunt.

La partie avait été interrompue la veille à cause de l'obscurité, alors que les deux joueuses étaient à égalité 9-9 dans le sept décisif.



Borg n'a pas connu de revers... sinon ceux semblables à celui-ci qui lui permet de renvoyer la balle à Case

## Le tour de France: c'est parti ... et c'est déjà Eddy Merckx!

BREST (AFP) — La grande aventure du 61e Tour de France cycliste a commencé hier avec le prologue de 7 km 100 disputé à Brest, un des principaux ports français situé dans l'ouest de la France. Avant le départ, le Belge Eddy Merckx était au centre de toutes les conversations en raison de son état de santé qui inspirait des inquiétudes. Quelques heures plus tard, le recordman de l'heure allait en partie rassurer son entourage en endossant le maillot de leader.

Opéré d'une induration à la selle samedi dernier, Merckx n'avait pu, en effet, rouler que quelques heures depuis l'arrivée du Tour de Suisse. Il était dans ces conditions assez difficile de faire un pronostic sur les chances du récent vainqueur du "Giro", dont l'ambition tout au long des 4.090 km de l'épreuve, réparties en 22 étapes, est d'égaliser le prestigieux record du Français Jacques Anquetil, cinq fois vainqueur de la grande boucle.

## Vingt Québécois dans le remous ... quatre d'entre eux peuvent aller en finale

Vingt nageurs (seize filles et quatre garçons) représenteront le Québec à la compétition internationale de Santa Clara.

L'augmentation du nombre d'athlètes prenant part à la rencontre permet de mesurer les progrès très rapides des athlètes québécois: les standards de cette rencontre sont chaque année de plus en plus difficiles à atteindre. Soulignons que tous les nageurs qui y participent ont réalisé des temps meilleurs ou égaux aux 14 premières positions.

Les dirigeants de la FNQ que certains nageurs ont des possibilités de se classer en finale: Ce sont Sylvie Deschamps et Marian Stuart au 100 et 200 m brasse, Wendy Quirk au 400 m libre, Anne Jardin au 200 m libre, France Latendresse au 200 m papillon.

éternel rival de John Hencken à la brasse, et le Canadien Bruce Robertson, champion du monde au 100

Mike Bruner (ET DES AUTRES CHAMPIONS EN PETIT BASSIN Tim Shaw et Mike Bruner (demi-fond) et Steve Baxter (Papillon) sera de grand intérêt.

La France, a également accepté l'invitation des organisateurs californiens. Claude Mandonnaud, detentric des records nationaux du 200 et du 400 mètres libre.

durance, nageant plus de douze kilomètres par jour, et n'ont pas encore travaillé leur vitesse. "La participation au célèbre meeting de Santa Clara est une expérience enrichissante en soi, ne serait-ce que par le contact avec les champions américains", ont cependant fait valoir Mandonnaud et Lazzaro.

### Athlétisme à Helsinki

## 3:33.4: le Néo-Zélandais Walker a flirté hier avec le record mondial du 1500

HELSINKI, (AFP) — Le 1.500 m. de la deuxième journée du meeting international d'athlétisme d'Helsinki a tenu ce qu'il prometait. Le Néo-Zélandais John Walker y a réalisé en effet une grande performance chronométrique puisqu'il a été crédité de 3'33" 4/10 à une seconde deux dixième du record du monde de Filbert

Bayi (Tanzanie) qui termine deuxième de ce splendide 1.500 m., loin derrière

Walker, en 3'37"0. Les 7 premiers ont été crédités de moins de 3'40".

Presque tous les champions en petit bassin de Dallas à l'exception des nageurs de l'Indiana ont répondu à l'appel de George Haines, le fameux coach dont c'est la dernière saison à la tête du célèbre club californien. Haines, qui sera remplacé par l'ex-nageur Mitch Ivey, dirigera l'entraînement des nageurs de l'Université de Californie à Los Angeles (UCLA) l'an prochain. Les vedettes de l'Université d'Indiana dont Jim Montgomery ne se sont pas encore remises de leur première défaite en huit ans aux championnats universitaires à Long Beach, en mars, et ont préféré s'aligner dans une réunion régionale à Cincinnati (OHIO) ce week-end.

### La RFA et l'Australie absentes

L'Allemagne de l'est et l'Australie n'ont envoyé aucun de leurs champions cette année à Santa Clara. Les Est-Allemands s'entraînent intensément chez eux en vue des championnats d'Europe à Vienne qui précéderont la grande confrontation au sommet avec les États-Unis, fin août, à Concord. Ce match constituera indéniablement le point culminant de l'année pour les Américains, impatients de prendre leur revanche sur les nageurs et surtout sur les nageuses Est-Allemandes, qui les ont humiliés, en septembre dernier, à Belgrade.

Le Canada, l'Italie, la Grande-Bretagne et la Hollande seront toutefois dignement représentés. L'Allemagne de l'Ouest et la Suède ont aligné des nageurs qui espèrent s'armer pour



Shirley Babashoff photographée après son record du monde du 200 yards en avril dernier

### Une semaine avant leurs aînés...

## Les juniors américains et soviétiques se rencontrent aujourd'hui à Austin

AUSTIN (AFP) — Les meilleurs athlètes juniors soviétiques et américains s'affronteront une semaine avant leur aînés dans un match international, aujourd'hui et demain à Austin (Texas).

C'est la troisième rencontre américano-soviétique des moins de 19 ans. L'Union Soviétique avait remporté le premier match par 124 points à 108 à Sacramento, en 1972, et les États-Unis avaient pris leur revanche en 1973, à Odessa, par 123 à 108. La "belle" est ouverte, les américains possédant un avantage chez les garçons, que les Soviétiques pourraient compenser, chez les filles.

dera, comme sur le plan national, dans les concours, notamment au marteau avec 1. Sedikh (71,70M), au javelot et au lancer de poids, ou ils ne seront pas inquiétés. Le saut en hauteur devrait donner lieu à un duel intéressant entre les Russes Sergei Senyukov et Nicolai Varlamov et l'Américain Bill Jankunis, qui ont franchi chacun 2,21M cette année. Au saut en longueur par contre, Jerry Her-

ndon, champion universitaire des États-Unis, recordman mondial junior (8, 11m) semble intouchable.

Dans les sprints, les Américains possèdent deux atouts solides en Houston McTear, 16 ans, surprenant quatrième, en 10,2 derrière Steve Williams, Don Quarrie et Hal Williams de la finale la plus rapide des championnats nationaux, à

Los Angeles, ainsi qu'en Clady Edwards, sur 1.500 M. Tom Byers champion national, sera la meilleure arme américaine aussi bien dans le match juniors que seniors, les 5 et 6 juillet, à Durham.

Chez les femmes, l'équipe américaine sera conduite par Kathy Weston, 16 ans, et Debbie Quatier, favorites dans les courses de demi-fond.

**CAMPING DE L'ILE INC. ROXTON FALLS 548-2495 (Plage Pépin)**

Venez camper dans notre île! Et baignez-vous à notre plage sur la Rivière Noire

Camping Pique-nique Restaurant Terrain de jeux

Discothèque Eau courante Golf miniature Electricité

De Granby - Route 13 jusqu'à Roxton Falls - De l'autoroute 20 - sortie 90 jusqu'à Acton Vale puis Route 13 (tournez à droite) jusqu'à Roxton Falls. A Roxton, prenez la direction de Béthanie pour 1/2 mille.

**matouff sports** 1000 ouest boul. Gouin 331-6322

Terrain d'exposition ouvert 7 jours par semaine

Dimanche 12 hres à 5 hres.

Tentes - bateaux - canots tennis - vêtements

Maillots de bain station de remplissage de GAZ PROPANE



DIRECT SPORTS

1182 CHEMIN CHAMBLY LONGUEUIL 674-4637

Un long week-end...

Sam prend une 50

Brassée au Québec par La Brasserie Labatt Limitée

# le sport

## C. Connor et D. Gorman



signent  
avec les  
Phoenix



## Le hockey connaît toutes sortes d'infections

TORONTO (PC) — L'Équipe-Canada '72 continue d'entretenir la gloriole de leur retour de trois victoires dans sa série historique avec l'URSS ainsi qu'une infection provenant de l'eau de Moscou. Il s'agit d'une infection intestinale qui pourrait s'avérer fatale.

Les jeunes Petes de Peterborough ont attrapé cette infection en URSS l'hiver dernier. Ils ont été chanceux de s'en apercevoir à temps. Des membres de l'équipe-Canada '72 combattent encore cette infection. Le cas le plus grave a été celui de Paul Henderson, héros de la série avec trois buts victorieux

dans les trois derniers matches de la série. On a découvert l'infection après sa décevante saison avec les Leafs de Toronto en 1973-74. Il aurait souhaité subir des traitements auparavant. Henderson, qui vient de terminer une cure de trois semaines, commence seulement à réaliser combien il a

été malade au cours des deux dernières saisons. Les Leafs n'ont pas réalisé la situation non plus et ne se sont guère opposés quand il a décidé de rejoindre les Toros, de l'AMH. Ron Ellis et Brian Glennie, des Leafs, n'ont pas été af-

fectés par l'infection russe, mais l'épouse de Glennie et Pete Mahovich, des Canadiens, en ont été victimes. Bob Haggart et son épouse sont sous traitements jusqu'au 13 juillet. Henderson a dit que le Dr Charles Bull, des Leafs, avait découvert le problème.

TORONTO (PC) — Le rude Cam Connor a signé hier un contrat de cinq ans avec les Roadrunners de Phoenix, de l'AMH, pour un montant "comparable" à n'importe lequel déjà accordé à un junior.

Le jeune homme de 19 ans, qui a passé 376 minutes au cachot avec Flin Flon de la LJHO, l'an dernier, avait été un choix de première ronde au repêchage amateur par les Canadiens de Montréal, de la LNH, et les Sharks de Los Angeles, de l'AMH.

Ses droits de l'AMH avaient subséquemment été échangés au Phoenix. Son agent Frank Mile a déclaré: "Nous croyons qu'il s'agit d'un des meilleurs contrats jamais signé par un junior".

Sané révéler les termes, il croit que la plus haute figure, à sa connaissance, s'élevait à \$750,000.

Le directeur-gérant Bill MacFarland, ancien président de la LHO, pilote et gérant de l'AMH a fait allusion au pacte en disant en riant "qu'il était supérieur à ce qu'il avait lui-même obtenu dans toute sa carrière dans l'AMH".

Les Roadrunners ont aussi embauché Dave Gorman, 3e meilleur compteur de la LJMQ avec St. Catharines l'an dernier, avec 126 points, pour une période de deux ans. Gorman était un des juniors de talent réclamés par l'AMH.

Milne a précisé que les bonis versés aux deux joueurs pour signer s'élevaient à plus de \$50,000.

Au sujet des négociations avec les Canadiens, Milne a parlé d'une période de trois ans.

Leur offre était bonne, mais sensiblement inférieure à celle du Phoenix. L'argent n'a pas été le seul facteur de la décision".

MacFarland n'a pas l'intention d'envoyer les deux jeunes joueurs dans les mineures.

### LIGUE NATIONALE

Est	W	L	Pct	GBL	Hier
St. Louis	37	33	.529	—	Chicago à Montréal N
Philadelphie	38	34	.528	—	St-Louis à New York N
Montréal	33	31	.516	1	Cincinnati à Atlanta N
Pittsburgh	29	40	.420	7 1/2	San Francisco à San Diego N
Chicago	28	39	.418	7 1/2	Aujourd'hui
New York	29	41	.414	8	Chicago à Montréal N
Ouest					Philadelphie à Pittsburgh N
Los Angeles	49	24	.671	—	St-Louis à New York N
					Cincinnati à Atlanta N
					Houston à San Diego N
					Los Angeles à San Francisco N

Portez les couleurs du journal national des Québécois.

Le JOUR

Le JOUR

Veuillez me faire parvenir  
— auto-collant(s) et — bouton(s)-insigne(s)\*\*  
du quotidien **LE JOUR**. Ci-inclus mon chèque  
au montant de \$ \_\_\_\_\_.  
(387, boul. Lebeau Montréal)

Nom \_\_\_\_\_  
Adresse no \_\_\_\_\_ rue \_\_\_\_\_  
Ville \_\_\_\_\_

\* auto-collant: format de 2 3/4" x 10" (2 pour \$1.00) \*\* bouton-insigne: 3" de diamètre (\$0.50 l'unité)

Lire...

# LE JOUR

chaque  
matin

Le quotidien  
national des Québécois

### ABONNEMENTS PAR LA POSTE

Ci-joint mon chèque d'abonnement

de \$15.00 pour 3 mois   
de \$30.00 pour 6 mois   
de \$52.00 pour 12 mois   
Edition du samedi seulement \$12.00 pour 12 mois

NOM \_\_\_\_\_  
ADRESSE \_\_\_\_\_  
VILLE \_\_\_\_\_  
TÉL: \_\_\_\_\_

POUR RENSEIGNEMENTS  
COMPOSEZ - 331-8961

### ABONNEMENTS PAR CAMELOTS (\$1.25 par semaine)

<b>MONTREAL</b> Rive-Sud Laval Sorel St-Jean 331-8961	<b>QUÉBEC</b> 658-8920
<b>CÔTE NORD</b> Baie Comeau Hauterive Sept-Îles Port Cartier 589-5017	<b>LAC ST-JEAN - SAGUENAY</b> Chicoutimi Jonquière Alma et les environs 543-5103
<b>OUTAOUAIS</b> Hull Gatineau Pointe-Gatineau Touraine 771-0511	<b>JOLIETTE 756-0891</b>

Les garçons et filles âgés de 10 ans et plus qui désirent devenir CAMELOTS n'ont qu'à téléphoner aux numéros ci-dessus.